

Bertrand Claverie

# De la République Écologique

*face au monde des cinq prédatons*



*Essai philosophique et politique*

**Bertrand Claverie**

**De la République Écologique**  
face au monde des cinq prédatons

*Essai philosophique et politique*

© Bertrand Claverie, 2024  
ISBN numérique : 979-10-405-5897-2

**Librinova**”

[www.librinova.com](http://www.librinova.com)

Ce document est un extrait du livre

## **Les territoires de la joie**

Il contient ses analyses et ses propositions en matière de philosophie et de programme politique.

*Il concerne tous les citoyens de notre pays et au-delà.  
Il a donc vocation à être diffusé largement et gratuitement en format électronique*

Le livre **Les territoires de la joie** a une ambition beaucoup plus large. Face à ce monde en voie d'écroulement et au-delà de ses propositions aux plans philosophique et politique, il interroge notre « être au monde » et nous guide vers la pleine conscience.

Il montre que, malgré les difficultés présentes, une autre société est possible, une autre manière d'être est possible.

Il ouvre un nouveau chemin pour une humanité en paix avec son avenir et avec l'ensemble du monde vivant.

*Il est distribué par Librinova en format électronique et peut être commandé en format livre chez votre libraire*

## Prologue

Désastre climatique et destruction du monde vivant.

Nous le savons tous, notre monde glisse dangereusement et c'est notre manière d'être de ce monde qui est ici en jeu, complètement déstabilisée.

L'auteur a décidé de faire face et de se lancer dans un projet global interrogeant donc notre « être au monde », dans cette réalité si difficile.

Dans son livre « **Les territoires de la joie** », il nous entraîne dans une odyssée existentielle, philosophique, politique, poétique aussi. Une odyssée d'une grande exigence.

Il a vécu son enfance à Landiras, le village épiceutre de l'incendie géant de la forêt des Landes en 2022. Il nous y emmène en quelques pages poignantes et interroge : comment faire le deuil des paysages de son enfance ?

Mais il veut comprendre. Il s'entête et analyse alors les addictions et les systèmes de prédation du temps présent, certains très anciens, d'autres radicalement nouveaux.

Sur ces bases il tisse une pensée plus vaste, une nouvelle philosophie des lumières pour ce temps présent. La « **République Écologique** », va ainsi émerger, respectueuse de la vie, de l'avenir et de la liberté, avec ses nouveaux principes de droit, et ses nouvelles approches sociales, économiques, éducatives, agricoles, industrielles, numériques...

Mais « être au monde », dans un monde aussi difficile, dépasse la question de la République. Être au monde est une affaire d'émotion, de conscience et d'engagement.

« **Les territoires de la joie** » habitent ce point focal. Ils sont la beauté du monde. Ils nous conduisent vers la pleine conscience. Ils sont notre but. Ils protègent notre chemin, et notre courage.



Le projet des « **territoires de la joie** » est un donc un projet vaste, hétérogène et aux multiples facettes. Il s'adresse à l'intime de chacun de nous, mais aussi au citoyen que nous sommes.

Nombre de ses premiers lecteurs m'ont demandé de diffuser de manière indépendante la partie de ce livre qui s'adresse au citoyen.

Le présent extrait, sous le titre « **De la République Écologique** », répond à cette demande et il me semble indispensable qu'il puisse être diffusé très largement, et gratuitement, sous forme électronique.

Il ouvre un débat essentiel à notre temps, il démasque nombre de ses faux-fuyants, il ouvre des pistes novatrices et fait des propositions concrètes...

# 1.

## **Le monde des cinq prédatons**

L'être humain, à l'instar de la plupart de ses congénères du monde vivant, fonctionne, et a toujours fonctionné, comme un prédateur. Cependant, le système de prédation dans lequel il s'inscrit aujourd'hui, s'appuie sur des sous-phénomènes qu'il est important d'analyser d'abord de manière indépendante, pour pouvoir ensuite comprendre comment ils s'articulent dialectiquement les uns avec les autres.

Car, (...) l'instinct de prédation ne résume pas, en lui seul, l'intégralité du psychisme humain qui est aussi capable de mobiliser de remarquables capacités de coopération et d'anticipation. Qui est aussi capable de faire évoluer, vers des niveaux supérieurs de conscience et de civilisation, à la fois ses règles de morale individuelle et les valeurs éthiques sous-jacentes à ses institutions et à ses lois.

Parmi ces axes de domination/prédation trois sont très anciens. Il s'agit de l'asservissement de l'homme par l'homme, de la domination et de l'oppression des femmes par les hommes et de l'exploitation de la nature par les humains.

Plus récemment, et subrepticement, deux nouveaux axes de prédation ont émergé et sont spécifiques à notre temps présent.

L'un réside dans la dissymétrie des responsabilités et des impacts dans la crise climatique et écologique. L'autre réside dans la colonisation mortifère du futur de l'humanité.

Nous en détaillerons le fonctionnement ci-dessous.

Aujourd'hui, ces cinq grands axes de domination/prédation/destruction fonctionnent en réseau. Ils s'alimentent et se renforcent les uns les autres et l'apparition des

deux nouveaux axes de prédation, très spécifiquement liés à l'anthropocène, change et complexifie l'organisation et le fonctionnement de ce réseau.

Cela bouscule les grilles de lecture politiques et sociales qui étaient les nôtres jusqu'à ce jour.

Il nous faut aujourd'hui, construire une grille de compréhension neuve et à la hauteur de la complexité de ces réseaux de domination/prédation/destruction pour pouvoir dessiner les évolutions morales, législatives et civilisationnelles qu'il sera indispensable d'établir, si nous refusons de devenir les serviteurs ou les esclaves de ces systèmes de prédation et si nous voulons, face à eux, réaliser un nouveau pas de civilisation et construire un monde nouveau, plus pérenne, plus juste et plus épanoui pour tous...

Donc, regardons tout ceci de plus près, et essayons d'abord d'analyser, l'une après l'autre, chacune des grandes logiques de prédation que l'humanité s'impose et impose à la planète.

### ***L'asservissement de l'homme par l'homme***

Colonisation, esclavage et inégalités sociales

L'asservissement de l'homme par l'homme est vieux comme le monde, ou presque. Je ne sais ce qu'il en était au Paléolithique, mais il semble bien que dès le Néolithique, l'esclavage s'est institué comme une forme courante de la domination de l'homme sur l'homme.

Mise en esclavage des vaincus dans l'antiquité, mise en esclavage des « serfs » au moyen-âge, mise en esclavage de milliers d'hommes et de femmes par prédation des populations d'Afrique ou d'ailleurs... Tout ceci dans le but de fournir une force de travail considérable à un prix dérisoire permettant l'enrichissement rapide de la noblesse ou des grands propriétaires terriens.

La colonisation militaire puis économique a constitué une autre facette fondatrice de cet asservissement de l'homme par l'homme... Il s'agissait ici de conquérir puis d'administrer de manière autoritaire des territoires très étendus, et potentiellement très riches, en réduisant en quasi-esclavage les peuples autochtones ou en les parquant dans des « réserves ». Il s'agissait surtout de voler et d'exploiter à l'extrême, toutes les ressources naturelles de leurs territoires, qu'elles soient agricoles ou minières.

Il est important de comprendre que cette colonisation a été rendue possible par l'écrasante supériorité technico-militaire des pays européens d'alors, face aux arcs, aux flèches et aux lances des populations autochtones.<sup>1</sup>

Enfin il y a eu, au sein même des sociétés humaines les plus avancées, et en particulier de la société occidentale, la longue histoire des inégalités sociales.

Inégalités sociales de l'Ancien Régime, structurées par les privilèges du clergé et de la noblesse, au détriment du tiers-état, constitué de 98% de la population et assujetti à payer la taille au roi, la dîme au clergé et les droits seigneuriaux aux nobles.

Inégalités sociales, ensuite, induites par la révolution industrielle, transformant la structure sociologique du peuple en la répartissant entre le prolétariat industriel des villes et le peuple paysan des campagnes. Les uns assujettis aux anciens propriétaires terriens, les autres à l'oligarchie capitaliste naissante, propriétaire des nouvelles usines et manufactures.

Cette histoire a été émaillée de révoltes, de révolutions et de nombreuses luttes sociales qui, globalement ont permis

---

<sup>1</sup> *La colonisation d'origine européenne est celle qui a marqué le plus l'histoire récente de l'humanité, mais, ne pensons pas qu'elle soit pour autant "générique". Il y eut, en d'autres temps, d'autres empires coloniaux s'instaurant et perdurant par la force, qu'il s'agisse des empires égyptiens, perses, arabes ou ottomans...*

d'élaborer au moins trois approches d'analyse politique, économique et sociale de ces inégalités : l'approche marxiste structurée par la lutte des classes, l'approche dite libérale, structurée par la liberté d'entreprise et la possibilité de maximiser l'enrichissement personnel et enfin l'approche social-démocrate visant à l'élaboration d'un consensus entre classes sociales en modérant certains excès de l'organisation libérale par la mise en place de dispositifs socialement protecteurs et d'une fiscalité au moins partiellement redistributive.

Cette longue histoire des révolutions politiques et des luttes sociales a progressivement (et plus ou moins profondément selon les contextes) modéré la brutalité du système de prédation de l'oligarchie dominante sur les masses populaires par l'acquisition de droits nouveaux : droit de vote, droit à la retraite et à l'assurance maladie, scolarité gratuite pour tous, droit aux congés payés, salaire minimum, limitation du temps de travail et valorisation spécifique des heures supplémentaires...

### ***La domination et l'infériorisation des femmes par les hommes***

Nos sociétés humaines modernes se sont largement développées dans un schéma patriarcal qui privilégie les hommes et leur confère pouvoir et autorité sur les femmes. Ce schéma infériorise donc les femmes et justifie de nombreux abus de pouvoir. Dans certains cas, il peut instituer un système de prédation d'un extrémisme délirant.

En Afghanistan, sous le régime actuel des talibans, les femmes ne peuvent sortir dans la rue qu'accompagnées d'un chaperon masculin et couvertes d'une burqa <sup>2</sup> ne faisant apparaître leur

---

<sup>2</sup> La burqa est un voile intégral d'origine afghane couvrant l'intégralité du corps et du visage des femmes. Elle est principalement portée en Afghanistan, au Pakistan et en Inde et plus ou moins imposée aux femmes de ces pays par un réseau de contraintes d'origine religieuse, politique ou sociale.

regard que derrière une grille ou un voile. Les adolescentes n'ont plus le droit d'aller à l'école. Les jeunes filles et les femmes sont donc cantonnées au périmètre de leur maison. Leur mariage leur est souvent imposé, lorsqu'elles sont très jeunes filles. Arrangé sous l'emprise de leur père.

Puis c'est leur mari qui exige d'elles, dans la prison de leur domicile et selon leur bon plaisir, d'assumer les tâches matérielles de la famille, de satisfaire leurs pulsions sexuelles, puis de porter et de prendre soin au quotidien de leur descendance.

Cet assujettissement, cette infériorisation et ces inégalités de droit sont encore malheureusement très actuelles et présentes dans de nombreux pays. Cependant, simultanément, le mouvement d'égalité entre les femmes et les hommes a fait de nombreux progrès notamment dans les sociétés occidentales : obtention du droit de vote, égalité dans les règles successorales, droit à la contraception et à l'avortement, règlementations favorisant l'égalité salariale entre hommes et femmes ou l'égalité d'accès et la parité dans les organes de représentation politique et de direction des entreprises... Mais ces progrès sont encore loin d'être aboutis et demeurent souvent précaires, comme nous le voyons aujourd'hui avec la remise en cause du droit effectif à l'avortement dans de nombreux pays.

Pour progresser encore un vaste mouvement éducatif est à mener pour donner confiance aux jeunes filles et leur permettre d'accéder, à égalité avec les garçons, aux métiers scientifiques et à des fonctions managériales, politiques ou artistiques de premier plan.

Un vaste mouvement est encore à mener pour permettre aux femmes de vivre, dans une féminité assumée, leur rôle maternel en harmonie avec un rôle professionnel et social, effectif et ambitieux.

Et ce vaste mouvement concerne aussi les hommes. Ils y seront engagés à jouer, dans une masculinité heureuse, un rôle affectif et

éducatif beaucoup plus important, vis à vis des enfants, vis-à-vis de leur présence à la maison et de leur engagement dans les tâches matérielles du foyer.

Ces progrès potentiels permettraient d'ouvrir de nouveaux territoires de découverte, de partage et de complicité entre des femmes et des hommes, assumant de manière plus complète et plus relationnelle leur féminité et leur masculinité respectives.

### ***La surexploitation de la nature par les humains***

L'humanité vit dans et par la nature terrestre depuis toujours. Elle y trouve sa subsistance et ses abris.

La nature est consubstantielle à l'humanité. Elle lui a donné le jour sur Terre à l'issue de milliers de millénaires d'évolution, de cheminement et de diversification du vivant. Elle demeure encore, à ce jour, notre mère protectrice et nourricière.

La nature terrestre est notre seule nature et la planète Terre est notre vaisseau spatial, petit navire en orbite autour d'un soleil perdu dans notre gigantesque galaxie, qui navigue elle-même dans la profondeur sidérale d'un univers que nous avons appris à observer et qui contient des millions de millions de galaxies.

L'immensité de l'univers est telle, et la nature du temps est si mystérieuse, qu'il est plus que probable que la vie y existe ailleurs. Ou bien, peut-être, dans d'autres univers, d'autres espaces-temps dont certains scientifiques, aujourd'hui soupçonnent l'existence.

L'humanité a colonisé la planète Terre très progressivement.

Au Paléolithique, les chasseurs cueilleurs vivaient de la nature et avec elle. Ils y prélevaient la nourriture et les matériaux dont ils avaient besoin pour se chauffer, construire leurs abris, fabriquer leurs armes et pour décorer les grottes qui, semble-t-il, avaient une fonction d'ordre métaphysique ou religieux. Mais ces prélèvements, relativement modestes, n'avaient pas d'impacts

significatifs sur les paysages, sur l'atmosphère ni sur la composition biochimique des sols, ni a fortiori, sur la stabilité du cycle de l'eau et du climat, conditions essentielles au développement du vivant.<sup>3</sup>

C'est au Néolithique que l'empreinte de l'humanité sur Terre a progressivement commencé à modifier les paysages : apparition des villes et des villages, des ports et des routes, développement de l'élevage qui a créé de vastes prairies, déforestation pour couvrir les besoins en bois d'œuvre et en bois de chauffage. Déforestation nécessaire aussi pour libérer des espaces de culture pour les céréales, les légumes et les fruits que les humains savaient dorénavant conserver pour survivre durant la disette des périodes hivernales.

Ce mariage, cet équilibre transformatif entre l'espace naturel et les espaces conquis et aménagés par l'homme a évolué sur une très longue période, depuis le Néolithique jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

Il a, durant cette longue période, préservé de très vastes espaces naturels quasi inhabités, ou encore habités de manière très extensive, par des peuples indigènes immergés dans les espaces naturels comme les humains l'étaient à la fin du Paléolithique et durant le Néolithique.

Dans toutes les zones plus habitées, les paysages se sont profondément transformés dans un mariage souvent harmonieux entre le paysage naturel et les villages, les villes et leurs remparts, les ports, les routes, les chemins, les ponts, les barrages, les cathédrales...

---

<sup>3</sup> *Cependant, dès le Paléolithique, les chasseurs cueilleurs ont été responsables de disparitions d'espèces vivantes : les mammouths, les rhinocéros laineux, les tigres à dents de sabre ou encore les paresseux géants. Voir sur France Culture :*

[radiofrance.fr, extinctions animales, 125-000 ans d'influence du genre humain](http://radiofrance.fr/extinctions_animales_125-000_ans_d_influence_du_genre_humain)

L'héritage visuel et imaginaire de cette longue période d'équilibre transformatif entre le paysage naturel et les œuvres humaines est absolument considérable. Encore très proche des humains du 20<sup>ème</sup> siècle dont je fais partie, cet héritage a complètement modelé et structuré notre sens de l'harmonie et de l'équilibre.

Il nous a fait aimer et admirer l'ingéniosité et la beauté séculaire de ces œuvres humaines qui épousent harmonieusement la diversité des paysages et des géographies, des climats et des ressources naturelles tout autour du globe terrestre. Beauté des alpages et des sentiers de montagne, beauté des chalets de pêcheurs alignés à Gruissan, beauté des marais salants de Camargue, beauté du phare de Cordouan, beauté des bocages, beauté des terrasses cultivées à perte de vue aux flancs des montagnes, beauté des rizières en Indonésie ou aux Philippines, beauté des habitats nomades, des tentes bédouines du Sahara, des yourtes kirghizes ou des igloos des Inuits...

Bien sûr, ne faisons pas d'angélisme au sujet de cette longue période, partout entre les humains il y avait des guerres, de la souffrance, de la pauvreté et de l'oppression.

Mais aussi tant de beauté. Et, à perte de vue, d'innombrables œuvres humaines portant très haut la compréhension du paysage. En ces temps-là, nous étions peu nombreux. Nous pouvions encore laisser de larges espaces libres et laisser perdurer, sans nous, de nombreux équilibres écologiques naturels.

Alors est venu le 20<sup>ème</sup> siècle. Et ses démesures.

Démesure et atrocité de ses deux guerres mondiales, vécues par nos parents et nos grands-parents.

Démesure de son exponentielle croissance démographique. Nous étions 1,65 milliards d'habitants sur Terre en l'an 1900, 6,1 Milliards en 2000. Aujourd'hui, notre petite planète héberge quelques 8 milliards d'habitants.

Déméasure de l'évolution du parc automobile mondial. Cent millions d'automobiles dans les années 1950, 1,4 milliard en 2020.

Déméasure de l'évolution de sa consommation pétrolière. Entre 1860 et 1970 l'humanité a consommé 200 milliards de barils de pétrole. Aujourd'hui elle en consomme plus de 30 milliards par an !

Déméasure de sa mondialisation libérale et de ses flottes de porte-conteneurs.

Déméasure de son urbanisation galopante et destruction des espaces maraîchers autour des villes et villages, dorénavant cernés de bidonvilles dans les pays les plus pauvres, ou de zones d'activité industrielles et commerciales moches et impersonnelles dans les pays dits « développés ».

Déméasure de sa production de plastique : 448 millions de tonnes en 2015, contre 162 en 1993 et seulement 2,3 en 1950. Notre planète, en quelques années, s'est transformée en poubelle à plastique. <sup>4</sup>

Déméasure de sa destruction de la vie. Partout les océans se réchauffent et s'acidifient entraînant la dégénérescence et la disparition des ceintures coralliennes qui hébergeaient naguère un monde foisonnant de vie et tout un peuple de poissons multicolores. Partout, la maladie et la mort pour la flore, les insectes et les oiseaux.

Des paysages immenses, autrefois si beaux, si riches et si accueillants pour l'humanité, se désertifient, souffrent et se

---

<sup>4</sup> Depuis 2015 plus de 6,9 milliards de tonnes de déchets plastiques ont été produites dont seulement 9% ont été recyclées et 12% ont été incinérées. 79% de ces montagnes de plastique ont donc été accumulées dans des décharges ou dans la nature. Les poissons et les oiseaux meurent par milliers pour avoir ingéré des déchets plastiques et les micro-plastiques colonisent massivement les océans, les rivières, les sols et finalement tous les organismes vivants.

[nationalgeographic.fr](http://nationalgeographic.fr), [le plastique en 10 chiffres](#)

relèvent avec d'immenses difficultés des incendies, des sécheresses et des maladies qui les ravagent.

Ceci dit, reprenons du recul, revenons au début de cet exposé et replaçons l'humanité à l'échelle de sa planète, ce petit grain de sable dans l'immense univers.

Que détruisent aujourd'hui ces imbéciles d'humains irresponsables ?

Ils ne détruisent pas notre planète qui, même inhabitable pour eux, continuera de tourner. Sans eux.

Elle sera peut-être redevenue complètement minérale et gazeuse ou, peut-être, habitée par d'autres formes de vie, qui auront su s'adapter à des conditions de température extrêmes. Des formes de vie nouvelles qui y créeront, sans doute, une nouvelle approche de la beauté.

Ces imbéciles d'humains irresponsables ne détruisent pas l'univers non plus. Bien trop grand pour eux.

Ils ne détruisent que leur propre univers.

Le grand univers, lui, est bien indifférent à leurs petites et médiocres histoires. Le grand univers continuera d'héberger, sans nous, ses énergies, sa lumière, ses ondes et ses particules extraordinaires. Il continuera d'héberger le temps.

(...)

Il continuera aussi, selon toute probabilité, d'héberger des îlots de vie naviguant dans l'immensité de ses espaces et de son temps. Des îlots de vie par centaines ? Par milliers ? Par centaines de milliers ?...

Alors qu'est-ce qu'ils détruisent, aujourd'hui, ces imbéciles d'humains irresponsables ?

Ils détruisent la longue, l'extraordinaire migration des oies sauvages. Ils détruisent la joie des feuilles sous la pluie. Ils détruisent les oiseaux qui savent, d'un bout à l'autre du monde, emporter avec eux et disséminer les graines des végétaux. Ils détruisent les réseaux du mycélium qui permettent aux arbres de

se nourrir, de se parler et de se prévenir du danger <sup>5</sup>. Ils détruisent les abeilles, les bourdons et les papillons qui épousent les fleurs et emportent avec eux, accroché à leurs pattes, ce précieux pollen qui va semer la vie et la promesse des graines futures. Au hasard de leur vol.

(...)

### ***Les deux nouvelles logiques de prédation de l'anthropocène***

Mais voilà, par les temps qui courent, le malheur est imaginatif. Aux trois grandes logiques de prédation que nous avons décrites ci-dessus il faut en rajouter deux autres, très spécifiques à ce temps de l'anthropocène dont le tapis se déroule devant nous.

Pour cerner la première il faut répondre aux questions :

Qui est responsable du malheur qui vient ? Et qui va d'abord, et le plus, en payer le prix ?

Pour cerner la seconde il faut répondre à une autre question :

Quand adviendront les conséquences des actes que nous posons aujourd'hui ?

Je dois ici saluer ma lecture récente du texte que David Van Reybrouck a présenté dans le cadre des conférences Huizinga à l'Université de Liège le 12 décembre 2021. <sup>6</sup>

Elle m'a conforté et m'a ouvert des pistes. En refermant ce livre, je me suis senti un peu moins seul.

### ***La dissymétrie des responsabilités et des impacts écolo-climatiques***

Lorsque l'on pose ces deux questions :

Qui est responsable du malheur qui vient ?

---

<sup>5</sup> [theconversation.com, les arbres peuvent-ils communiquer entre eux ?](https://theconversation.com/les-arbres-peuvent-ils-communiquer-entre-eux/)

<sup>6</sup> Ce texte a été publié, en mars 2023, sous le titre « Nous colonisons l'avenir » aux éditions Actes Sud.

Et qui va d'abord et le plus, en payer le prix ?

L'on répond en général que c'est l'humanité qui est responsable et que c'est aussi elle qui va en payer le prix avec l'ensemble du vivant sur Terre.

C'est une bonne réponse. Mais ce n'est une réponse ni complète, ni féconde. En globalisant, elle travestit la réalité.

*« Elle cache une vérité beaucoup plus profonde que nous ne voulons pas voir : nous ne sommes pas tous dans la même galère. Et nous ne sommes pas tous également responsables. Le réchauffement climatique a été et est toujours principalement causé par les pays les plus riches des régions tempérées de la planète, et il affecte principalement les pays les plus pauvres des Tropiques », nous dit David Van Reybrouck et il image son propos ainsi :*

*« Un jeune berger de quinze ans au Tchad a une empreinte carbone de trois fois rien, mais il va voir son pays continuer à se désertifier en raison du mode de vie des garçons et des filles de son âge à Washington, Tokyo ou Amsterdam. » Et s'il veut fuir cette désolation, « c'est un long calvaire de migration, de discrimination et de désintégration qui l'attend. Quoi qu'il fasse, c'est l'enfer qui le guette. »*

Enfin, il enfonce le clou en orientant le projecteur sur cette réalité que notre « bonne conscience », aveugle, évite.

*« Si nous voulons vraiment décoloniser les esprits, nous devons aussi parler des corps, par exemple ceux des garçons de douze ans qui meurent de chaleur au côté d'une vache décharnée et ceux de leurs contemporains vivant plus au Nord, qui règlent la climatisation à 16 degrés pour regarder sur TikTok des influenceurs leur vanter les fringues branchées cousues par des enfants dans les ateliers clandestins du Sud. »*

Oui vraiment, David Van Reybrouck est un bon guide vers la « pleine conscience ». Cette « pleine conscience » grand-angle qui se tisse peu à peu dans les interstices de ce livre et que j'appelle de mes vœux...

Cette dissymétrie des responsabilités et des impacts ne s'invite pas uniquement dans les rapports internationaux entre pays pauvres et pays plus développés. Elle s'invite aussi au sein même des pays riches et des pays émergents, poussée par les inégalités qui se creusent dans leur tissu social.

Nos millionnaires et milliardaires envisagent sérieusement, de s'offrir des excursions touristiques dans l'espace incluant un séjour dans la station spatiale internationale. Peu importe ce que cette petite escapade leur coûtera parce que, si l'on est milliardaire, l'argent importe peu, mais le grand frisson, la grande exception aux yeux de tous, comptent et font gonfler les plumes des jabots.<sup>7</sup>

Le développement de l'aviation d'affaire est lui aussi impressionnant. En France, Airbus est le deuxième producteur mondial de jets privés et Dassault le suit de près. Notre pays est ainsi devenu le plus grand vendeur d'avions privés dans le monde. Chaque heure de leur vol émet autant de carbone qu'un français dans sa voiture pendant une année entière et leurs émissions cumulées de CO2 en Europe ont augmenté de 31% entre 2005 et 2019, pour des distances moyennes de vol inférieures à 500 km...

<sup>8</sup>

---

<sup>7</sup> *Chaque excursion aller-retour utilisant la fusée Falcon 9 de SpaceX pourrait émettre, selon une étude de trois chercheurs français « 1150 tonnes de CO2, soit l'équivalent de 638 années d'émission d'une voiture moyenne parcourant 15.000 km par an ».*

<sup>8</sup> *Source Euractiv France parue le 24 Août 2022 : [euractiv.fr](https://euractiv.fr), les jets privés sont critiqués mais le secteur est en pleine forme*

Voilà, parmi bien d'autres, deux exemples d'abus opérés par les plus nantis au détriment des plus pauvres. Qu'il s'agisse des plus pauvres lointains, vivant dans les pays les plus pauvres, ou des plus pauvres plus proches, vivant dans nos sociétés occidentales dites avancées.

Pourquoi au détriment des plus pauvres dans nos sociétés dites avancées ? Et comment ?

Parce que, dans un même temps, comme les ressources en combustibles fossiles s'amenuisent, le coût de l'énergie augmente, entraînant avec lui, dans un mouvement qui va beaucoup s'amplifier dans les années à venir, une augmentation importante des coûts de l'alimentation et plus généralement du coût des produits de première nécessité.

Ceci ne pose aucun problème aux plus riches qui ont les moyens de brûler à gogo, selon leur bon plaisir, toujours plus de kérosène, de pétrole et de gaz. Mais ceci est un calvaire pour les plus démunis de nos concitoyens qui voient s'envoler le coût des denrées alimentaires. Qui voient s'envoler leurs dépenses contraintes de gaz et de pétrole (eux ne prennent pas l'avion) pour se chauffer ou se rendre à leur travail.

Dos au mur, ce sont donc de vieilles personnes quelquefois malades, ce sont des mères seules avec leurs enfants, ce sont des étudiants pauvres, qui ne se chauffent plus et qui vont chercher leur repas dans les banques alimentaires.

Mais allons un peu plus loin. L'analyse de ce nouvel axe de prédation que j'ai qualifié de dissymétrique, ne peut être opérante que si on la relie au système d'addiction qui la motive et à la problématique morale qu'elle pose.

Contrairement à nombre d'addictions, comme celle de l'alcool ou du tabac, ce ne sont pas les drogués à la surconsommation qui souffrent en premier lieu des considérables dégâts générés par leur addiction, mais ce sont d'autres humains situés pour eux dans

le lointain. Un lointain géographique d'abord, un lointain sociologique ensuite et un lointain temporel enfin.

Le plus facile alors, pour le drogué à la surconsommation face au risque de manque, est d'ignorer ces dégâts que d'autres payent ou vont payer à sa place et de les laisser dans l'ombre d'une sorte « d'oubli psychique ».

Cette question de la prédation dissymétrique est donc clairement une question nouvelle et essentielle pour notre époque. Il est impossible d'y trouver remède, sans l'aborder comme un problème addictif tout à fait original qui exigera la mise en place d'un processus de « sevrage » d'un genre nouveau.

Il est donc important aujourd'hui, de créer un nouveau champ d'action pour l'addictologie scientifique visant à élaborer des outils et des méthodes adaptées et à former les professionnels qui nous accompagneront de manière bienveillante et nous aideront à sortir de cette mortelle impasse.

Ce processus de « sevrage » devra aussi être anticipé en nous désenglant de notre « oubli psychique » et en instaurant de nouvelles bases éthiques tant au plan individuel qu'au plan de la loi.

Nous y reviendrons.

Ce chantier est à la fois complètement nouveau et tout à fait considérable. Il ne pourra être réalisé qu'en se fondant sur un puissant moteur de désir et de libération.

Car, c'est ainsi, l'humain est un être de désir.

Et c'est ce moteur de désir et de libération qui nous manque encore aujourd'hui. Ou qui, en tout cas, n'est pas assez robuste.

Il nous faut donc le construire, ou plutôt le laisser émerger dans un nouveau récit élargissant notre conscience sur ce que deviendrait notre monde s'il était libéré de cette addiction à la surconsommation.

Un nouveau récit qui ouvrira nos yeux sur un monde enfin plus épanoui et moins coupable, en meilleure santé et en meilleur

bonheur, pour chacun d'entre nous pris individuellement et pour nous tous, inscrits que nous sommes dans notre société humaine et dans la grande société du monde vivant.

### *Le pillage du futur*

En même temps que s'installe cette dissymétrie sociale et géographique entre les responsables du désastre écolo-climatique et ceux qui vont en souffrir et quelquefois en mourir, c'est une autre dissymétrie, un système de prédation parallèle qui s'installe et s'aggrave de jour en jour...

Cette dissymétrie, elle, est temporelle.

« *Nous colonisons le futur* » nous dit David Van Reybrouck. Nous volons et pillons l'avenir de nos propres enfants. Pour eux plus d'eau propre. Pour eux un monde sale et violent. Pour eux la fournaise. Pour eux un ciel sans oiseaux ni libellules.

Écoutons la saine révolte de David Van Reybrouck :

*« Nous imposons les conséquences de nos actes aux humains qui viendront après nous, et ce avec une brutalité et une indifférence qui donne le vertige. Nous faisons comme si ils n'étaient pas là, (...) comme si nous pouvions puiser (...) dans les ressources disponibles – eau potable, sol fertile, air sain – sans penser qu'ils pourraient en avoir besoin eux aussi. Nous spolions nos petits-enfants, nous dévalisons nos enfants, nous empoisonnons notre progéniture ».*

Alors oui, par les temps qui courent, le malheur est imaginatif. Ces imbéciles d'humains pillent et détruisent le futur de leurs propres enfants, et c'est alors que vient une question qui dort, latente, sous nos paupières fermées...

« Quand nos enfants, quand nos petits enfants se révolteront-ils ? »

Suivie de près par une deuxième question, plus abyssale encore...  
« Ou alors aurons-nous réussi à tellement les droguer, à tellement les abêtir, qu'ils ne pourront plus jamais se révolter ? »

### *Face au monde des cinq prédatons*

Nous habitons donc l'anthropocène, c'est-à-dire le monde des cinq prédatons.

Ces cinq prédatons interagissent puissamment.

Elles s'autoalimentent et, dans une ronde infernale, chacune d'entre elles donne du carburant aux autres.

Le monde des cinq prédatons, notre monde, est un monde suicidaire. Pas un monde fantasmatiquement suicidaire. Un monde réellement suicidaire.

Il est à la fois notre monde et notre ennemi mortel. Il constitue, comme disait Churchill face à l'invasion nazie de l'Europe, « *une tyrannie monstrueuse, jamais dépassée dans le sombre et lamentable catalogue des crimes humains* ». <sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> Le 13 mai 1940, après la déroute française et la demande d'armistice du maréchal Pétain, Winston Churchill prononce devant la Chambre des Communes un discours historique :

« Je dirai à la chambre, comme j'ai dit à ceux qui ont rejoint ce gouvernement : Je n'ai rien à offrir que du sang, du labeur, des larmes et de la sueur...

Nous avons devant nous une épreuve de plus graves. Nous avons devant nous beaucoup de longs mois de combat et de souffrance. Vous demandez, quelle est votre politique ? Je dirai : De faire la guerre, sur mer, sur terre et dans les airs, de toutes nos forces et avec toutes celles que Dieu peut nous donner. De faire la guerre contre une tyrannie monstrueuse, jamais dépassée dans le sombre et lamentable catalogue des crimes humains. Ceci est notre politique. Vous demandez, quel est votre but ? Je peux répondre en un seul mot : c'est le mot victoire, victoire coûte que coûte, victoire malgré la terreur, victoire quelle que soit la longueur et la difficulté de la route ; parce que, sans victoire, il n'y a pas de survie. »

Cependant, contrairement à nous, Churchill, face à la tyrannie nazie, disposait d'un « art de la guerre ».

Un « art de la guerre » pour articuler les forces navales, aériennes et terrestres. Un « art de la guerre » pour organiser la logistique, construire les avions et les navires de débarquement, alimenter les troupes en vivres et en munitions.

Nous partageons donc la conclusion de Churchill « *sans victoire, il n'y a pas de survie* ». Mais face au monde des cinq prédatations, notre « art de la guerre » reste à écrire.

En effet, aucun système d'analyse antérieur n'est capable d'étendre suffisamment ses concepts pour aborder de manière systémique et féconde le tissage serré des cinq prédatations de l'anthropocène.

Ni l'analyse libérale, ni l'analyse marxiste, ni l'analyse social-démocrate, ni l'analyse écologiste ou éco-féministe n'y suffisent. Toutes ces approches, trop partielles, échouent face au monde des cinq prédatations.

Cet « art de la guerre » qu'il nous reste à écrire, devra donc reposer sur un nouveau système d'analyse que nous pourrions qualifier de penta-démocratique pour bien signifier qu'il s'attaquera à chacun de ces cinq axes de prédation pris isolément mais aussi, et surtout, qu'il s'attachera à défaire le tissage serré de leurs intrications.

Oui, face au monde des cinq prédatations, notre « art de la guerre » reste à écrire. Et c'est urgent il me semble, parce que, nous savons déjà à quoi nous en tenir.

Nous savons déjà que ce sera lui. Ou nous.

## 2.

### **De la liberté, de la morale et de la loi**

Ainsi, nous l'avons vu, les principaux responsables des souffrances climatiques et écologiques, présentes et futures, sont les citoyens les plus privilégiés et les plus riches.

Et les pays les plus responsables des émissions historiques accumulées depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle sont aussi les pays les plus riches.

Sur l'échelle des responsabilités, les écarts sont considérables : l'empreinte carbone d'un cambodgien ou d'un indien est inférieure à 1 tonne, celle d'un français est de 9,2 t, celle d'un allemand est de 14,5 t et celle d'un américain de 18,1 t. <sup>10</sup>

Ces écarts d'émissions considérables se retrouvent aussi, sociologiquement, à l'intérieur de chaque pays. Les données statistiques à notre disposition peuvent diverger selon les sources mais décrivent toutes la même réalité.

Ainsi, selon l'OFCE, un français parmi les 10% des citoyens les plus riches émet environ quatre fois plus de gaz à effet de serre (18,4 t éq.CO2) qu'un français figurant parmi les 10% les plus pauvres (4,7 t éq.CO2). <sup>11</sup>

Une étude récente de l'OXFAM donne des écarts plus importants : Un français parmi les 50% les plus pauvres émettrait 3,8 t éq.CO2, un français en moyenne émettrait 6,4 t éq.CO2, les 10% les plus riches 15,6 t éq.CO2 et les 1% les plus riches, 40,2 t éq.CO2. <sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> Source INSEE Analyses N° 74 de Juillet 2022.

<sup>11</sup> [climatenschemas.fr](https://climatenschemas.fr), émissions annuelles des ménages français par déciles

<sup>12</sup> [oxfamfrance.org](https://oxfamfrance.org), Focus France rapport inégalités et climat

Donc, au plan éthique, dire « notre » responsabilité n'est pas une formulation adéquate. On ne peut plus, sur ce sujet, continuer à moyenner et à globaliser.

Chacun doit évaluer son propre niveau de responsabilité, d'abord au plan individuel, puis au plan collectif. D'abord, vis-à-vis de ses concitoyens, dans son propre pays, puis vis-à-vis des pays les plus pauvres au plan international.

Quelle que soit notre manière d'aborder cette question, il est donc clair qu'au plan moral, nous sommes individuellement et collectivement responsables des dégâts considérables qu'entraînent notre mode de vie et nous devons admettre que notre « niveau de responsabilité » est corrélé au niveau de l'empreinte carbone induite par nos habitudes de consommation. La question morale, la question de la responsabilité, se pose donc, clairement, à chacun de nous.

Comme elle se pose toujours d'ailleurs, lorsque la liberté des uns menace gravement la liberté, la santé, voire la vie, des autres.

Face à cette question, les moins égoïstes, les plus conscients au plan éthique, décideront de s'appliquer, les règles morales qu'ils pensent justes.

Ils décideront volontairement aujourd'hui, bien avant que la loi ne l'exige, de limiter leur consommation de produits manufacturés, de manger moins de viande, de moins voyager en avion alors que ces niveaux de consommation ne leur posent aucun problème d'ordre financier.

Mais l'être humain est ainsi fait que cette sorte d'objection de conscience, aux avant-postes de la morale collective, est fragile et qu'il est difficile de l'établir, de manière généralisée, hors du relais de la loi.

(...)

Bien sûr, ces quelques éclaireurs, ces « objecteurs de conscience » qui s'inventent un nouveau mode vie, et qui

prouvent à tous que ce n'est pas triste et que l'on y gagne plus que l'on y perd, sont précieux, très précieux.

Ils montrent la voie et permettent à l'opinion publique d'évoluer, et de mieux accepter, voire de réclamer, demain, l'évolution de nos dispositifs législatifs et règlementaires, établissant ainsi, sur ces sujets, une nouvelle « morale de la loi ».

Morale de la loi qui s'appliquera à tous et deviendra la base d'un nouveau consensus social, plus facilement acceptable, et qui, finalement, sera accepté par tous.

Il est clair que ce nouvel équilibre social, concrétisé par cette nouvelle « morale de la loi », entraînera l'édiction de nouveaux interdits et l'imposition de nouvelles règles qui permettront de garantir les principes de liberté et de sécurité pour tous dans ce contexte nouveau.

Cette nouvelle « morale de la loi » permettra entre autres de garantir que la liberté des uns ne constitue pas un danger objectif pour la liberté, voire pour la vie, des autres. Que la liberté des uns continue de s'arrêter au point focal où commencent la liberté et la sécurité des autres.

Il est ainsi interdit de conduire en état d'ébriété car cela constitue un danger objectif pour la personne elle-même, mais également pour les autres usagers de la route qui ont le droit de rouler en sécurité sans qu'un chauffard alcoolisé ne vienne pulvériser leur véhicule.

(...)

C'est ainsi que demain, face à nos responsabilités écologiques, il devrait être interdit de rouler à plus de 80 km/h sur route, 110 km/h sur autoroute, ou interdit d'utiliser l'avion sans limitation tant au plan personnel que professionnel.

C'est l'occasion d'éclairer ici les notions communes de responsabilité et de culpabilité qui ne se posent pas de la même manière si tel comportement à risque est, ou n'est pas encore, interdit par la loi.

Avant que la conduite en état d'ébriété ne soit interdite par la loi, le conducteur ne pouvait se considérer comme responsable qu'en fonction de sa morale personnelle et de sa conscience du risque induit.

De même, tant que les comportements climatiques et écologiques dangereux et destructeurs ne seront pas punis par la loi, le citoyen ne sera responsable que face à sa propre morale et son niveau de conscience personnel.

Sa culpabilité, probablement, le minera consciemment ou inconsciemment et alimentera, dans son psychisme, des processus « d'évitement » et de « déni » plus ou moins toxiques. Ceux-là même qui rôdent actuellement, un peu partout dans les débats, publics et privés, sur ces sujets, qui les biaisent et les empoisonnent très gravement.

Si, un jour, ces comportements à risque sont clairement interdits par la loi, les choses se clarifieront beaucoup. En cas d'infraction, la culpabilité du citoyen transgressif sera reconnue, établie et passible des peines prévues par la loi.

Face au désastre climatique et écologique, la prise en compte dans la loi des limites à ne plus franchir, est donc une étape absolument essentielle, et, dans notre cas, urgente.

Elle seule pourra permettre de définir clairement et de mettre en lumière les responsabilités de chacun, de définir leurs limites explicites et les peines encourues en cas de transgression.



Face à ce monde des cinq prédatrices, face à la crise écologique et climatique, il nous reste donc à établir une nouvelle morale individuelle et une nouvelle morale collective. Il nous reste à

établir nos nouvelles constitutions, nos nouvelles lois et nos nouvelles règles économiques et sociales.

Ce sont elles, ensemble, qui fonderont les principes d'une véritable République Écologique.

En effet, demain, l'humanité ne pourra survivre et vivre que si elle établit fermement de nouveaux droits humains et de nouvelles limites civilisatrices face aux cinq logiques de prédation qui, aujourd'hui, l'emprisonnent et la conduisent vers le précipice.

### 3.

## De la République Écologique

Nous allons parler ici d'une utopie.

Nous allons parler ici d'une nouvelle philosophie des lumières pour ce début de 21<sup>ème</sup> siècle.

Comme celle du 18<sup>ème</sup> siècle, elle s'oppose à l'irrationnel, à l'arbitraire et à l'obscurantisme de l'ordre établi, elle vise au renouvellement du savoir, de l'éthique et de l'esthétique.

Elle propose une réforme profonde du droit et de la hiérarchie des pouvoirs.

Comme la philosophie des lumières du 18<sup>ème</sup> siècle, en posant de nouveaux principes éthiques et de nouvelles règles de droit, elle offre à l'humanité la possibilité d'explorer de nouveaux territoires de fraternité et de nouveaux territoires d'avenir...

Hier l'utopie de la « philosophie des lumières » a été le ferment de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France et de la Déclaration d'indépendance des États Unis d'Amérique qui stipule dans son introduction :

*« Tous les hommes sont créés égaux. Ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. »*

Si l'on occulte sa référence à une croyance divine qui n'est en rien indispensable au propos, ce préambule à la déclaration d'indépendance des États-Unis nous guide, nous éclaire et nous oblige pour dessiner ce que pourrait être notre utopie salvatrice en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle.

Pourquoi une utopie salvatrice ?

Parce que, nous allons parler ici d'une utopie contradictoire. Nous allons parler d'une utopie du réel, celle qui portera sur les fonts baptismaux une nouvelle déclaration universelle : la « Déclaration universelle des droits des êtres humains, du monde vivant et de l'avenir ».

### *Une utopie du réel*

Utopie donc, parce qu'aujourd'hui la maturité des esprits n'est pas au rendez-vous. C'est la confusion et l'obscurité qui prévalent.

La plupart des pensées construites manquent de largeur et nous avons besoin de rassembler beaucoup de lueurs, fragiles et éparses, pour créer une philosophie et une politique des lumières « grand angle », capables d'embrasser la totalité du spectre opérant notre avenir.

Utopie donc, mais utopie contradictoire, parce que, contrairement aux grandes utopies du passé, cette utopie n'a pas besoin, devant elle, d'années de maturation pour qu'en découle son inscription dans le réel. Cette inscription, nous la connaissons déjà.

Elle est là, sous nos yeux. Elle coule de source, comme prête à ensemer nos éthiques personnelles, notre éthique collective et nos programmes politiques. Elle pourrait s'inscrire dans le réel dès demain si un tout petit clapet basculait dans notre cerveau, laissant libre le cheminement, dans tous ses recoins, de cette « pleine conscience » que j'appelle de mes vœux.

Il est temps d'entrer dans les détails.

## *Des droits des êtres humains, du monde vivant et de l'avenir*

À l'issue de la barbarie nazie et en réaction à ses atrocités, la « Déclaration universelle des droits de l'homme » a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948. Elle a été votée par 43 pays. Cinq pays se sont abstenus et cinq pays ont refusé d'y participer.

Cette déclaration s'est largement inspirée de certains textes antérieurs comme la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » de 1789 en France, la « United States Bill of Rights » de 1791 aux États Unis ou la « Déclaration des droits et devoirs de l'homme » adoptée à Bogota, le 2 mai 1948, lors de la neuvième conférence internationale des États américains.

Elle a ensuite été suivie de près par la « Convention européenne des droits de l'homme » qui a été ouverte à la signature des États membres du Conseil de l'Europe à Rome le 4 novembre 1950.

La « Déclaration universelle des droits de l'homme » est devenue ainsi un texte de référence au plan international. Par contre, elle ne constitue qu'un engagement moral pour les états signataires et n'est pas, pour eux, légalement contraignante.

Notons également qu'elle précise, en son article 29 alinéa 2, l'équilibre entre les droits et les devoirs qui s'appliquent à tout citoyen :

*« Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. »*

Au sujet de cet équilibre entre droits et devoirs et du concept de liberté, la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » de 1789 déclarait de son côté en son article 4 :

*« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. »*

Et elle précise par ailleurs à son article 5 :

*« La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »*

Le rappel de ces textes fondateurs est très important. Ce sont des textes lumineux. De sens et de simplicité. Ils ont ouvert la porte à des progrès considérables dans le domaine du droit pour civiliser, apaiser et enrichir les rapports entre les humains et entre les peuples.

Ils s'adressent pourtant à un temps qui n'est plus le nôtre.

Un temps où les prédatations et les saccages de l'humanité sur la nature ne représentaient pas encore un danger vital pour l'ensemble du monde vivant ni pour l'avenir et pour la survie de l'humanité elle-même.

Un temps où les échanges interhumains et le commerce étaient beaucoup moins mondialisés.

Un temps où les règles de droit se concevaient pour l'essentiel au présent et dans le périmètre juridique des États-nations.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi.

Le progrès de civilisation que l'humanité doit impérativement faire exige que soit étendu le périmètre de la « Déclaration

universelle des droits de l'homme » afin qu'elle devienne la « Déclaration universelle des droits des êtres humains, du monde vivant et de l'avenir ».

Et c'est ainsi que le préambule de cette Déclaration devra définir les droits et les devoirs de l'humanité d'une part vis-à-vis du monde vivant, et d'autre part vis-à-vis de l'habitabilité du monde qu'elle lègue aux générations futures.

Ce préambule actera en principe de droit les principes suivants :

*« L'humanité est issue et parente de l'ensemble du monde vivant. Elle en est partie intégrante et solidaire. Toute destruction ou tout affaiblissement irrémédiable du monde vivant doit donc être considéré comme une destruction et un affaiblissement irrémédiable de l'humanité elle-même. »*

*« Le monde vivant, dans toute sa diversité, au même titre que l'humanité, a droit à l'existence sur Terre et à la protection de la loi. Ceci implique en particulier la protection d'espaces naturels accueillants, sains et suffisants pour assurer la pérennité de la biodiversité terrestre. »*

*« Les générations futures ont un droit au bonheur et à l'existence paisible sur Terre en tous points égale à celui de l'humanité présente.*

*L'humanité présente est donc gardienne et responsable de l'intégrité du monde physique et organique dont elle a hérité de ses parents et qu'elle va léguer à ses enfants.*

*Cette intégrité de notre monde physique inclut la préservation d'un climat humainement vivable, la non pollution irréversible de l'atmosphère, des sols, de l'eau sous toutes ses formes (mers et océans, fleuves, rivières et nappes phréatiques) et de l'ensemble des organismes vivants. »*

Une fois édicté ce préambule, la suite de la déclaration des droits de l'homme peut se dérouler en continuité et en cohérence avec celui-ci.

Certains de ses articles actuels, adaptés à ce nouveau contexte de droit, y seront lus sous une lumière différente, préservant leur simplicité et approfondissant leur sens.

Ainsi en va-t-il de l'article 29, alinéa 2 de la « Déclaration universelle des droits de l'homme » qui définit l'équilibre entre droits et devoirs qui s'appliquent à tout citoyen. Il pourrait être complété comme suit :

*« Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement :*

*– en vue d'assurer la reconnaissance et le respect présent et futur des droits et libertés d'autrui et du monde vivant*

*– et afin de satisfaire aux justes exigences présentes et futures de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique. »*

Il est clair que la prise en compte de ce préambule, dans une nouvelle « Déclaration universelle des droits des êtres humains, du monde vivant et de l'avenir » ayant valeur constitutionnelle, induira en cascade, dans tous les grands domaines du droit, des modifications considérables.

En effet, ce préambule porte une lumière nouvelle sur les concepts de liberté et de devoirs dans les relations interhumaines. En particulier sur le fait que la liberté présente de l'humanité sur Terre sera clairement limitée par la loi pour assurer égale reconnaissance et égal respect aux droits et libertés des générations futures.

Par ailleurs, positionnant l'humanité comme partie intégrante et solidaire du monde vivant, ce préambule accorde à ce dernier un

droit à l'existence qui limitera également par la loi, la liberté de prédation actuelle de l'humanité à son égard.

Il faut s'attendre à ce que les règles de droit qui découleront de ces principes fondateurs soient qualifiées de liberticides par les lobbies, et les démagogues à courte vue, voire par nombre de citoyens immergés dans les drogues du temps présent.

Il faut s'attendre donc à ce qu'elles donnent lieu à d'interminables guerres de tranchées, comme c'est le cas actuellement pour nombre de mesures écologiques de bon sens.

Etablir de manière démocratique ces principes de droit au plus haut niveau de notre cadre institutionnel est donc une exigence absolue si l'on souhaite ensuite les décliner, sans faiblesse, dans l'ensemble des lois et réglementations qui encadrent et régulent notre vie économique et sociale.

## *Inscrire les limites planétaires dans nos échanges*

Oui, nous vivons sur une planète finie, faite de minéraux, d'eau et de matière vivante.

Une sphère d'environ 12700 km de diamètre et de 510 millions de km<sup>2</sup> de superficie. Un drôle de vaisseau spatial dont le noyau central, constitué de 89% de fer, comporte, en son centre, une partie solide de 2600 km de diamètre, immergée dans une couche liquide de 2200 km d'épaisseur, dont la viscosité est proche de celle de nos huiles moteur. À sa surface, reposant sur une couche profonde solide, appelée manteau, se trouve la croûte terrestre, ce sol sur lequel nous marchons et qui sert aussi de contenant à l'eau des mers et des océans qui couvrent 71% de sa surface du globe, ce sol qui sert aussi de support aux grandes étendues de neige et de glace des pôles et des hautes altitudes...

La Terre est une planète chaude et 80% de sa chaleur interne est produite par les éléments radioactifs présents dans son noyau : le potassium 40, l'uranium 238 ou 235 et le thorium 232.<sup>13</sup>

La Terre est entourée d'une couche gazeuse appelée atmosphère qui est retenue à sa surface par son attraction gravitationnelle et qui s'évanouit progressivement dans l'espace intersidéral entre 350 km et 800 km d'altitude.

L'atmosphère est constituée (en volume) de 78% d'azote, 21% d'oxygène, de 0,9% d'argon et, en proportion beaucoup plus faible de 0,0415% de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Viennent après, et en proportions encore plus faibles : le néon, l'hélium, Le méthane (0,00018%), le krypton et l'hydrogène.

L'eau, pour sa part, contribue pour 0,25% à la masse totale de l'atmosphère. 99,5% de cette eau atmosphérique se présente sous

---

<sup>13</sup> Voir : *UC Berkeley news, Robert Sanders, Radioactive potassium may be major heat source in Earth Core.*

[newsarchive.berkeley.edu, radioactive\\_potassium](http://newsarchive.berkeley.edu, radioactive_potassium)

forme de vapeur et 0,5% sous forme de gouttelettes d'eau liquide et de cristaux de glace. Cette eau atmosphérique est 10.000 fois moins abondante que l'eau constitutive des mers et des océans et de 2000 à 3000 fois moins abondante que l'eau douce présente sur terre dans les calottes polaires, les glaciers, les lacs et les rivières. <sup>14</sup>

Les sols, quant à eux, ont une vie organique propre et sont d'une importance vitale pour l'humanité. Ainsi la couche superficielle d'un hectare de sol de champ peut contenir une dizaine de tonnes de biomasse souterraine vivante constituée de 3 à 6 tonnes de racines mycorhizées, de 3,5 tonnes de champignons, de 1,5 tonnes de bactéries et de 1,5 tonnes d'animaux divers. Au total, la matière organique des sols représente entre 50% et 75% de la biomasse vivante des écosystèmes terrestres. <sup>15</sup>

Voici donc, très rapidement décrite, notre petite planète et quelques-unes de ses ressources absolument vitales pour l'humanité : l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et cette couche superficielle des sols qui fournit sa nourriture à l'ensemble de la flore et de la faune terrestre et océanique.

La dernière ressource d'une importance vitale pour l'humanité est la stabilité et la modération de son climat. En effet depuis des milliers d'année, la modération du climat terrestre a permis à l'humanité de vivre sous quasiment toutes les latitudes. Et c'est cette ressource vitale que l'humanité est en train de compromettre dramatiquement en émettant des quantités de gaz à effet de serre (oxyde de carbone, méthane...) totalement déraisonnables dans son atmosphère.

Et, dans le même mouvement de surconsommation, l'humanité épuise toutes les autres ressources, certes moins vitales pour elle,

---

<sup>14</sup> Voir CNRS Editions, Sandrine Bony, *L'eau atmosphérique*.

<sup>15</sup> Voir : Marc André Selosse, *l'Origine du Monde*. « Une histoire naturelle du sol à l'intention de ceux qui le piétinent ». Chez Actes Sud Nature, 2021. p.137.

mais tout aussi nécessaires pour son mode de vie moderne (le lithium, le cuivre, le phosphore...) et elle empoisonne par des pollutions de toutes sortes, toutes les ressources vivantes qui lui permettent de vivre.

Ainsi, face à la finitude de ces ressources, face à la dégradation des conditions climatiques et face aux pollutions mortifères induites par nos modes de vie, la République Écologique se doit d'instituer un nouveau système économique et social qui garantira, dans un horizon le plus bref possible :

- de revenir, à un niveau de « zéro émission nette de gaz à effet de serre »,
- de revenir à une consommation de ressources bornée par les quantités renouvelables que notre planète peut fournir,
- et enfin, de garantir un arrêt total de la pollution toxique pour nos écosystèmes.

En effet, si nous n'atteignons pas ces trois objectifs, nous ne serons pas en mesure de garantir un cadre de vie stable pour les générations à venir, ni de garantir, à terme plus lointain, la simple pérennité de la vie terrestre de l'humanité.

Ces trois objectifs sont d'une ambition extrême et exigeront la mise en place d'un ensemble de mesures significatives et contraignantes dans de nombreux secteurs économiques.

Mais il est une mesure absolument centrale pour mener à bien ces trois grands objectifs.

Cette mesure, c'est la mise en œuvre d'un plan effectif de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre dans un timing proche de celui qui a été défini par les accords de Paris, c'est-à-dire une échéance située aux alentours des années 2050.

En effet, la tenue effective de cet objectif permettrait de limiter à 2°C l'augmentation de température de notre biosphère et préserverait, pour notre humanité, une possibilité d'adaptation à ce contexte nouveau.

Par ailleurs, la tenue de cet objectif central aura un effet très positif sur nos deux autres objectifs politiques fondamentaux : la baisse de notre consommation de ressources non renouvelables et la baisse de nos niveaux de pollution.

Enfin, cette mesure de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre présente l'immense avantage d'être pilotable et atteignable, du moins si nous avons le courage politique de la mettre en œuvre.

Le but de ce chapitre est de montrer, en entrant un peu dans les détails, comment nous pourrions faire.

En préalable, réalisons que, face à cet enjeu considérable, nous sommes dans une situation contrainte et urgente qui nous impose de placer l'atteinte de notre neutralité carbone, puis sa préservation, au plus haut niveau de nos règles de droit. Il conviendra donc d'en tirer toutes les conséquences concrètes sur nos règles d'organisation économiques, sociales, monétaires, industrielles et commerciales.

Alors, quelle est notre situation ?

Les engagements pris à ce jour dans le cadre de l'accord de Paris conduiraient à une augmentation de 2,7°C<sup>16</sup>, mais aujourd'hui, la Gambie est le seul pays du globe respectant ses engagements dans le cadre de ces accords<sup>17</sup>. Elle est suivie par quelques pays qui atteignent presque leur objectif : le Costa-Rica, le Kenya, l'Éthiopie, le Maroc, le Népal, le Nigéria et le Royaume-Uni.

Aucun des autres pays ne respecte ses propres engagements et le cadre même de l'accord de Paris est extrêmement lacunaire. Il ne prend pas en compte les émissions carbone du transport maritime ni celles du transport aérien qui représentent pourtant déjà plus de

---

<sup>16</sup> [unep.org](http://unep.org), les pays doivent aller plus loin que les engagements pris

<sup>17</sup> [wedemain.fr](http://wedemain.fr), cop26 seule la Gambie respecte l'accord de Paris

5% de nos émissions globales et sont en très forte augmentation tendancielle (entre 3% et 5% par an).

Par ailleurs, il faut savoir que l'Accord de Paris est profondément biaisé par les pays les plus développés qui ne s'engagent qu'à réduire leurs émissions domestiques, sans prendre en compte les émissions qu'ils génèrent au travers des nombreux produits de consommation qu'ils importent de pays tiers.

Au final, c'est ainsi que tous ces multiples « évitements », ces multiples « dénis de réalité », nous conduisent vers une augmentation des températures catastrophique, largement au-delà de 3°, conduisant à une instabilité climatique, économique et humaine insupportable et ingouvernable.

Instabilité qui se généralise, dès aujourd'hui, tout autour du globe. Chaque année la fréquence et l'intensité des ouragans, des inondations, des incendies, des sécheresses, des famines et des migrations de population... augmentent.

La situation actuelle et les tendances qu'elle contient et projette, constituent donc une mise en danger consciente et déterminée de la vie et de l'avenir de nos enfants qui, dans la situation présente, ne sont pas considérés et protégés en tant que citoyens à part entière.

Bien sûr, de puissants intérêts particuliers et de court terme sont à la manœuvre pour différer les actions qui pourraient être efficaces contre le réchauffement climatique.

Mais il y a une autre raison, puissante et structurelle, à cet état de fait. L'outillage économique et monétaire qui structure aujourd'hui nos activités industrielles, agricoles, nos activités de services et nos échanges, a été conçu pour un monde aux ressources considérées comme inépuisables et non pour une planète aux ressources structurellement limitées.

Cet outillage économique et monétaire est donc simplement devenu obsolète. En tout cas complètement inadapté pour prendre

en compte ces limites planétaires qui, aujourd’hui, s’imposent à nous.

La conclusion est donc simple, et sans alternative.

Nous devons faire évoluer cet outillage économique et monétaire pour que dorénavant il nous conduise structurellement à respecter nos limites planétaires et fonctionne, de ce fait, comme un outil de préservation de l’habitabilité à long terme de notre planète.

Voyons comment un tel système pourrait, au plan théorique, fonctionner.

### *Vers un compte carbone généralisé*

La mise en place pays par pays d’un « budget carbone national » contraignant et en décroissance jusqu’en 2050 constituerait un premier niveau de réponse. Contrairement aux accords de Paris ce « budget carbone » devra intégrer non seulement nos émissions domestiques, mais également les émissions générées par nos produits importés et notre quote-part des émissions du trafic aérien et maritime.

Aujourd’hui, en France et en Europe, nous disposons bien d’un plan de décroissance de nos émissions pour atteindre une soi-disant neutralité carbone en 2050. Mais il se limite à nos émissions domestiques, il exclut le transport aérien et maritime et, surtout, il se limite, dans son exécution à des mesures prises au plan macro-économique.

Volontairement ou involontairement, il s’avère très insuffisant et s’enlise dans le « bla-bla-bla » ineffectif des conférences internationales et des promesses démagogiques de nos gouvernements actuels ou potentiels...

Pour que ce plan de décroissance soit effectif et atteigne ses objectifs, son périmètre doit être redéfini et la contrainte de

limitation progressive des émissions carbone doit être placée au centre du réacteur.

Le carbone émis doit donc être compté, et progressivement limité, partout et à tous les niveaux.

Compté par les services de l'État, compté par les entreprises, compté dans tous nos projets collectifs et, en premier lieu compté par chacun de nos concitoyens dans le cadre d'un quota de « droits d'émission » qui lui sera alloué annuellement et qui décroîtra progressivement,

Ce carbone compté devra opérer dans notre économie, à chacun des niveaux d'échanges entre ses acteurs, comme une deuxième monnaie effective. Mais une monnaie avec des caractéristiques très nouvelles. Le montant total de ses liquidités en circulation dans l'économie sera limité et sera décroissant, année après année, de manière à atteindre la neutralité carbone, de manière effective, d'ici 2050.

Ainsi, le dispositif de compte carbone, crée une nouvelle « unité de compte », une nouvelle monnaie que nous appellerons « le point carbone ». Les règles de création et d'échange de cette nouvelle monnaie fonctionneront de manière dialectique avec nos échanges monétaires actuels et seront conditionnées par les limites que nous imposerons à nos émissions carbone.

Il est clair que ce dispositif est très novateur, voire révolutionnaire par rapport à nos fonctionnements économiques actuels.

Mais ce dispositif est fondamental dans notre situation présente, car c'est sa construction elle-même, qui est en mesure de garantir notre retour à la neutralité carbone à une échéance donnée, vers 2050, puis de la préserver à très long terme. <sup>18</sup>

---

<sup>18</sup> Je vous encourage fortement à visualiser la vidéo de 7 minutes, réalisée par Arte qui présente le compte carbone de manière très didactique : [comptecarbone.cc](http://comptecarbone.cc), Arte, Richard Bonnet

Et à trouver de nombreuses autres informations utiles, notamment l'accès aux études fondatrices de Pierre Calame, sur le site :

● *Comment fonctionnerait le compte carbone ?*

Le compte carbone est basé sur un quota annuel d'émissions exprimé en kilogramme équivalent CO<sub>2</sub> (kg éq.CO<sub>2</sub>). Ce quota s'exprime d'abord globalement au niveau national. Il est ensuite réparti de manière égalitaire sur l'ensemble des citoyens. Chaque citoyen, chaque ménage, disposera donc d'un quota carbone qu'il pourra utiliser librement selon ses choix et orientations personnelles pour ses dépenses courantes et ses investissements. Ce quota annuel est exprimé en « points carbone », chaque point valant un kg éq.CO<sub>2</sub>.

Le quota attribué à chaque citoyen, et, par conséquence, le quota national total devra diminuer de 6 % environ chaque année jusqu'à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050.

Ce mécanisme permettra donc de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % en dix ans sans injustice sociale. Nous expliquerons plus avant pourquoi.

Aucun quota n'est imposé aux entreprises mais elles devront imputer à leurs clients l'ensemble du carbone nécessaire à la production des biens et services qu'elles commercialisent.

C'est donc l'action du compte carbone sur les consommateurs qui créera une nouvelle logique de concurrence et incitera les entreprises à élaborer et à commercialiser des produits et services moins carbonés.

Le compte carbone apparaît ainsi comme un nouveau dispositif sociétal majeur. Son fonctionnement devra être conçu, administré et encadré par un organisme public indépendant que nous nommerons « Agence Carbone Nationale » (ACN pour faire bref), dans la suite de ce document.

## *L'effet redistributif du compte carbone*

L'affectation d'un budget carbone individuel et annuel, égal pour tous, affectera différemment les catégories socio-professionnelles :

Le quota affecté annuellement étant le même pour tous les citoyens, les ménages les plus modestes disposeront, comme tous les citoyens, d'un « budget carbone » qui diminuera certes progressivement, mais qui excèdera significativement, durant les premières années, leur capacité réelle d'émissions carbone qui est, de fait, déjà limitée par le faible niveau de leurs revenus.

Car, c'est ainsi, les citoyens les plus défavorisés ne prennent pas l'avion, ont de petites voitures et consomment peu.

En conséquence, une possibilité leur sera donnée, dans une certaine mesure, de vendre leurs « excédents carbone », auprès d'une autorité ad-hoc. Ce qui aura pour effet direct d'augmenter leur « niveau de vie » et de réduire les inégalités.

Par contre, les ménages les plus aisés, initialement gros émetteurs carbone, auront bien du mal à diviser brutalement par 2 ou 3 leurs émissions carbone pour satisfaire le « quota égalitaire » attribué à chacun. Ils pourront donc, toujours dans une certaine mesure, acheter auprès de cette autorité ad-hoc les « excédents carbone » qui auront été libérés par les ménages les plus modestes. Ils pourront aussi se voir attribuer des points carbone supplémentaires en investissant financièrement dans la création de « puits de carbone » effectifs dont la pertinence devra être contrôlée par l'autorité publique.

Cette « monnaie carbone » devra être pilotée et contrôlée par « l'Agence Carbone Nationale » ou « l'Agence Carbone Européenne », au même titre que la BCE pilote et contrôle la création et la circulation monétaire de l'Euro. C'est donc cette agence nationale, ou européenne, qui supervisera le calcul et

l'attribution du quota carbone annuel ainsi que son calendrier de réduction. Elle assurera ensuite la régulation, la surveillance et la gestion, du « marché d'échange » des points carbone.

La valeur en euros du point carbone disponible sur ce marché augmentera forcément, progressivement, sous l'effet conjugué de la rareté programmée de la ressource (moins 6 % chaque année) et par le fait que les excédents libérés par les ménages les plus modestes auront également, année après année, tendance à décroître.

La régulation du marché carbone par l'Agence Carbone Nationale ou Européenne est donc un élément essentiel du dispositif. Elle devra garantir son acceptabilité et sa pérennité, avec l'objectif d'éviter toute augmentation brutale du cours du point carbone pouvant entraîner une grave crise de rupture.

Pour donner des ordres d'idées, à ce jour, l'empreinte française est évaluée à 700 millions de tonnes éq.CO2 à répartir sur 53 millions d'adultes et 14 millions de mineurs. Nous prendrons pour hypothèse, à l'instar de la pratique en usage pour l'impôt sur le revenu, que les adultes se verront attribuer une part entière du quota et les mineurs une demi-part seulement.

Ainsi, la dotation de première année pourrait être fixée par l'Agence Carbone à 10 000 points carbone par adulte et 5000 points par mineur (1 point = 1 kg carbone). Dans cette dotation, il faudra réserver environ 1700 points par adulte et 850 points par enfant pour les dépenses carbone des services publics (cf. ci-dessous) estimées à ce jour à 100 millions de tonnes par l'ADEME.<sup>19</sup>

Ceci affectera aux citoyens une enveloppe totale de 600 millions de tonnes eq.CO2 et laissera un disponible d'environ 100 millions

---

<sup>19</sup> Pour simplifier la compréhension, les chiffres donnés ci-dessus sont estimatifs et arrondis. En juillet dernier, le HCC (Haut Conseil pour le Climat) estimait l'empreinte carbone française à 604 millions de tonnes eqCO2 et nous sommes aujourd'hui plus de 68 millions d'habitants.

de tonnes qui permettront de provisionner les investissements des particuliers, des entreprises et des services publics dont nous détaillerons, ci-dessous, le fonctionnement.

### *Un nouveau fonctionnement concurrentiel*

Dans l'état actuel des choses, les entreprises sont confrontées à un double fonctionnement concurrentiel : d'une part sur la qualité et l'attractivité des produits et services qu'elles proposent, d'autre part sur leur prix.

Le « compte carbone » introduit une troisième dimension de concurrence qui fonctionnera de manière dialectique avec les deux précédentes et, en ce sens, il apparaît comme une véritable révolution en matière économique et commerciale et comme un moteur exceptionnel pour notre retour à l'équilibre climatique.

Dans ce nouveau cadre, les entreprises auront intérêt à commercialiser des produits et services ayant un contenu carbone le plus faible possible, et ceci aura un impact direct sur la conception de leurs gammes de produits : voitures plus légères, produites en Europe, logements « zéro émission », etc.

Pour le segment des consommateurs aisés qui seront fortement contraints par les quotas du compte carbone, les entreprises seront donc incitées à développer des gammes de produits et services relocalisés, peut-être financièrement plus coûteux, mais moins consommateurs de « points carbone ».

Ainsi, dans ce nouveau contexte, le secteur de la distribution, largement organisé par « segments de marché » jouera inévitablement un rôle d'amplificateur entre la demande des consommateurs et l'offre des producteurs dont elle exigera la décarbonation progressive certes, mais rapide.

Ce nouveau fonctionnement concurrentiel créera donc un cercle vertueux et constituera un accélérateur très puissant pour la décarbonation effective de notre économie.

## *Evaluer le « contenu carbone » des produits et services*

Tous les produits et services commercialisés sur le territoire national devront faire l'objet d'un étiquetage de leur contenu carbone par l'entreprise vendeuse. Les règles de cette évaluation seront définies par secteur d'activité avec l'Agence Carbone Nationale et les organismes qu'elle mandatera pour ce faire.<sup>20</sup>

Il existe déjà de nombreuses bases de données, élaborées par l'ADEME entre autres, permettant d'évaluer le contenu carbone des produits et services commercialisés. Ces évaluations seront progressivement affinées et réévaluées par l'Agence Carbone en liaison avec les entreprises qui pourront progressivement prouver que leurs processus de production seront de moins en moins émetteurs.

### *Le compte carbone plus en détail : particuliers, entreprises...*

- *Le compte carbone pour les particuliers*

C'est l'Agence Carbone Nationale qui assurera la gestion du compte carbone des particuliers.

Elle portera au crédit de ce compte le quota annuel de points carbone individuels selon la logique de décroissance retenue.

---

<sup>20</sup> *Bien entendu, le chantier visant à calculer, et à mettre à jour en permanence, l'empreinte carbone des centaines de milliers de produits et services en circulation dans nos échanges commerciaux est un chantier considérable et difficile.*

*Ce chantier devra être mené sous la responsabilité de L'Agence Carbone Nationale en s'appuyant sur toutes les évaluations et modes de calcul d'ores et déjà disponibles qui seront complétés en utilisant des méthodes simplifiées basées sur des critères simples comme le poids, le pays de provenance, les matériaux constitutifs, la nature ou la classification des produits et services concernés.*

Pour ne pas créer de perturbations en fin d'année sur le marché d'échange, le quota carbone annuel de chaque citoyen sera crédité à la date de son anniversaire.

À chaque achat de produit ou de service courant, le compte carbone du client particulier sera débité du montant carbone de cet achat. Le suivi des dépenses dans le compte carbone individuel sera accessible en permanence par voie électronique et, chaque mois, l'Agence Carbone Nationale émettra un relevé de compte qui permettra à chacun de suivre et de gérer ses dépenses carbone.

Il est important de noter que dans le cadre du compte carbone, la liberté de consommer tel ou tel produit ou service reste totale au niveau du citoyen. Une seule limite lui est imposée : la totalité de ses dépenses sur l'année ne pourra pas dépasser le quota carbone global qui lui a été attribué.

Des modalités spécifiques que nous verrons ci-dessous, permettront de prendre en compte dans le cadre du compte carbone, les dépenses d'investissement des particuliers et des entreprises ainsi que les dépenses de l'État.

#### ● *Fonctionnement au niveau des entreprises*

Les entreprises devront tenir une « comptabilité carbone » en parallèle de leur comptabilité générale. En amont de leur production elles devront répertorier l'empreinte carbone de chacun des produits semi-finis et des composants qu'elles utilisent pour l'élaboration des produits et services qu'elles commercialisent. L'empreinte carbone de leurs produits finis, « facturée » à leurs clients sera donc égale à la somme des empreintes carbone de ces composants augmentée d'une quote-part de l'empreinte globale de leur processus de production et de distribution : amortissement des machines, énergie...

C'est ainsi que chaque facture émise sur le territoire national comportera un montant en euros, mais également un montant en « points carbone » qui représentera l'impact cumulé de l'émission carbone du produit ou du service concerné. En bout de chaîne, le montant carbone de la facture remise au client final sera défalqué de son compte carbone. Chaque entreprise tiendra un registre carbone avec les imputations aux clients en positif et les débours pour les fournisseurs en négatif.

- *Extension internationale*

La question est mondiale et le compte carbone, lui, est adapté à chaque comptabilité nationale. Il serait donc très souhaitable qu'il soit initié simultanément par plusieurs pays européens qui constitueront ainsi un pôle d'attractivité favorisant l'extension internationale de cette zone de coopération carbone qui devrait, à terme concerner l'ensemble des pays du globe.

- *Import-export*

L'impact de notre pays en matière d'émissions de gaz à effet de serre est constitué des impacts de la consommation finale totale de nos concitoyens. Il inclut donc l'impact de nos importations. Par contre, il n'inclut pas l'impact carbone de nos exportations, ces biens et services étant par définition consommés hors de notre territoire.

Ainsi, pour les produits importés, le registre carbone de l'entreprise importatrice sera débité de leurs points carbone et le compte import/export carbone de l'Agence Carbone sera crédité. À l'exportation, c'est l'inverse et c'est l'Agence Carbone qui créditera l'entreprise des points carbone exportés.

- *Impact des services publics*

Selon l'ADEME les services publics sont responsables de 100 des 700 millions de tonnes eq.CO2 émises en France. Ces émissions seront donc réparties sur les comptes de chaque citoyen (soit environ 120 kg par mois) et publiés dans leurs relevés. À périmètre égal, les services publics devront, comme les particuliers, réduire leurs émissions de 6% par an.

- *Création et nouvelles activités d'entreprises et de service public*

Les projets de création d'activités nouvelles, seront placés sous le contrôle de l'Agence Carbone, d'une part pour privilégier les investissements d'entreprise à fort effet de levier en matière d'économie carbone et d'autre part pour en fixer la durée d'étalement et de remboursement.

- *Étalement des investissements*

Nous parlons ici des achats immobiliers, des gros travaux et des gros achats d'équipement des particuliers et des entreprises. Pour ces investissements dont l'impact carbone ne pourra être couvert par le quota annuel, il sera autorisé d'ouvrir un compte d'étalement sur la durée de vie du bien concerné, ce qui favorisera les biens à longue durée de vie. Leur revente de seconde main permettra de transférer la dette carbone résiduelle du compte d'étalement. C'est l'Agence Carbone qui provisionnera, sur l'enveloppe d'investissement retenue au niveau national, (environ 100 Mt eq.CO2) les points carbone nécessaires à ces investissements.

- *Facturation et adaptation des moyens de paiement*

Toute facture émise précisera, comme actuellement, les informations HT et TTC, mais donnera également le montant en « points carbone ». Les transactions en cartes bancaires seront adaptées pour la saisie et la transmission de cette nouvelle donnée à l'Agence Carbone Nationale qui débitera le compte carbone de l'acheteur et créditera celui du vendeur.

Il sera possible de payer en espèces ou chèque, mais, dans ce cas, le commerçant ayant besoin des points carbone pour alimenter sa propre activité, demandera que soit insérée la carte bancaire uniquement pour le carbone.<sup>21</sup>

Les transactions de virement monétaire seront adaptées pour assurer le transfert automatique des points carbone.

Au final, et quelle que soit la modalité de paiement, une facture ne sera considérée comme acquittée que si le transfert monétaire et le transfert en points carbone correspondants ont bien été effectués.

### ● *Effets sur l'emploi*

Le compte carbone entraînera la création d'un grand nombre d'emplois directs dans la plupart des secteurs productifs primaires par le puissant mouvement de relocalisation qu'il provoquera. Il créera également de très nombreux emplois en recherche-développement pour reconcevoir l'ensemble de nos produits de consommation dans l'objectif de limiter drastiquement leur impact carbone.

### ***Organiser le marché d'échange carbone***

---

<sup>21</sup> L'Agence Carbone proposera une sorte de « carte vitale carbone » pour les personnes ne disposant pas de carte bancaire.

Ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, les citoyens les plus consommateurs auront la possibilité de racheter, selon certaines règles et limitations, sur une bourse d'échange régulée, les « points carbone » inutilisés qui auront été vendus par les citoyens les moins consommateurs.

Cette possibilité permettra, d'une part, de rendre la mise en œuvre du compte carbone moins « brutale » et plus progressive. Et elle constituera, d'autre part, un moteur extrêmement vertueux garantissant que l'instauration de ces quotas de consommation, n'amplifiera pas les inégalités sociales de nos sociétés mais au contraire les réduira de manière puissante et progressive.

Pour éviter les abus d'autorité et pour des nécessités de régulation que nous verrons ci-dessous, les transferts de points entre excédentaires et déficitaires ne pourront être directs. Il faudra passer par une bourse d'échange nationale qui évaluera mensuellement le cours du point carbone selon l'offre et la demande.

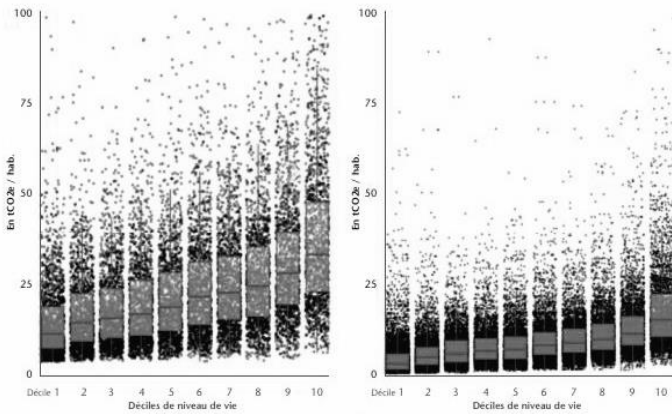
### ***La régulation du dispositif d'échange***

Les deux graphiques ci-dessous analysent, par décile de revenu, la distribution des émissions carbone de nos concitoyens, par ménages, à gauche, et par individu, à droite.<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> Source EXIOBASE, SDES-CGDD, Budget des Familles, calcul des auteurs, cf: « L'empreinte carbone des ménages français et les effets redistributifs d'une fiscalité carbone aux frontières » OFCE Paul Malliet, Policy Brief Janvier 2020, page 7.

[ofce.sciences-po.fr](http://ofce.sciences-po.fr), OFCE policy brief 62



La colonne de gauche représente donc la dispersion des émissions carbone des 10% des citoyens aux revenus les plus faibles, celle de droite, la dispersion des émissions carbone des 10% des citoyens aux revenus les plus élevés.

Nous constatons une émission moyenne tous déciles confondus de 11.7 t éq.CO2 émises par individu. Avec pour le premier décile, les citoyens les plus modestes, des émissions moyennes de 3.8 t éq.CO2 et pour le dernier décile, les citoyens les plus aisés, des émissions moyennes de 18.4 t éq.CO2.

Nous constatons aussi une forte dispersion des émissions à l'intérieur de chaque décile de revenus.

Un quota qui serait fixé à la moyenne générale passe exactement sur la consommation du 6ème décile.

Ces graphiques montrent que les émissions des « classes moyennes » représentées par les 6 déciles centraux croissent régulièrement et assez faiblement entre le décile 3 et le décile 8.

Si on limitait un éventuel « marché d'échange carbone » à ces seuls déciles, le volume de marché (nombre de points carbone pouvant être cédés par les déciles 3, 4 et 5 aux déciles 7 et 8) serait sans doute trop limité pour que le « marché d'échange » puisse fonctionner correctement.

Par contre, il en va autrement en ce qui concerne les déciles extrêmes : les déciles 1 et 2 présentent un écart négatif important par rapport à la moyenne des émissions et, en symétrique, les déciles 8 et 9 sont largement au-dessus de cette moyenne.

Chaque année, nous l'avons vu, le quota global d'émission devra décroître d'environ 6%. Si le dispositif d'échange était géré de manière totalement « libre », il est évident que le « prix du carbone », par effet de rareté progressive, s'envolera assez vite. Il risque donc d'être « accaparé » par les déciles 9 et 10 qui, compte tenu de leur niveau de revenus, seront les mieux placés pour acheter ces points carbone « chers » auprès du dispositif d'échange.

En conséquence ce marché doit être régulé en tenant compte du niveau des revenus et trois leviers de régulation pourraient être actionnés simultanément en établissant :

- des interdictions pour les consommations les plus abusives
- un système de pénalités progressives pour les niveaux de consommation les plus élevées. Le prix d'achat réel des points carbone (prix de marché + pénalités) sera donc nettement croissant pour ces tranches de consommation les plus élevées.
- une obligation de décroissance plus rapide que celle du quota pour les niveaux de consommation les plus élevées.

Par exemple, si le quota distribué aux citoyens est de 10teqCO<sub>2</sub> par an, cette régulation pourrait se réaliser de la manière suivante :

- interdiction stricte d'émettre au-delà de 25t par an,
- pénalités applicables au-delà de 12t par an, et croissantes par tranches : de 12t à 15t, puis de 15t à 18t, puis de 18t à 21t, puis de 21t à 25t,
- obligation de décroître de 8% par an (en référence avec les émissions des années antérieures) pour les niveaux individuels

d'émissions excédant le double du quota alloué (soit 20t la première année).

Les pénalités collectées par ce système de régulation pourraient être attribuées, d'une part pour financer les investissements structurels de transition, (isolation des bâtiments, rénovation des infrastructures ferroviaires, voitures électriques à 100€...) et d'autre part pour financer les coûts de fonctionnement du marché d'échange.

- *L'évolution à moyen terme du dispositif d'échange*

Le contexte économique du « dispositif d'échange » évoluera vers une situation très différente à mesure que les quotas distribués baisseront. À échéance de 5 à 7 ans après le lancement du marché d'échange, compte tenu de la baisse progressive du quota, ce seront des catégories sociales dont les capacités d'investissement sont nettement plus faibles qui seront confrontées à la nécessité de baisser leurs émissions, alors que, simultanément, le volume des points carbone disponibles sur le marché se réduira de manière très significative.

Ces catégories sociales médianes (déciles 4 à 7) ne disposeront donc pas toujours des capacités d'investissement qui seraient pourtant indispensables pour décarboner leurs consommations structurelles.

C'est pour cette raison que, dès aujourd'hui, et durant les premières années d'exercice du compte carbone, l'État devra focaliser sa politique et ses investissements pour baisser notre empreinte carbone structurelle dans tous les secteurs du jeu : infrastructure et réseaux énergétiques, isolation des bâtiments, transports, agriculture et alimentation, sobriété de la consommation...

Sans ces évolutions structurelles portant des résultats tangibles, le mécanisme du compte carbone risquerait de devenir « autobloquant » quelques années après sa mise en place.

### *Mise en œuvre du compte carbone*

Plusieurs études fonctionnelles dont il ne faut pas sous-estimer la complexité, devront être menées pour définir en détail le fonctionnement du compte carbone tel que nous le proposons ici. Son installation devra être progressive, au minimum en deux phases :

La première phase, dite « phase informative », permettra d'évaluer l'impact carbone de chaque achat et de donner à chaque citoyen, dans son compte carbone, une visibilité de synthèse sur ses émissions personnelles. Elle lui permettra ainsi d'en prendre conscience et de préparer ses futurs choix de réduction de ses émissions.

La deuxième phase finalisera le dispositif en instaurant les quotas individuels décroissants et en organisant le marché d'échange des points carbone.

À ce stade, il semble possible que la première phase d'installation du compte carbone puisse être réalisée dans un délai de 2 à 3 ans après la prise de décision politique, le dispositif pouvant ensuite être complété, sans doute par étapes, dans les deux ou trois années qui suivent.

Ainsi la mise en place de cette première phase informative du compte carbone constitue un premier pas déterminant. Elle pourrait, sans obstacle majeur, être instaurée au niveau européen, mais pourrait également sans se heurter à une quelconque distorsion de concurrence, être instaurée par un pays précurseur. En tout état de cause, elle devrait figurer au premier plan de tout programme de transition écologique digne de ce nom.

La décision politique relative à l'installation de la deuxième phase du compte carbone est une décision dont la faisabilité est plus problématique dans notre contexte actuel, nous allons le voir ci-dessous.

Elle est tellement structurante qu'il sera nécessaire d'associer fortement les citoyens en amont, si possible à un niveau européen, durant la mise en place de la phase informative.

La décision politique de s'y engager devra être actée par un processus démocratique incontestable concrétisé au final par un référendum ou un « préférendum » décisionnel.<sup>23</sup>

Maintenant que nous avons vu, au plan théorique le fonctionnement du compte carbone, nous sommes en mesure d'examiner les difficultés à surmonter lors de sa mise en œuvre effective et nous pouvons essayer de statuer sur sa faisabilité.

### ***L'extension du compte carbone au niveau européen***

La situation des pays européens en matière de « mix énergétique » est très hétérogène.

En cas de mise en place généralisée du compte carbone au niveau européen, ces disparités entraîneront mécaniquement un déséquilibre de compétitivité entre les pays de l'UE puisque la nature du mix énergétique deviendra un facteur important de concurrence.

Il est donc certain que les pays dont le mix énergétique est très carboné comme la Pologne, l'Italie, l'Irlande ou l'Allemagne... seront mécaniquement défavorisés par rapport aux pays au mix énergétique moins carboné comme la Suède, le Danemark ou la France...

---

<sup>23</sup> *Nouveau processus démocratique, que nous décrirons, plus en détail, dans le chapitre ci-dessous dédié aux nouvelles pratiques démocratiques qui pourront être actionnées par la République Écologique sur tous les sujets structurants de son plan d'action.*

Ainsi, seule une politique de « convergence administrée » des systèmes énergétiques nationaux pourra permettre une intégration européenne harmonieuse (un peu à l'exemple des phases d'ajustement et des aides financières qui ont été mises en place pour intégrer, au plan économique, de nouveaux pays au sein de l'UE).

Ceci constitue une difficulté importante pour la mise en place du compte carbone. En effet, même en étant optimiste, et en supposant un univers politique globalement stable, il faudrait probablement un délai minimum de 5 à 10 ans pour que cette politique d'ajustement et de convergence puisse être mise en place au plan européen.

● *Est-il encore temps pour le compte carbone ?*

Pour illustrer et comprendre les enjeux de délais sous-jacents à la mise en place du compte carbone, je vous propose de nous livrer, à un exercice de « rétro-politique fiction » qui, si nous avions été un peu plus intelligents, aurait pu commencer en 2015 :

*« En 2015, suite à l'accord de Paris sur le climat, les autorités européennes, à l'initiative d'une quinzaine de pays (dont la France), décident de proposer l'instauration du dispositif de compte carbone.*

*Une campagne d'information pédagogique auprès des citoyens européens est alors lancée.*

*En 2017, des référendums (ou autres modes de décision démocratiques adaptés) sont organisés par les 15 pays initiateurs.*

*Six pays y répondent favorablement : La France, l'Espagne, le Danemark, la Finlande, le Portugal et la Suède.*

*Sept autres pays y répondent favorablement en tant que volontaires ultérieurs : la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique.*

**En 2020**, la phase informative, dite phase 1, du compte carbone est installée dans les six pays initiateurs. Chaque citoyen de ces pays dispose donc d'un « compte carbone » lui permettant de connaître son empreinte carbone de manière précise et détaillée, et d'envisager les évolutions de son mode de vie et les investissements qu'il devra réaliser pour organiser concrètement la baisse future de ses émissions.

Chaque entreprise de ces pays initiateurs dispose également d'une visibilité complète sur ses registres carbone détaillés selon ses clients et ses fournisseurs. Ceci lui permet de commencer à faire évoluer son offre produit en la décarbonant pour rester concurrentielle dans ce nouveau contexte.

Une Agence Carbone Nationale est créée dans chacun de ces pays pour piloter le dispositif et leurs actions sont coordonnées au plan européen par « l'Agence Européenne de Coopération Carbone ».

**En 2023**, la phase 2 du compte carbone est installée dans les 6 pays initiateurs sur la base d'un quota en baisse négociée de 3% par rapport aux émissions nationales effectives de ces pays en 2022. Un dispositif de régulation carbone est mis en place dans chacun de ces pays par une « Autorité de Régulation et d'Echange Carbone » (après cette phase transitoire, la baisse annuelle du quota se stabilisera, dès 2025, autour de 6%).

**En 2024**, les sept pays dits « volontaires ultérieurs » créent leur Agence Carbone Nationale et mettent en œuvre la phase 1 (informative) du compte carbone.

En parallèle, ces pays décident et planifient pour 2027 leur entrée à part entière dans le dispositif de compte carbone européen sur la base d'une politique de « convergence administrée et négociée » de leurs systèmes énergétiques nationaux avec ceux

*des pays déjà parties prenantes de l'Agence Européenne de Coopération Carbone.*

**En 2027**, ces sept pays installent la phase 2 du compte carbone incluant leur dispositif d'échange régulé. L'Agence Européenne de Coopération Carbone regroupe ainsi 13 pays européens représentant un poids économique très significatif au plan des échanges mondiaux.

**En 2028 et 2029**, l'impact du compte carbone européen sur les échanges mondiaux est tellement significatif et son fonctionnement intérieur est tellement probant que les États Unis et la Chine engagent des négociations avec l'Europe pour adapter le dispositif au plan mondial.

**Entre 2030 et 2035**, le compte carbone est généralisé au plan européen et couvre progressivement l'ensemble des échanges mondiaux. Les émissions de gaz à effet de serre baissent très significativement. La neutralité carbone ne sera peut-être pas complètement atteinte en 2050, mais elle semble tout à fait atteignable à l'échéance 2055. »

Cet exercice de rétro-politique fiction étant fait, en tenant compte de manière assez optimiste, des délais de réactions habituels des institutions de l'Union Européenne, quelle est notre situation aujourd'hui ?

À ce jour, l'idée du compte carbone permettant le plafonnement progressif de nos émissions carbone n'est comprise et soutenue que par une poignée de citoyens qui essaient de la promouvoir au sein de la société. Mais cette idée est très loin d'avoir atteint un niveau minimum de compréhension et d'existence politique.

Par exemple, elle ne fait pas encore partie, des propositions programmatiques concrètes de l'écologie politique en France, ni même de l'outillage de base des mouvements de pensée les plus conscients des mutations auxquelles notre société doit impérativement faire face.

Triste constat, parce qu'en matière de « maturité de l'idée », l'élection présidentielle de 2022 en France ou les élections européennes de 2024 auraient pu constituer des opportunités décisives. Mais les forces politiques dites « écologistes » dans notre pays n'en ont pas compris l'importance, ni voulu placer cette idée où elle devrait être, c'est-à-dire, au tout premier plan de leur dispositif programmatique.

En conséquence, envisager de démarrer aujourd'hui notre petit exercice de politique fiction paraît très difficile et il faudra sûrement quelques années encore pour que cette idée puisse atteindre une maturité politique majoritaire.

Si nous faisons l'hypothèse optimiste que le processus puisse être lancé entre 2026 et 2030, sa mise en place ne pourrait être effective qu'entre 2040 et 2050.

Il est malheureusement probable qu'à cet horizon, la crise climatique et écologique soit montée dramatiquement en puissance avec, dans son sillage, à l'instar de la crise ukrainienne d'aujourd'hui, des crises géopolitiques et économiques à la fois erratiques et d'une gravité extrême. L'instabilité qui découlera de ces crises risque donc de compromettre gravement la mise en place sereine d'un dispositif aussi élaboré que le compte carbone au plan international.

Faut-il pour autant, abandonner toute perspective de mise en œuvre du compte carbone ?

Certainement pas, et ceci pour deux raisons fondamentales.

La première raison, c'est que, quelles que soient les péripéties en chemin, l'humanité, n'a pas vraiment le choix. Mettre en place ce nouveau système d'échange, clairement encadré par les limites de notre planète est un impératif incontournable pour elle à court, moyen et très long terme.

Alors, n'insultons pas l'avenir. Nous sommes, c'est très probable, à la veille d'une crise majeure, d'une crise historique. Mais c'est souvent au fond des pires crises que des sursauts salvateurs apparaissent et que des virages fondamentaux peuvent être effectués. Donc, nous nous devons de préparer le terrain pour que puisse émerger enfin et le plus vite possible, ce sursaut salvateur. Et puis, il y a une deuxième raison, opérationnellement et politiquement très importante pour les mois à venir.

La mise en place au niveau national, puis européen, de la phase informative, dite phase 1, du compte carbone demeure une idée absolument majeure et crédible.

Elle est politiquement tout à fait réaliste et accessible sous des délais raisonnables.

Elle n'induit aucune « distorsion de concurrence » entre pays européens, mais, avancée cruciale, elle objective, pour chaque citoyen européen, pour chaque entreprise européenne, la connaissance chiffrée, et détaillée, de ses émissions carbone.

Cette connaissance détaillée permettra ainsi d'établir une base commune d'analyse et de dialogue entre pays européens dans le but d'atteindre rapidement une convergence carbone de leurs économies et donc d'établir une posture commune sur ce sujet dans le théâtre diplomatique international.

La mise en place de la phase informative du compte carbone permettra aussi aux pouvoirs publics d'élaborer, sans tarder, une politique de décroissance équitable de nos émissions de gaz à effet de serre, nos concitoyens ayant, en toute transparence, la capacité de juger de l'adéquation de cette politique.

Sur ces bases, cette politique pourra induire des mesures de limitation ou de quotas concernant certains secteurs économiques ciblés comme le transport aérien ou le transport automobile...

Elle pourra aussi établir de nouvelles règles fiscales progressives visant à pénaliser les émissions carbone les plus abusives en regard du quota annuel décroissant que notre pays doit s'imposer

au plan global. Ces nouvelles règles fiscales pourraient être plus simples à mettre en œuvre que la phase 2 du compte carbone tout en préservant son efficacité et ses objectifs redistributifs.

Mais surtout, elle permettra à chaque citoyen de prendre une conscience chiffrée et détaillée de ses émissions réelles en fonction de ses consommations d'énergie et d'électricité liées au transport, au chauffage... mais aussi de ses consommations indirectes pour l'alimentation, les produits manufacturés et l'ensemble des services qu'il utilise...

C'est cette prise de conscience-là qui nous manque dramatiquement aujourd'hui. C'est elle qui permettra simplement à chaque citoyen de s'inscrire librement et sans frustration inutile dans un mouvement enfin collectif et généralisé d'économie d'énergie et de consommation de ressources.

## *Vers de nouvelles politiques publiques.*

La question de la citoyenneté équitable est au centre du nouvel « ordre public » porté par la République Écologique.

Nous l'avons vu, les nouveaux droits et devoirs constitutionnels des citoyens placent sur un pied d'égalité les citoyens présents et leurs enfants en tant que citoyens futurs. Et, lorsque la République Écologique instaure le « compte carbone », elle instaure un puissant moteur permettant simultanément la réduction de nos émissions des gaz à effet de serre et la réduction des inégalités sociales.

Lorsque nous avons détaillé le fonctionnement du « compte carbone », nous avons également vu qu'il ne pouvait atteindre ses objectifs qu'adossé à des politiques publiques énergiques et efficaces pouvant permettre à chaque citoyen de continuer à réduire ses émissions, années après années jusqu'à atteindre le niveau souhaité de « zéro émission nette ».

Les changements qui découlent de ces nouvelles fondations politiques sont absolument considérables. Et ils feront l'objet de résistances tout aussi considérables.

Les démocraties du monde occidental nous montrent, jour après jour, leur incapacité totale à faire face à ces enjeux.

Pour ce faire, notre pratique démocratique devra être rénovée de la cave au plafond.

Ces nouvelles fondations démocratiques conduiront inévitablement à envisager des changements profonds dans tous les domaines de notre organisation politique, économique et sociale. Le présent livre n'a pas pour objet d'examiner ces changements de manière exhaustive, mais plutôt d'aborder certains d'entre eux qui sont des « clefs » très importantes face aux défis que nous devons affronter.

Nous allons donc parler, des nouvelles ambitions à donner à nos services publics, en y incluant de nouveaux domaines comme

l'agriculture ou les services numériques et nous allons parler de l'instauration d'une économie de la fonctionnalité, sobre et circulaire.

Nous aborderons ensuite les nouvelles pratiques démocratiques qui devront être instaurées par la République Écologique et nous verrons comment le travail d'aujourd'hui, l'engagement personnel qu'il requiert et ses modalités de valorisation, pourraient aussi évoluer vers de nouvelles perspectives.

Enfin nous terminerons le tour d'horizon de ces futurs piliers de la République Écologique par des considérations relatives à la démographie, au développement et à la gestion des migrations.

### ***Réviser les périmètres et les ambitions des services publics***

La France a la chance d'être un pays d'économie mixte, avec des services publics qui restent forts, et un niveau de protection sociale assez élevé. Cette économie mixte concerne de très nombreux secteurs économiques comme les métiers du soin, ceux de l'éducation, de l'armée, de la police, de la justice, des services de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de l'énergie, des transports...

Bien sûr, dans tous ces secteurs d'activité, l'équilibre entre services publics et services privés fait l'objet d'interminables discussions polémiques et de marchandages en fonction de la couleur politique de nos autorités dirigeantes et de la situation économique du pays.

Et malheureusement, dans bon nombre de ces secteurs, durant ces dernières décennies, les services publics s'amenuisent et s'affaiblissent peu à peu, en déléguant certaines de leurs responsabilités fondamentales au secteur privé et en ne garantissant plus le niveau d'excellence et la qualité de gouvernance dont ils devraient être les garants.

C'est pourquoi, dans la période de changements profonds que nous abordons, la République Écologique devra considérablement rehausser le niveau d'exigence et de gouvernance qu'elle est en droit d'attendre de ses services publics.

Elle devra redéfinir les conditions contractuelles des délégations de services publics dans le sens de la protection de l'intérêt commun. Impossible donc, dans ce nouveau cadre, d'abandonner, sans un niveau de contrôle suffisant, ces délégations de services publics, à l'influence de lobbies de toutes sortes et au service exclusif d'intérêts privés.

Ce mouvement général de redéfinition du périmètre des services publics et des niveaux de délégation souhaitables devrait permettre de faire considérablement progresser la place de l'économie sociale et solidaire au sein de ces contrats de délégation de services publics. C'est ainsi qu'à côté de grandes sociétés privées, l'économie sociale et solidaire devrait également devenir, dans de nombreux secteurs, un partenaire majeur de la puissance publique.

Mais, dans le contexte de mutation actuel, il ne s'agit pas uniquement de redéfinir et de redonner de l'ambition aux services publics existants, il va s'agir également de créer des pans entiers de nouveaux services publics. Nous allons en parler ci-dessous, notamment en ce qui concerne l'agriculture et les services numériques.

## *Vers une agriculture saine et résiliente*

L'agriculture va constituer un enjeu majeur pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Il est aujourd'hui certain que la crise climatique va induire une instabilité considérable pour les activités agricoles telles que nous les connaissons. Et ceci tout autour du globe.

Il est d'ores et déjà difficile d'être un agriculteur et demain, si nous ne changeons rien, ce sera pire, bien pire.

En effet, dans ce contexte, le modèle agricole que nous avons développé et que les lobbies de l'agriculture intensive défendent encore « bec et ongles » est un modèle totalement dépassé.

Avec ses pesticides, ses engrais chimiques, ses monocultures intensives et ses élevages industriels, il méprise la nature, il la pollue, rend ses sols stériles et détruit massivement la biodiversité.

Il relâche aussi dans l'atmosphère des quantités déraisonnables de gaz à effet de serre, soit environ 19% de nos émissions nationales.

Les monocultures intensives accaparent la quasi-totalité des surfaces cultivables de régions entières et génèrent, au plan écologique, un système de distribution de l'alimentation aberrant. Selon l'article de Save4planet du 20/01/2022 : « *Les aliments que nous consommons parcourent en moyenne 3 000 km avant d'arriver dans notre assiette* » et la production agricole de proximité couvre à peine 2% des besoins de nos grandes métropoles urbaines.<sup>24</sup>

Absurdité écologique donc, mais également grande inconscience en matière de sécurité alimentaire et de protection civile. Car comment penser qu'un système aussi fragile pourra garantir l'approvisionnement alimentaire de nos villes en cas de crise

---

<sup>24</sup> [save4planet.com](https://www.save4planet.com/), autosuffisance alimentaire France

grave : guerre, troubles civils, rupture de l'approvisionnement pétrolier... ?

De mois en mois, notre organisation agricole et notre indépendance alimentaire dérivent.

D'une part, force est de constater que l'agriculture française nourrit moins bien sa population. Nous importons aujourd'hui plus de 30 % des légumes, plus de 70% des fruits et plus de 34% des volailles que nous consommons.<sup>25</sup>

D'autre part, ce sont ses propres paysans que notre modèle agricole entraîne vers le désespoir. En France deux agriculteurs se suicident chaque jour selon des statistiques publiées par la MSA en 2019.

Et pourtant la France est, rapportée à sa population, l'un des plus grands pays agricoles au monde. Un pays qui serait complètement capable de nourrir sa population grâce à une agriculture locale et biologique. Une agriculture qu'il serait possible d'insérer harmonieusement au sein d'espaces naturels préservés et hébergeant une grande richesse de biodiversité.

Il se trouve que j'ai piloté une étude assez approfondie visant à développer le maraîchage biologique sur notre communauté de communes des Corbières et du Minervois. Cette étude a permis sans doute d'approfondir la prise de conscience de certains acteurs mais n'a pas, pour l'instant, débouché sur les réalisations opérationnelles que nous appelions de nos vœux.<sup>26</sup>

Et pourtant cette étude, permettait de dégager une « feuille de route » réaliste et crédible pour restaurer une agriculture vivrière vivante sur notre territoire. Et, point intéressant, ses conclusions

---

<sup>25</sup> Contre respectivement 19%, 56% et 13% en 2000. Source *Global Food Security Index de 2019*.

<sup>26</sup> À l'exception notable d'un projet de création d'un lieu test de maraîchage agricole opérée par une association d'insertion « MP2 environnement » et par une association portant des projets d'espaces tests agricoles dans l'Aude « Graine de Paysans ».

ne sont en rien spécifiques et pourraient être facilement généralisées dans d'autres contextes territoriaux.

Elle a trouvé son inspiration et bâti ses propositions en écoutant ces trop rares agriculteurs, maraîchers de proximité ou éleveurs, qui produisent localement, souvent en agriculture biologique ou quasi biologique, les légumes, les fruits, les volailles, les œufs, les fromages, le miel... qu'ils commercialisent en circuit court, sur nos marchés, dans des magasins de producteurs locaux ou dans des AMAP.

Sur un plan plus large, plus collectif, cette étude a aussi trouvé son inspiration dans des initiatives novatrices lancées par des coopératives, des communautés de communes, des communautés urbaines ou des associations territoriales qui, fort heureusement, commencent à prendre ces sujets à bras le corps et prouvent que c'est possible.

Citons par exemple la commune de Mouans-Sartoux dans les Alpes Maritimes qui grâce à la mise en culture de 6 hectares par une équipe de 3 ou 4 maraîchers organisée en régie municipale couvre aujourd'hui 80% des besoins de sa restauration scolaire en légumes biologiques. Parlons de la ville d'Albi qui a lancé un plan de développement de la production vivrière dans un rayon de 60 km autour de la ville... Parlons des quelques dizaines d'espaces tests agricoles répartis sur tout le territoire qui jouent un rôle de « pépinières » en accompagnant et en protégeant les premières années d'exercice de nos futurs entrepreneurs agricoles...

Mais, avant d'envisager de quelconques solutions, il nous faut d'abord réaliser à quel point la situation de nos agriculteurs est aujourd'hui précaire et difficile.

S'ils n'héritent pas d'une propriété familiale, il est presque impossible pour eux de s'installer. L'accès au foncier constitue souvent une barrière infranchissable au plan opérationnel (comment le trouver ?) puis au plan financier (comment le payer ?). Passé ce premier obstacle, les premières années

d'exercice, avant d'arriver à un niveau de production et de rentabilité suffisant, constituent presque toujours un parcours du combattant dont peu d'entre eux ressortent indemnes.

Mais leurs difficultés sont loin de s'arrêter là. Car notre système leur demande beaucoup, il leur demande d'être à la fois de bons techniciens agricoles mais aussi de bons commerciaux et de bons gestionnaires d'entreprises. Et rares sont ceux qui disposent, à la fois, du niveau de formation et de la diversité des compétences requises.

Enfin, dernier point fondamental de diagnostic, nos agriculteurs sont aujourd'hui placés en première ligne face aux aléas induits d'une part par le dérèglement climatique et d'autre part par les fluctuations absurdes de nos marchés mondialisés.

Ils portent, quasiment seuls, le poids de ces deux risques majeurs, alors qu'ils n'en sont, en rien, responsables.

Au final, ce sont eux qui vivent les insomnies en cas de risque de gel, de grêle, d'inondation ou de sécheresse, eux qui vivent l'angoisse des traites irremboursables parce que les cours de leurs produits chutent de manière erratique, hors de tout contrôle... Et ce sont aussi eux qui ont des horaires de travail à rallonge, eux qui vivent avec une vie de famille précaire, avec peu de vacances, peu de repos durant le week-end, peu de revenus et, souvent, des retraites de misère.

Quelle pitoyable injustice et quel triste pays, celui qui traite ainsi ceux qui le nourrissent et à qui il confie l'entretien d'une grande partie de ses paysages !

Mais maintenant, ces diagnostics posés, comment agir efficacement ? Comment restaurer et enraciner partout dans notre pays une agriculture vivrière de proximité capable de nourrir sa population et de faire vivre dignement ses agriculteurs ?

Pour y arriver il faut agir simultanément sur plusieurs leviers que nous allons essayer d'analyser ci-dessous.

## *Identifier et protéger le foncier agricole*

Pas d'agriculture vivrière sans terres adaptées. Le premier pas consiste donc à inventorier et à protéger toutes les terres agricoles propices à ces futures cultures vivrières et élevages que nous souhaitons restaurer.

Et sur ce point, la situation actuelle n'est pas bonne.

Traditionnellement, les terres maraîchères et les jardins nourriciers constituaient des « ceintures vertes » tout autour des villes et des villages. Mais, durant tout le 20<sup>ème</sup> siècle, ces terres à très fort potentiel agricole dédiées à l'agriculture vivrière locale ont été détruites par l'étalement urbain ou accaparées par le développement incontrôlé des monocultures intensives.

Et cela perdure. Chaque année, la folie de la bétonisation fait disparaître 300 km<sup>2</sup> de terres cultivables ou d'espaces naturels.<sup>27</sup> Les politiques publiques qui devraient découler de cet accablant constat sont claires :

Il est tout d'abord nécessaire de mettre un point d'arrêt clair et rapide à l'étalement urbain grâce à des règles d'urbanisme impératives n'autorisant plus le développement horizontal des zones industrielles et commerciales, à la périphérie des agglomérations. Ceci impliquera un investissement de long terme pour restructurer et densifier progressivement ces zones d'activités, les transformant en « zones de vie » diversifiées mixant les activités industrielles et commerciales avec des logements et des zones de loisir.

Et il faut ensuite que chaque communauté de communes ou d'agglomération mette en place une politique visant à identifier

---

<sup>27</sup> Voir l'article paru le 5/09/2022 sur le site de France Nature Environnement : *artificialisation des terres, enjeux et solutions*.  
[fne.asso.fr, artificialisation des terres enjeux et solutions](http://fne.asso.fr/artificialisation-des-terres-enjeux-et-solutions)

et à protéger les terres agricoles nécessaires pour l'alimentation de sa population.

Le chantier est tellement important et nous partons de tellement bas qu'il faut se donner des objectifs à la fois énergiques et progressifs. Ceci en visant prioritairement la mise en culture de nouveaux espaces agricoles pour approvisionner la restauration collective des territoires (pour les écoles, les collèges, les lycées, les hôpitaux, les maisons de retraite...) puis en élargissant ce périmètre en créant de nouveaux espaces agricoles vivriers de proximité pour alimenter la population générale.

Dans l'étude que nous avons menée sur notre territoire des Corbières et du Minervois, nous proposons que notre communauté de communes identifie et achète, pour lancer le mouvement, une vingtaine d'hectares de terres cultivables, potentiellement adaptées à des activités maraîchères et disposant d'un accès sécurisé à la ressource en eau.

Une fois identifiées et acquises, ces terres pourraient être progressivement attribuées, d'abord pour la création d'un espace test agricole, ensuite pour créer un espace maraîcher visant à approvisionner la restauration collective des écoles.

Et en dernier lieu, dans un processus parallèle, ces terres pourraient être attribuées, dans le cadre d'appels à projets, à des candidats entrepreneurs agricoles en recherche de foncier pour lancer leur activité.

Au fur et à mesure de l'attribution de cette première réserve foncière de démarrage, nous proposons que la communauté de communes continue d'acquérir des terrains pour assurer la permanence de cette réserve foncière temporaire, ceci permettant de maintenir sur plusieurs années le processus de création nette de surfaces agricoles dédiées à la production vivrière locale et biologique.

En sortie de cette réserve foncière temporaire, lorsque les terres sont attribuées à leurs futurs exploitants, ceux-ci peuvent les racheter ou en devenir locataires.<sup>28</sup>

Si la volonté politique était au rendez-vous on voit bien que cette protection progressive du foncier agricole pour restaurer, sur la base d'une agriculture biologique, l'autonomie alimentaire des territoires n'est pas du tout impossible, surtout dans des territoires ruraux comme le nôtre qui disposent de nombreux terrains en friche, laissés à l'abandon suite aux crises successives de la viticulture.

Il en va différemment pour étendre cette politique à l'alimentation vivrière de proximité pour la population des grandes métropoles urbaines.

Même si elles conduisent une politique très énergique de veille foncière sur le territoire de leur communauté urbaine, cette politique sera limitée par la rareté et le prix du foncier, largement plus élevé à proximité des grandes agglomérations. Pour casser cette spéculation foncière sur ces territoires péri-urbains, les rares terres restantes avec un bon potentiel agricole devront être protégées de manière extrêmement stricte dans le but de rendre impossible à long terme toute utilisation non agricole de ces terrains. Mais cela ne suffira probablement pas, et une véritable réforme agraire devra être engagée au niveau régional et national pour entreprendre, dans toutes les régions où cela s'avèrera nécessaire, la conversion vers la polyculture vivrière de

---

<sup>28</sup> Dans ce cas deux modalités peuvent être possibles : soit la communauté de communes reste propriétaire du foncier et signe un contrat de fermage avec l'exploitant qui aura été retenu, soit elle confie la gestion de ce foncier agricole à une institution foncière agricole, comme « Terre de Liens » par exemple. Terre de Liens est à la fois une association, une fondation et une institution foncière agricole. Elle collecte de l'épargne citoyenne dont la vocation est de développer et de protéger à long terme l'agriculture paysanne, biologique et en circuit court. Pour ce faire, l'épargne qu'elle collecte sert à racheter des fermes et à les confier à de nouveaux entrepreneurs agricoles.

proximité, d'une partie des terrains actuellement cultivés en monoculture intensive.

### *Vers un service public de la production alimentaire*

Nous avons vu comment trouver les terres futures. Maintenant, il nous faut trouver les bras et les intelligences capables de les cultiver.

Il est évident que nous ne les trouverons pas si nous ne donnons pas à nos futurs agriculteurs des perspectives économiques et une reconnaissance sociale au moins équivalente à celle que nous accordons aux professionnels en charge des autres fonctions sociales essentielles à notre fonctionnement collectif. Ainsi les agriculteurs devraient entrer dans les mêmes logiques de hiérarchie et de reconnaissance sociale que les métiers du soin, ceux de l'éducation, de l'armée, de la police, de la justice, des services audiovisuels, du spectacle vivant, de l'énergie, des transports...

Si l'autorité publique souhaite assumer réellement ses responsabilités futures en matière de sécurité alimentaire et d'équilibre écologique, elle se doit de mutualiser l'investissement et les risques au niveau de l'ensemble de la société et non de les faire porter par les seuls agriculteurs.

Ainsi, à l'instar d'autres grands secteurs d'économie mixte de notre société, l'autorité publique doit créer un service public de la production alimentaire qui sera garant de ses objectifs en matière de qualité et de sécurité alimentaire.

Ce service public instituera un statut de référence garanti aux agriculteurs qu'elle emploiera. Ses jardins et élevages alimenteront prioritairement tous les autres services publics qui ont besoin d'une restauration collective de qualité : les écoles, les collèges, les lycées, les hôpitaux, les maisons de retraite...

Pour construire ce service public, comme naguère les services publics de l'éducation, de l'audiovisuel ou des transports ont été construits, l'autorité publique devra définir clairement ses règles de gouvernance et les éventuelles conditions de délégation de ce service public auprès de coopératives ou d'associations de l'économie sociale et solidaire ou auprès d'entreprises agricoles privées.

### *Développer les espaces tests agricoles*

Aujourd'hui, moins de 15% des agriculteurs potentiels formés au BPREA (Brevet Professionnel d'Exploitant Agricole) s'installent effectivement et à peine la moitié de ces « survivants » arrivent à pérenniser leur entreprise.

Les « Espaces Tests Agricoles » (ETA) qui assurent un rôle de couveuse d'entreprises sont un outil puissant pour remédier à ces difficultés. Durant trois ans, ces espaces tests mettent à disposition des jeunes agriculteurs qu'ils accueillent une surface agricole et des équipements de base cohérents pour assurer la viabilité initiale de leur projet. Par exemple, l'espace test accordera à un futur entrepreneur en maraîchage, deux hectares de terres, l'accès à une infrastructure d'irrigation de base et, éventuellement, des serres d'exploitation.

Pour une collectivité de communes, un espace test agricole constitue, à la fois, un tremplin opérationnel vers des installations maraîchères pérennes et un projet qui fédère les acteurs et amorce le développement d'une production alimentaire locale.

Deux modes de fonctionnement peuvent s'envisager pour un « espace test ».

Dans les espaces tests dits « permanents », à l'issue du test, le porteur de projet devra déménager pour s'installer sur un nouveau lieu et être remplacé par un nouveau porteur de projet.

Le problème de l'accès au foncier et de son coût se pose donc. Il peut être anticipé par les collectivités locales si elles décident d'investir dans des réserves foncières adaptées qui seront progressivement attribuées aux porteurs de projet en sortie de l'espace test.

Dans les espaces tests dits « en archipel », si l'issue du test est positive, et si le porteur de projet le souhaite, le terrain qu'il exploitait durant ses trois ans de test peut lui être attribué définitivement en fermage dans le cadre d'un bail environnemental. Ce sera alors à l'espace test d'acquérir de nouveaux terrains pour continuer sa mission sans rupture et accueillir de nouveaux porteurs de projet.

Ces espaces tests « en archipel » peuvent être gérés sous forme coopérative. En sortie de test, les agriculteurs hébergés dans la couveuse peuvent, dans ce cas, demeurer coopérateurs de la structure, ce qui permet bien sûr des synergies très intéressantes en matière de partage d'équipements coûteux, d'organisation du travail (par exemple pour organiser les remplacements durant les congés), de répartition intelligente des productions entre coopérateurs et d'efficacité de la distribution en circuit court (sur les marchés ou via des magasins de producteurs)...

Dans les deux cas, qu'ils soient « permanents » ou organisés « en archipel », il est clair que ces espaces tests sont des leviers puissants pour développer de manière progressive et pérenne la production maraîchère d'un territoire, pour y restaurer et y protéger ses terres agricoles, en reconstituant progressivement des « ceintures vertes » autour de nos villes et villages.

### ***Agriculture : les autres grandes manœuvres***

Nous avons consacré ci-dessus, un vaste chapitre à la création d'espaces agricoles vivriers capables de nourrir la population des villes et des campagnes avec une alimentation de qualité produite

localement. Ceci est un point clef de tout programme agricole écologique digne de ce nom. Car cette recreation permettrait d'assurer simultanément, qualité de l'alimentation, protection et développement des métiers agricoles, respect du vivant grâce à l'agriculture biologique et protection du climat par relocalisation des productions.

Mais d'autres « grandes manœuvres » devront être mises en œuvre par la République Écologique.

- *Changer nos habitudes alimentaires*

La première des « grandes manœuvres » concerne le changement profond de nos habitudes alimentaires. Notre consommation de viande et de poisson doit maintenant diminuer de manière importante au profit d'une alimentation ayant beaucoup moins d'impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, les « quotas » de pêche devront être attribués de manière beaucoup plus stricte et certaines pratiques de la pêche industrielle devront être strictement interdites.

Il en sera de même pour les élevages industriels qui génèrent à la fois une consommation déraisonnable de céréales et de protéagineux<sup>29</sup>, une pollution grave des nappes phréatiques et des zones maritimes côtières, une souffrance animale inacceptable et, au final, une bien piètre qualité alimentaire.

Les activités d'élevage du futur devront donc être hébergées dans des exploitations d'agriculture biologique à taille humaine qui produiront, ou qui trouveront dans des partenariats locaux, une large part de l'alimentation de leurs animaux.

Les élevages de volailles, de porcs et d'ovins seront réorganisés dans cette philosophie d'exploitation et seront encouragés par

---

<sup>29</sup> *Consommation d'autant plus déraisonnable lorsque ces céréales et ces protéagineux sont importés du bout du monde, voire issues de zones de déforestation massive.*

rapport à l'élevage bovin, nettement plus émetteur de gaz à effet de serre.

Enfin, c'est un véritable « plan protéines végétales » qui doit être lancé pour satisfaire les besoins en protéines de l'alimentation humaine. L'augmentation très significative de la production de ces protéines végétales peut être conçue en la couplant, par assolement, avec la production céréalière également recentrée en agriculture biologique.

Il est important que ce « plan protéines végétales » dépasse largement sa dimension agricole. Pour atteindre sa vocation de mutation sociale, il devrait aussi comporter un volet d'excellence culinaire dont une restauration collective publique de qualité devrait être le fer de lance.

- *L'agriculture, les espaces naturels et le monde vivant*

Protéger le vivant, c'est effectuer une mutation rapide vers des pratiques agricoles biologiques et arrêter d'empoisonner à tout jamais, les sols et les nappes phréatiques.

Mais protéger le vivant, c'est aussi redistribuer l'espace entre les cultures et les zones naturelles. Si les monocultures intensives doivent « rendre » une part de l'espace qu'elles occupent aux futures cultures vivrières biologiques et locales, elles doivent également « rendre » une autre partie de l'espace qu'elles occupent, ainsi qu'une partie des ressources en eau qu'elles accaparent, pour préserver les zones naturelles, notamment les zones humides, et reconstituer des paysages de bocage.

Ces paysages ainsi restaurés offriront à la flore et à la faune sauvages des espaces de vie continus, interconnectés et maillés par des haies d'arbres et d'arbustes qui amélioreront considérablement la qualité organique des sols en les préservant de l'érosion et en leur permettant une meilleure capture de l'humidité et des eaux pluviales.

• *Les enfants, l'éducation et la nouvelle agriculture*

Nous l'avons vu ci-dessus, les enjeux agricoles sont au cœur des mutations que devra porter la République Écologique pour sauver notre avenir et celui de nos enfants. Aujourd'hui, la plupart de nos enfants grandissent en ville, très éloignés de la terre qui les nourrit. Nous fabriquons des citoyens qui sont devenus étrangers à la beauté de la nature, qui n'ont plus de contacts tactiles, de contacts immergés, ressentis et vécus avec elle.

Renouer le lien de nos enfants avec la nature et avec l'agriculture est un enjeu essentiel d'éducation pour la République Écologique. Alimenter les cantines scolaires avec des jardins biologiques de proximité, permet d'associer les enfants, au fil des saisons, aux plantations, aux soins jardiniers et aux récoltes de ces jardins, puis de les associer au travail des cuisiniers.

C'est ainsi que nous pourrions tisser de nouveaux liens de respect et d'affection entre nos enfants, la nature sauvage, la nature cultivée et la nourriture.

Il restera ensuite à cultiver ce lien avec la nature tout au long de la vie de chaque citoyen et ce pourrait être une des vocations du service civique dont nous parlerons plus avant.

## ***L'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire***

Pour l'ADEME, <sup>30</sup> *l'économie circulaire se définit comme un système d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des biens et services produits, vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement... tout en développant le bien être...*

Le modèle d'économie circulaire préconisé ici vise à remplacer progressivement l'économie actuelle qui fonctionne selon le modèle linéaire suivant : extraire, fabriquer, consommer, jeter.

L'ADEME détaille ensuite cette définition de l'économie circulaire et liste les principaux piliers de son cycle : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée d'usage et recyclage :

*– L'approvisionnement durable vise une exploitation efficace des ressources primaires, qu'elles soient énergétiques, minières, ou agricoles, en limitant l'impact sur l'environnement et les rejets d'exploitation.*

*– L'écoconception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble de son cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.*

*– L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et*

---

<sup>30</sup> *L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Transition Écologique. Dans ce chapitre le texte en italique est un résumé extrait de la définition de l'économie circulaire telle qu'elle figurait, plus en détail, fin 2023 sur le site de l'ADEME.*

*territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.*

*– L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.*

*– La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit ou du service, qu'il se propose d'acheter.*

*– L'allongement de la durée d'usage conduit le consommateur à recourir à la réparation, au réemploi et à la réutilisation ainsi qu'à l'achat, à la vente ou au don d'occasion.*

*– Le recyclage vise à utiliser les matières premières issues des déchets.*

Voilà donc pour les définitions et pour la théorie, du moins les définitions actuelles et la théorie actuelle. Nous y reviendrons.

Mais maintenant, est-ce que l'on s'en occupe vraiment de l'économie circulaire ?

Cette notion apparaît explicitement, pour la première fois, dans la loi française sur la transition énergétique d'octobre 2014, il y a maintenant 9 ans, et ses résultats sont bien maigres. Quelques progrès ont été effectués sur les processus de recyclage, et encore il y aurait beaucoup à en dire, mais aucun progrès significatif concernant la durabilité des biens, la consommation responsable ou l'économie de la fonctionnalité. Donc, sur ce point, comme sur tant d'autres, beaucoup de bla-bla-bla, beaucoup de green washing, mais bien peu de progrès tangibles.

Pour prendre un exemple assez récent, l'état a autorisé en 2020 la généralisation de la 5G qui occasionne le remplacement de très

nombreux dispositifs électroniques sur tout le réseau mobile en France, et provoque l'obsolescence accélérée de l'ensemble du parc des téléphones portables. Incroyable gabegie de ressources électroniques, de pollutions diverses et d'émissions de gaz à effet de serre, pour des gains de fonctionnalités tout à fait mineurs. Incroyable gabegie n'entraînant par ailleurs aucune économie d'usage de la téléphonie mobile sur le plan écologique et climatique.

Un véritable développement de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie circulaire aurait dû être fondé sur des mesures fort différentes, en imposant, par exemple, que les téléphones portables puissent être conservés au moins 10 ans par leurs utilisateurs. Ainsi, le constructeur et ses partenaires fournisseurs de logiciels, devraient garantir pendant au moins dix ans la compatibilité de chaque téléphone vendu avec les nouvelles versions des logiciels initialement commercialisés. Au-delà, et pendant 10 ans supplémentaires, les constructeurs ne seraient contraints qu'à une garantie de maintenance matérielle à équipement logiciel constant.

Dans ce contexte dont l'instauration serait tout à fait possible à terme assez bref, les constructeurs devraient donc développer un réseau d'après-vente et de réparation concurrentiel et adapté à cette nouvelle durabilité imposée aux téléphones mobiles.

Alors, interrogeons-nous.

Pour quelle raison cette volonté affichée d'orientation vers l'économie circulaire se réduit-elle, au final, à un évitement de plus, à un green washing de plus ?

Tout simplement parce qu'imposer un cycle économique orienté vers l'économie des ressources et l'économie de l'énergie n'est pas possible, et ne le sera jamais, dans un système économique dont les seules règles effectives sont celles de la « croissance » et de la maximisation du profit à court terme.

Nous l'avons vu, la mise en place d'un « compte carbone » avec ses quotas dégressifs attribués à chaque citoyen, serait un moyen efficace pour imposer aux entreprises souhaitant rester concurrentielles, des contraintes sévères de réduction de l'empreinte carbone de leurs produits et services. Mais nous l'avons vu aussi, la mise en place et la généralisation du compte carbone est une affaire de moyen et long terme.

Par contre, diminuer rapidement et simultanément, notre empreinte carbone, notre empreinte sur toutes les ressources rares et notre empreinte de pollueurs systémiques est une affaire urgente, une affaire de très court terme.

Donc, dans ce très court terme, notre seule issue est d'établir des quotas et des règles contraignantes garantissant que nous allons tenir, secteur par secteur, activité par activité, les objectifs de réduction de nos émissions carbone et de notre consommation de ressources.

Ces nouvelles règles, ces nouveaux quotas sectoriels seront conçus et adaptés à chaque secteur d'activité. Ils n'empêcheront en rien le fonctionnement concurrentiel de ces secteurs.

Par contre, ils permettront d'encadrer dialectiquement mais fermement, le libéralisme débridé de notre système économique et commercial actuel, complètement indifférent à son empreinte carbone et à ses externalités polluantes.

Ces règles et ces quotas exerceront donc, au coup par coup, sur l'activité des entreprises, une pression similaire à celle qui aurait été induite par les quotas globaux dégressifs du compte carbone. Mais, me direz-vous, c'est bien gentil de décréter ces nouvelles règles, ces nouveaux quotas pour nous repositionner correctement dans l'axe de la réduction des émissions carbone à laquelle nous nous sommes engagés. Mais, est-ce simplement possible ? Et comment, dans le réel, les rendre applicables ?

Pour répondre, il nous faut maintenant revenir au tout début de ce chapitre, et essayer de comprendre les faiblesses structurelles du cycle de l'économie circulaire tel qu'il a été décrit par l'ADEME. La faiblesse fondamentale de cette description est qu'elle est centrée sur le bien, le produit ou le service et essaye, bille en tête, d'optimiser ce dernier, hors de son contexte.

Pour construire une économie atteignant nos objectifs de sobriété, ce n'est pas le bien, le produit ou le service qu'il faut interroger et optimiser mais c'est la fonctionnalité qu'il est censé servir.

Cette fonctionnalité cible doit être particulièrement envisagée en réutilisant au maximum les dispositifs existants de son environnement direct et en consommant le moins possible de ressources « neuves », de produits « neufs » et d'énergie « neuve ». Elle doit également être optimisée pour produire le moins possible d'externalités négatives : de pollution chimique, organique, sonore ou visuelle...

Donc, pour résoudre vraiment notre équation, pour « écrouler » réellement, notre consommation de ressources « neuves » et d'énergie « neuve », il nous faut complètement inverser les facteurs.<sup>31</sup>

Pour ce faire, le navire amiral, c'est l'économie de la fonctionnalité, puis, dans un deuxième temps, ce sont ses modalités concrètes de réalisation qui doivent s'organiser dans le cadre de l'économie circulaire.

Entrons donc dans les détails.

---

<sup>31</sup> Il faut avoir en tête les ordres d'idées. Pour revenir à l'équilibre, nous devons, d'ici 2050 diminuer notre empreinte carbone de 80 %. L'objectif à atteindre est considérable. Il ne sera pas atteint si nous utilisons l'arsenal de nos mesures économiques habituelles tout en continuant notre « business as usual ». Donc dire que nous devons réellement « écrouler » notre consommation de ressources « neuves », d'énergie « neuve » n'est pas un abus de langage et exige un réel changement de paradigme.

Le premier pas en matière d'économie de la fonctionnalité consiste à interroger la pertinence et l'intérêt de la fonctionnalité elle-même en la mettant en rapport avec ses externalités négatives : émission de gaz à effet de serre, consommation de ressources « neuves », émission de polluants de toute nature.

Dans l'exemple de la mutation vers la téléphonie mobile 5G, rien ne sert d'optimiser le fonctionnement et le « cycle de vie » des nouveaux dispositifs de réseau et des nouveaux téléphones portables compatibles 5G, si les fonctionnalités apportées par la 5G ne justifient en rien, comme c'est effectivement le cas, la mise en œuvre d'un dispositif technique aussi disproportionné en matière de consommation d'énergie et de ressources.

Prenons l'exemple de la construction du tronçon d'autoroute Toulouse Castres. Le gain de fonctionnalité se résume à 10 minutes gagnées sur le trajet face au coût écologique exorbitant lié, entre autres, à l'artificialisation de plusieurs centaines d'hectares des meilleures terres agricoles du département. Le jeu n'en vaut vraiment pas la chandelle et l'abandon du projet devrait s'imposer.

Le deuxième pas en matière d'économie de la fonctionnalité consiste à optimiser les modalités pratiques de cette fonctionnalité et notamment à envisager toutes ses possibilités de mutualisation.

Les transports en commun économes comme le train, le métro, le tram, le covoiturage en sont une illustration pertinente. De même, l'auto-partage pour des besoins de transport plus personnalisés. De même la mise en place d'un local mutualisé de machines à laver et de sèche-linges dans les immeubles collectifs d'habitation... De même l'organisation de magasins de partage pour tout l'outillage d'utilisation non journalière : perceuse électrique, tondeuse à gazon...

Tous ces dispositifs de mutualisation entraînent un « écroulement » effectif des externalités négatives en réduisant de

manière très significative la taille globale du « parc » des matériels concernés : moins de voitures en circulation, moins de machines à laver, moins de perceuses électriques... donc, moins, beaucoup moins, de consommation d'énergie « neuve » et de ressources « neuves ».

Et ce n'est que rendus en ce point où les fonctionnalités ont d'abord été jugées pertinentes, puis envisagées de manière mutualisée que l'économie circulaire entre en jeu.

Et c'est ainsi qu'une économie de la fonctionnalité, adossée à une économie circulaire clairement assumée pourrait réduire drastiquement la fabrication de produits neufs pour des fonctionnalités stables.

Ce serait en particulier le cas pour le parc existant des lave-vaisselle, lave-linge ou réfrigérateurs<sup>32</sup>. Tous ces appareils pourraient être conçus pour pouvoir être réparés pendant de très nombreuses années durant lesquelles seules les pièces détachées d'usure ou les éléments cassés et irréparables seraient remplacés en cas de panne. Leur durée de vie, qui oscille actuellement entre 4 et 10 /12 ans pourrait être portée dans un premier temps à 30 ans. Obligation serait faite aux producteurs d'assurer à long terme la mise à disposition des pièces détachées et d'organiser leur réseau de réemploi et de réparation.

Par ailleurs, des incitations économiques fortes conduiraient les nouveaux utilisateurs à privilégier l'achat de machines reconditionnées sur le marché de seconde main.

Ainsi il s'agira, pour cette nouvelle économie que nous appelons de nos vœux, de minimiser à l'extrême nos émissions et notre consommation de ressources neuves.

En premier lieu par l'analyse fine des fonctionnalités et par l'écoconception du dispositif ou du service que l'on souhaite fournir.

---

<sup>32</sup> Dotés d'une performance énergétique au moins classée A.

En deuxième lieu par la systématisation du réemploi et de la réparation et, en tout dernier lieu, par le recyclage.<sup>33</sup>

Le système économique promu par la République Écologique est donc basé sur une économie systémique et radicalement optimisée de la fonctionnalité. Elle interroge donc d'abord, l'utilité de la fonctionnalité mise en rapport avec ses externalités négatives, puis elle propose, pour sa satisfaction, un design et des modalités d'utilisation les plus sobres possibles.

Prenons l'exemple de la distribution des boissons.

Intéressons-nous à l'eau gazeuse, et notons tout d'abord que ce n'est absolument pas un produit de première nécessité. L'eau gazeuse pourrait être commercialisée au détail par des distributeurs auprès desquels les clients rempliraient leurs bouteilles personnelles en verre, réutilisables des années durant. Les producteurs d'eau livreraient aux réseaux de distribution des citernes de contenance moyenne (cinquante ou cent litres) elle-même consignées et réutilisables à très long terme.

Pour l'eau plate, c'est encore plus simple, il faut d'abord promouvoir l'usage de l'eau du robinet. L'accès aux eaux dites « minérales » sera possible bien sûr, mais par le même dispositif de distribution que celui des eaux gazeuses. Biocoop par exemple propose déjà ce type de distribution d'eau gazeuse et d'eau plate. Mais ce système pourrait ne pas en rester là et être étendu à la distribution de tous les « soft drinks » de grande consommation. Les Coca-cola, Orangina, Schweppes...

Pour le vin d'usage courant, les grands formats de distribution, de type bag in box, devraient s'imposer et pour la distribution « luxe », c'est un réseau de consigne/lavage/réutilisation des

---

<sup>33</sup> En effet, le recours au recyclage, tel qu'il est conçu aujourd'hui, apparaît comme un pilier du « faire semblant » écologique officiel qui ne fait que déguiser en vert notre surconsommation pathologique. Qui ne fait que pérenniser un système induisant, en lui-même, une gabegie de ressources et d'énergie.

bouteilles en verre qu'il faut mettre en place, avec une consigne assez chère pour devenir systématique et efficace.

Pour la bière idem, en favorisant chaque fois que c'est possible la distribution par fûts également consignés.

Au final, nous ne fabriquerions quasiment plus de bouteilles en plastique, ni de canettes en aluminium et leur réseau de recyclage deviendrait inutile. Le nombre de bouteilles en verre en circulation serait aussi réduit de manière considérable, et leur système de recyclage largement remplacé par le simple lavage des bouteilles consignées.

Dans cette vaste reconfiguration, le consommateur, certes, changerait ses habitudes, mais ne perdrait rien de réellement significatif face aux gains écologiques réalisés.

On voit sur ces exemples à quel point des économies considérables d'émission carbone et de consommation de ressources pourraient être facilement réalisées dès aujourd'hui et à quel point nous pourrions « écrouler » notre niveau de pollution par les plastiques.

Simplement en adaptant nos dispositifs réglementaires et organisationnels et sans aucune mise en œuvre de dispositifs techniques complexes ou coûteux.

Et maintenant, élargissons le débat. Une économie circulaire assumée, devrait, en matière de produits neufs mis sur le marché, concentrer ses efforts sur deux axes.

D'une part sur les « fonctionnalités nouvelles » utiles comme vecteurs d'économies de ressources, d'émissions carbone et de pollution (la voiture électrique ultra légère par exemple).

D'autre part, sur la reconception des produits de « fonctionnalités stables » qu'il faudra tout de même renouveler (même si nous avons porté leur durée de vie, dans un premier temps à trente ans minimum) pour atteindre une durée de vie minimum très longue (cent ans en serait un très bon objectif symbolique).

L'objectif sera donc de garantir à tous les produits neufs une durée de vie très longue, voire, un jour, de les transformer en produits stables, quasiment éternels, et simplement réparables ou modifiables par morceaux.

Cela impliquera l'identification précise des pièces d'usure constitutives qu'il faudra renouveler avant ce terme de cent ans, et la disponibilité pérenne des pièces détachées de remplacement. Cela impliquera aussi d'envisager dès la conception, pour les simplifier au maximum, les opérations de maintenance qui seront nécessaires au cours de cette très longue durée de vie.

Pour tous les autres éléments constitutifs, hors pièces d'usure, on entrerait donc, mais sur un terme très long, dans une logique stabilisée de réemploi/réparation.

Seules les pièces cassées ou les éléments d'usure en fin de vie entreraient dans un dispositif imposé de recyclage. L'étape de conception de ces produits neufs devra donc également permettre de garantir à ces éléments en fin de vie un recyclage quasi intégral de leurs matériaux constitutifs.

On voit donc ici l'impact de ce changement complet de paradigme sur les volumes de production « neuve » et donc sur les volumes des activités de recyclage. Volumes qui pourraient être divisés au moins d'un facteur 10 par rapport aux niveaux actuels. Tout ceci grâce à une économie effective de la fonctionnalité, doublée d'une écoconception performante, beaucoup plus efficace pour le réemploi des matériaux constitutifs des pièces en fin de vie.

Pour finir ce chapitre, examinons maintenant ce que pourrait être l'avènement d'une véritable « économie de la fonctionnalité » en matière de transports.

Prenons tout d'abord, pour donner des ordres d'idée, les niveaux comparés des émissions (en kg éq.CO<sub>2</sub>) calculées pour un voyageur par le simulateur de l'ADEME pour un trajet Paris Toulouse : notre voyageur émettra 1,9 kg éq.CO<sub>2</sub> en TGV, 4,9 kg en train intercity, 20 kg en autocar, 70 kg s'il voyage en voiture

électrique, 130 kg en moto, 135 kg en avion et 148 kg en voiture à moteur thermique.

Sont incluses dans cette simulation, les émissions directes, la construction des véhicules (fabrication, maintenance et fin de vie) et la production et distribution de carburant et d'électricité. La construction des infrastructures (routes, rails, aéroports...) n'est pas incluse.

Le résultat de cette comparaison est sans appel. Dans une économie de la fonctionnalité assumée, c'est le transport en train qui s'impose sur cette distance, et l'on voit clairement que toutes les motorisations à moteur thermique (avions, automobiles thermiques, moto) ont des niveaux d'émission de CO2 de 60 à 70 fois plus importantes que celles d'un train électrifié.

Tout déplacement, sauf les déplacements à pied, ont un impact carbone mais ces impacts vont du très faible, le déplacement en vélo par exemple, au très important, le déplacement en grosse voiture thermique ou en avion.

Mais une chose saute aux yeux, si nous voulons atteindre, comme c'est notre objectif, le « zéro émission carbone » en 2050, il nous faudra, d'ici là, avoir quasiment abandonné la motorisation thermique des véhicules et la massification actuelle de nos transports en avion.

Parlons d'abord de l'avion.

En ce qui concerne le transport aérien, il n'existe pas à ce jour de solution satisfaisante de décarbonation à l'horizon des trente prochaines années.

Selon l'article de Carbone4 du 11/10/2022, « *l'aviation commerciale représentait 2,6 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde en 2018, et 5,1 % du réchauffement climatique anthropique entre 2000 et 2018 quand on intègre les*

*effets hors CO2* » <sup>34</sup> . Les prévisions de croissance de ces émissions se situent autour de 3% par an dans les années à venir. Il faut parler ici, pour bien comprendre les choses, de l'effet rebond, très souvent présent et favorisé par le cercle vicieux de l'hyper consommation.

Dans le cas de l'aviation, la consommation de carburant au passager par km a été divisée par 2 entre 1990 et 2018 et ces économies de consommation ont largement participé à la baisse des tarifs aériens et au développement rapide des compagnies « low-cost ». Ceci a entraîné un effet rebond considérable. Le trafic s'est vu multiplié par 4,6 sur la même période ! Donc il faut se méfier de l'impact facial des économies d'énergie, réalisées au plan technologique. En effet, elles encouragent l'augmentation de nos consommations, et donc au final de nos émissions de GES si en parallèle aucune action n'est menée pour limiter effectivement nos niveaux de consommation.

La livraison des premiers avions à l'hydrogène a été annoncée par Airbus avec tambours et trompettes pour 2035. Cette échéance sera-t-elle tenue ? La plupart des spécialistes sérieux en doutent. Trop de difficiles problèmes techniques restent à résoudre.

Ainsi, au-delà de la prouesse technique de produire les premiers prototypes, il est certain que le remplacement du parc des avions à propulsion kérosène, s'il s'avère un jour possible, exigera plusieurs dizaines d'années et ne pourra concerner que des flottes aériennes beaucoup plus réduites que les flottes actuelles.

Par ailleurs, l'alimentation des avions par des agro-carburants ou des carburants de synthèse, ne pourra pas non plus être envisagée à grande échelle, sauf à mettre définitivement à genoux une

---

<sup>34</sup> *Les effets dits hors CO2 de l'aviation en matière d'impact radiatif sont très importants, ils pourraient doubler ou tripler l'impact limité aux seules émissions de CO2. Ces effets sont essentiellement dus aux traînées de condensation des avions, et à leur émission d'oxydes d'azote.*

[carbone4.com](http://carbone4.com), [analyse faq aviation climat](#)

agriculture qui sera déjà très affaiblie par le réchauffement climatique.

En conséquence, en ce qui concerne le transport aérien, la seule solution est d'arrêter la course à la croissance qui s'effectue actuellement au rythme fou de 6% par an au niveau mondial.

Il nous faut donc continuer à avancer. Oui. Mais dans l'autre sens. Et réduire effectivement notre utilisation de l'avion, dès maintenant, d'environ 6% par an.

Ce qui veut dire interdire à très court terme tous les usages les plus « frivoles » et les moins indispensables de l'avion : les jets privés et l'aviation de loisir par exemple.

Ce qui veut dire également, appliquer des quotas, décroissants d'année en année, sur l'utilisation du transport aérien, tant au niveau individuel, qu'au niveau des entreprises.

Ce qui veut dire enfin instituer un nouveau système de taxation, progressif et fortement croissant, par palier de consommation individuelle. Ce nouveau système de taxation devra par ailleurs instituer des prix planchers pour le transport aérien qui ne pourront, en aucun cas, être inférieurs au prix d'un voyage équivalent effectué en train.

Le produit de ces nouvelles taxes sera prioritairement mis au service des investissements structurels d'amélioration du service et du réseau ferroviaire dans le but d'en augmenter la couverture territoriale, le fonctionnement multimodal et la compétitivité.

L'équation du transport maritime, est assez similaire à celle du transport aérien. Placée face à notre but d'atteindre le « zéro émission carbone » en 2050, elle ne présente aucune solution satisfaisante sans une réduction absolument massive de ses volumes.

Selon l'article de Mathilde Damgé publié dans le journal « Le Monde » du 15 Novembre 2022 :

*« Le fret maritime ne cesse de prendre de l'ampleur – l'OMI table sur un possible doublement des flux de transport sur les mers d'ici à 2050 – et les solutions techniques pour décarboner n'ont pas encore émergé. La pollution du transport maritime représente actuellement 3 % des émissions de gaz à effet de serre dans le monde ; si le secteur n'entame pas de changements, les émissions s'élèveraient à 17 % d'ici à 2050 ».*

Comme pour le trafic aérien, il nous faudra donc continuer à avancer, mais dans l'autre sens. Et réduire effectivement notre recours au transport maritime d'environ 6% par an.

Ce qui veut dire en interdire, à court terme, tous les usages « frivoles » comme les paquebots de croisière par exemple.

Ce qui veut dire aussi taxer de manière très importante les émissions carbone liées au transport des produits d'importation, voire des produits d'exportation dans le cadre de traités multilatéraux de régulation du commerce maritime.

Ce fort mouvement de taxation du fret maritime aura donc pour effet vertueux de rendre plus compétitive la relocalisation des activités industrielles et agricoles concernées.

La situation est par contre différente en ce qui concerne le transport automobile, parce qu'il existe aujourd'hui des alternatives opérationnelles pour remplacer les voitures thermiques par des véhicules à propulsion électrique.

Ceci dit, la mutation du parc automobile mondial vers la motorisation électrique est un chantier de titan. Il y avait environ 1 milliard de véhicules thermiques en circulation en 2008 et il est prévu que le parc automobile mondial croisse jusqu'à atteindre un maximum de 1,5 milliard de véhicules en 2039 selon une étude récente de Bloomberg New Energy Finance.

Le chantier d'électrification des véhicules individuels va mobiliser tellement de ressources qu'il est très improbable qu'il puisse se réaliser totalement en conservant un parc automobile

équivalent. Ses chances de réussite seront par contre significativement augmentées si nous réussissons simultanément à réduire considérablement le nombre de véhicules du parc mondial et à produire des véhicules beaucoup plus légers, dont la construction mobilisera le moins de ressources et le moins d'énergie possible.

Ce sont de nouveaux dispositifs organisationnels qui nous permettront de réduire significativement le nombre de véhicules en circulation par développement rapide de l'autopartage, de transports en commun et de transports multimodaux efficaces.

Pour limiter de manière immédiate les émissions des véhicules thermiques résiduels et augmenter l'autonomie des nouveaux véhicules électriques, la vitesse des véhicules devra être limitée immédiatement à 80 km/h sur route et 110 km/h sur autoroute.

Pour limiter efficacement la consommation de ressources et d'énergie des futurs véhicules électriques, il faudra impérativement limiter leur poids à 1200kg ou 1300kg ce qui, en l'état des technologies actuelles est tout à fait possible. Il existe déjà des voitures de ce type, tout à fait confortables et offrant des autonomies réelles supérieures à 250 voire 300 km.

Cette mesure de limitation du poids des véhicules interdira de fait la commercialisation de tous les SUV électriques, hybrides ou thermiques. Ces SUV obèses qui aujourd'hui, pour des raisons de rentabilité, monopolisent une vaste part du marché automobile.

Pour tous les usages quotidiens, en particulier pour les trajets domicile/travail, et pour les trajets courants en milieu rural ou péri-urbain, il faudra rapidement stabiliser, une gamme de véhicules électriques confortables, ultra légers et à très forte durabilité<sup>35</sup>. Des véhicules de moins de 700 kg, très économes en énergie et en ressources de construction.

---

<sup>35</sup> *D'ores et déjà la Citroen AMI ou la Renault Twizy, adaptées aux usages quotidiens et pouvant accueillir deux passagers, pèsent moins de 500 kg.*

Au-delà d'un rayon d'action de 200 km ou 250 km, c'est un transport multimodal en train qui doit s'imposer et les pouvoirs publics doivent l'encourager. D'une part par un développement ciblé et une gestion exemplaire du réseau ferroviaire et d'autre part par des incitations financières adaptées.

L'offre d'intermodalité devra être totalement intégrée au plan commercial et opérationnel. Le client SNCF pourra donc, en complément de son billet de train, réserver un véhicule électrique, léger, voire ultraléger, en auto partage, et y accéder facilement dans sa gare d'arrivée, pour pouvoir satisfaire ses besoins de déplacements locaux.

Enfin, pour les déplacements à courte ou très courte distance (moins de 5/7 km) c'est la marche, le transport en vélo, qu'il soit électrique ou non, les véhicules électriques ultralégers et les livraisons en vélo-cargo qui doivent s'imposer.

En ce qui concerne le fret terrestre, c'est le développement ferroviaire et fluvial multimodal, qui doit être la priorité absolue. Des mesures règlementaires et financières très incitatives doivent être mises en place par les pouvoirs publics pour les rendre beaucoup plus compétitifs que le fret routier ou aérien.

Pour le fret routier résiduel, le Shift Project <sup>36</sup> propose, idée originale et efficace, l'électrification progressive de nos autoroutes, avec alimentation des moteurs électriques des poids lourds par caténaires.

---

<sup>36</sup> Voir « Le plan de transformation de l'économie française » ouvrage collectif du Shift Project paru chez Odile Jacob en 2022. Ses propositions en termes de fret et de mobilité (p.93 puis 107-146) sont, entre autres, particulièrement intéressantes.

[theshiftproject.org/ambition](http://theshiftproject.org/ambition)

Ainsi, pour accélérer le mouvement, les poids lourds thermiques actuels pourraient être adaptés avec une motorisation électrique par retrofit <sup>37</sup>, qu'ils soient équipés de batteries, ou non.



Pour conclure ce long chapitre sur l'économie de la fonctionnalité et sur l'économie circulaire il faut réaliser qu'il débouche sur un très vaste plan de sobriété sociétale et qu'il ouvre de nouvelles perspectives considérables en termes d'optimisation urbanistique du logement, des transports ainsi que des lieux et des modalités de travail.

En effet, ce sont tous nos modes de vie qu'il conviendra d'interroger et de réorganiser progressivement en créant ex-nihilo de nouveaux domaines d'ingénierie, permettant l'analyse fine des flux de transports, notamment des trajets domicile travail, et des besoins en matière de localisation et de qualité de l'habitat.

Sur la base de l'analyse fine de ces « big data », les équipes d'ingénierie du 21<sup>ème</sup> siècle auront tous les moyens pour définir dans le détail, les programmes de localisation et d'investissement les plus pertinents en matière d'infrastructures et de services de transport ainsi qu'au plan urbanistique.

Ces programmes d'investissement viseront à optimiser d'abord la qualité de vie des habitants par un accès à des logements confortables, économes en énergie et proches de leurs lieux de travail. Les investissements en matière de logement viseront à favoriser la mixité sociale et à donner aux habitants des futures

---

<sup>37</sup> *Le retrofit consiste à retirer le moteur thermique et le réservoir d'un véhicule pour les remplacer par un moteur électrique et une batterie. C'est un procédé souvent peu pertinent pour les voitures thermiques qui présentent une géométrie peu adaptée à l'installation de batteries. Par contre, c'est un procédé qui peut avoir beaucoup de sens pour l'électrification rapide du parc poids lourds existant.*

villes et villages un accès facile aux commerces, aux services médicaux et autres services publics, ainsi qu'à des espaces naturels et récréatifs de proximité.

Il est clair que ceci entraînera une redistribution structurelle de nos espaces de vie, par un développement important des espaces ruraux et des petites agglomérations et par une profonde « reconception/aération » des espaces urbains des grandes métropoles.

## *Vers de nouvelles perspectives énergétiques*

Nos nouvelles perspectives énergétiques doivent être bornées par l'objectif du « zéro émission carbone » à l'échéance 2050 tout en restaurant notre capacité effective à maintenir cet objectif dans la durée.

Les politiques menées actuellement en France et dans la plupart des pays sont déficientes et n'atteindront pas cet objectif.

Pourquoi ?

Parce que les mesures urgentes de sobriété énergétiques, même les plus évidentes, n'y sont pas prises, ni même envisagées.

Et, nous l'avons vu, lorsque nous avons parlé de l'effet rebond, l'axe premier à mettre en œuvre pour améliorer notre sobriété énergétique consiste à faire décroître de manière très énergique notre niveau de consommation.

Une fois prises ces décisions de sobriété basées sur la réduction de notre consommation et la refondation de notre système économique sur l'économie de la fonctionnalité, notre besoin en énergie demeurera mais aura été drastiquement réduit. <sup>38</sup>

Mais, dans cet au-delà, même si notre consommation énergétique aura été réduite de 70 %, la question difficile de notre mix énergétique, de son organisation et de sa logique de transition vers la décarbonation perdurera, dans une moindre mesure certes, mais perdurera tout de même, et restera centrale.

Aujourd'hui deux questions empoisonnent ce débat sur la transition énergétique.

Jusqu'où les énergies renouvelables pourront-elles assurer notre avenir énergétique et comment accélérer leur développement ?

L'énergie nucléaire est-elle une énergie de transition acceptable ?

---

<sup>38</sup> De 60% ? 70% ? En tous les cas réduits de manière bien plus significative que les réductions prévues par le Shift Project (50% environ) ou par les derniers scénarios de RTE (45% environ).

Nous allons les examiner l'une après l'autre.

### *Quelle place donner aux énergies renouvelables ?*

Les énergies éolienne et photovoltaïque présentent l'immense avantage, de produire de l'électricité sans émettre de gaz à effet de serre durant leur période d'exploitation. Il est donc évident qu'elles doivent jouer un rôle majeur dans notre politique d'abandon du charbon, du pétrole et du gaz.

Mais elles présentent le grand inconvénient d'être « intermittentes » et donc de ne pas pouvoir être facilement « pilotables » pour s'adapter au mieux, au fil des heures et des saisons, à notre demande effective en énergie finale.

Elles sont tout de même pour partie complémentaires parce que le vent souffle aussi la nuit et parce que le soleil peut briller, durant les jours sans vent.

Par ailleurs, les installations éoliennes terrestres, comme les champs photovoltaïques sont souvent trop « visibles » et peuvent présenter des handicaps assez forts en matière de pollution des paysages et donc d'aménagement du territoire.

Le photovoltaïque présente quant à lui un autre inconvénient important, c'est qu'il mobilise une surface d'exploitation considérable si on la rapporte à la quantité d'énergie qu'il produit.

<sup>39</sup>

Ces EnR (énergies renouvelables) sont enfin loin d'être « neutres » au plan écologique parce qu'il va falloir produire et installer des milliers d'hectares de panneaux photovoltaïques, des milliers d'éoliennes, et des dispositifs de réseau disséminés et

---

<sup>39</sup> Une installation photovoltaïque mobilise environ 10 ha pour produire 10MW de puissance, sur cette même surface, une centrale nucléaire produit 4 GW soit environ 4000 fois plus.

Voir : cours de Jean-Marc Jancovici à l'École des Mines de Paris : *Éléments de base sur l'énergie au 21ème siècle. Partie 7. Les renouvelables.*

complexes pour administrer leur intermittence. En conséquence, la construction et le raccordement au réseau de ces EnR vont mobiliser, des ressources énergétiques, minières et technologiques considérables que nous devons, pour une large part, importer dans un contexte tendu sur le marché mondial.

La valorisation directe de l'énergie solaire par les dispositifs photovoltaïques peut être très multiforme.

Des installations de haute densité peuvent être installées sur les toits, en ombrières sur les parkings ou sur d'autres surfaces déjà artificialisées ou sans usage agricole potentiel (anciennes carrières, décharges publiques, sites industriels abandonnés...). Des installations de moindre densité peuvent être envisagées en « partage d'usage », soit avec un usage agricole (agrivoltaïsme) soit en milieu naturel en y préservant sa biodiversité.

Ces installations en « partage d'usage » présentent l'avantage de ne pas perturber le cycle de l'eau et de ne pas artificialiser définitivement les terrains agricoles ou naturels concernés. Elles sont donc réversibles et très intéressantes parce que si la densité des panneaux, et si leur hauteur d'installation est bien adaptée, ces derniers produisent une ombre potentiellement favorable à la croissance des plantes et donc, aussi, potentiellement favorable aux cultures envisageables sous ces panneaux. Cette ombre peut avoir aussi un impact positif pour une activité de pastoralisme permettant à la fois l'enrichissement des sols, l'amélioration de la biodiversité et le confort des troupeaux concernés.<sup>40</sup>

---

<sup>40</sup> Voir à ce sujet l'article publié récemment par « La France agricole » faisant la synthèse d'une étude de l'INRAE qui a duré deux ans et a analysé la pousse de l'herbe ainsi que la qualité de vie et l'alimentation d'un troupeau de brebis sur un parc photovoltaïque tout à fait classique de 6 hectares. Installé en Saône et Loire.

[lafranceagricole.fr](http://lafranceagricole.fr), deux ans d'étude avec les brebis du parc solaire de Bissey-sous-Cruchaud

Par contre il nous faut être extrêmement vigilants vis-à-vis de ces installations en partage d'usage sur deux points essentiels : d'une part en ce qui concerne leur intégration paysagère. Leur visibilité sur des terrains en coteaux peut perturber l'harmonie du paysage alors que cette perturbation paysagère peut être faible, voire très faible sur des espaces de plaine.

D'autre part, il faut veiller à ce que l'ambition agricole des projets en agrivoltaïsme soit positive et effective. On voit trop de projets actuellement qui, sous prétexte d'agrivoltaïsme, ne visent qu'à optimiser la rentabilité immédiate de la production électrique, le volet agricole ne servant qu'à des fins de « green-washing » du projet.

Pour être un peu plus complets sur la question des possibilités offertes par l'énergie solaire il faut aussi parler de sa captation thermique, qui présente un meilleur rendement que le photovoltaïque et présente de très nombreux avantages pour notre production directe d'eau chaude voire pour alimenter nos dispositifs de chauffage.

Et enfin parler aussi des centrales solaires à concentration qui peuvent avoir beaucoup de sens dans des territoires désertiques parce qu'elles chauffent la journée des réservoirs de saumure dont l'énergie sera transformée ensuite en électricité, jour et nuit, sans interruption.

Donc, nous le voyons, le potentiel des EnR est fort, mais leur équation n'est pas simple et c'est probablement pourquoi le développement des énergies éolienne et photovoltaïque entraîne, chaque jour un peu plus, un débat démocratique hystérisé et confus dont nous ne pourrons sortir que s'il est posé sereinement et abordé de manière équilibrée, transparente et démocratique.

Les zones d'implantation et le développement des sources de production d'électricité renouvelable doivent être aménagées au plus près des lieux de consommation car on gaspille moins l'électricité lorsque l'on minimise son transport. C'est donc un

plan d'installation très décentralisé qui doit être mis en œuvre dans le cadre d'une planification d'ensemble négociée entre l'État et les collectivités locales.

Cette planification d'ensemble est nécessaire à plusieurs titres. D'abord pour fixer les objectifs à atteindre au niveau national, puis à chaque niveau d'organisation des collectivités territoriales. Ensuite pour dimensionner et concevoir l'architecture du réseau de transport électrique, enfin pour équilibrer en permanence, au plan national et européen, la production des différentes sources énergétiques, qu'elles soient hydroélectriques, photovoltaïques, éoliennes ou nucléaires...

Pour le photovoltaïque, qui mobilise des surfaces d'exploitation considérables, la définition et le positionnement des lieux prioritaires d'installation est une question cruciale en matière d'aménagement du territoire. Il faut l'aborder avec bon sens, méthode et courage politique.

La première mesure à prendre serait de favoriser à l'extrême l'installation de panneaux photovoltaïques, en autoconsommation ou en apport au réseau, sur la totalité du bâti existant : maisons et immeubles d'habitation, bâtiments industriels, commerciaux ou agricoles qu'ils soient disséminés ou non.

En France un dispositif existe déjà, il doit être maintenant largement simplifié, développé et optimisé tant au plan technique qu'au plan de l'amélioration et de la diversification de ses modalités contractuelles. Beaucoup reste à faire.

Une réglementation efficace et contraignante doit également être mise en place pour exiger l'équipement photovoltaïque des zones urbaines. En particulier il faut rendre obligatoire et systématique l'équipement photovoltaïque des toits et parkings existants dans

les zones industrielles et commerciales de la périphérie des villes.

41

Pour ce faire, un dispositif juridique doit être défini au niveau national, dans le but de créer un cadre légal et contractuel entre les différents acteurs économiques de ces zones, et les opérateurs exploitants de ce nouveau potentiel de production.

Le but de cette régulation sera de s'assurer que les zones urbaines contribuent effectivement, au plus proche, et de manière très significative, à leur propre consommation énergétique.

Aujourd'hui, il n'existe aucun dispositif sérieux et contraignant d'équipement des zones urbaines. Et la conséquence est directe. Les objectifs à atteindre en matière de puissance photovoltaïque à installer ayant été fixés au plan national, des projets de giga centrales fleurissent au petit bonheur la chance (ou plutôt la malchance !), un peu partout en zones rurales, sans réelle planification d'ensemble, monopolisant et défigurant potentiellement, des centaines d'hectares de zones naturelles ou agricoles.

C'est ainsi que le développement du photovoltaïque est en train de se faire majoritairement dans nos campagnes, à la mode Far West. Les grands opérateurs, cherchent à préempter tous les espaces favorables, qu'ils soient naturels ou préalablement agricoles pour y installer des parcs de haute densité. Et, pour ce faire, ils proposent des contrats d'aubaine financière de pacotille à des maires ou des propriétaires fonciers peu à même de négocier

---

*<sup>41</sup> À ce titre la loi de janvier 2024 concernant les énergies renouvelables est largement insuffisante. Elle prévoit une obligation d'équipement photovoltaïque pour les bâtiments à construire (bureaux avec emprise au sol de plus de 1000 m<sup>2</sup>, bâtiments industriels, entrepôts et parkings avec emprise au sol de plus de 500 m<sup>2</sup>). Elle aurait pu exiger ces mêmes contraintes d'équipement photovoltaïque sur l'ensemble du bâti existant, mais elle s'est limitée à l'équipement de 50% de la surface des parkings existants d'une superficie supérieure à 1500 m<sup>2</sup> et elle ne prévoit aucune obligation d'équipement sur les toits existants.*

avec eux un partage équitable des marges générées à long terme par cette nouvelle activité de production énergétique.

Il apparaît donc nécessaire que chaque région et chaque département instruisse un processus démocratique décisionnaire et transparent pour décider de la répartition des puissances photovoltaïques et éoliennes terrestres à installer pour satisfaire aux besoins énergétiques de leur population. En particulier pour décider de la quote-part de la production photovoltaïque qui devra être impérativement installée sur le territoire de leurs communautés urbaines.

Il apparaît également nécessaire, que les communautés de communes rurales co-pilotent avec les régions et les départements les localisations des champs photovoltaïques sur leurs territoires. Ceci dans le but de répondre d'abord aux besoins propres de leurs habitants, puis aux besoins résiduels des agglomérations urbaines de leur région.

Cette coopération est aussi absolument essentielle si l'on veut assurer ce développement rapide des énergies renouvelables en cohérence avec la préservation qualitative du cadre de vie des habitants (notamment en matière paysagère), et en synergie véritable avec le développement agricole et touristique du territoire.

### ***L'énergie nucléaire, une énergie de transition ?***

Le développement de l'énergie nucléaire est décidément aussi, et depuis longtemps, une planche pourrie du débat démocratique en France. Comme en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, il convient de sortir des réactions hystérisées que ce débat provoque et de le reposer aussi sereinement que possible dans le paysage des risques et des incertitudes de notre contexte actuel.

L'énergie nucléaire, développée en France à grande échelle dans les années 1970 et 1980 produit aujourd'hui, grâce à 58 réacteurs, environ 70 % de l'électricité française.

L'exploitation de ces centrales présente l'immense avantage de produire beaucoup d'électricité, de manière finement pilotable, en émettant très peu de gaz à effet de serre.

Aucun accident nucléaire majeur n'a émaillé, jusqu'à ce jour, l'histoire du nucléaire en France.

Cela n'a pas été le cas partout. Deux accidents majeurs ont conduit à l'explosion des centrales de Tchernobyl en URSS en 1986 et de Fukushima au Japon en 2011. Le bilan humain direct de ces catastrophes nucléaires, beaucoup plus important pour Tchernobyl que pour Fukushima, fait l'objet de nombreuses polémiques parce qu'il est objectivement difficile à évaluer, particulièrement en ce qui concerne les impacts sur la santé des populations et la surmortalité induite à moyen et long terme.

Ainsi le bilan humain total de ces deux catastrophes oscille, selon les sources, entre quelques centaines et quelques milliers de décès par impact direct ou par surmortalité due aux cas de cancers induits à long terme et aux traumatismes liés à l'évacuation forcée des populations. Un article de Reporterre de mars 2021, mis à jour en avril 2022 analyse bien ces différences de point de vue en ce qui concerne la catastrophe de Fukushima.<sup>42</sup>

Il faut mettre en balance et en perspective, ce niveau de risque lié aux accidents nucléaires avec le nombre bien plus considérable des victimes de l'exploitation mondiale du charbon : depuis Fukushima, selon un article du Figaro, l'exploitation du charbon aurait entraîné mondialement plus de 10.000 décès accidentels et, selon une étude publiée en 2016 par plusieurs ONG, la pollution

---

<sup>42</sup> [reporterre.net, Fukushima le bilan humain est plus lourd qu'annoncé](https://reporterre.net/Fukushima-le-bilan-humain-est-plus-lourd-qu'annonce)

due à l'exploitation du charbon entraîne 23.000 morts prématurés en Europe chaque année.<sup>43</sup>

Mais l'électricité nucléaire présente d'autres inconvénients importants. En particulier, elle produit des déchets radioactifs, rémanents et toxiques durant des milliers voire des centaines de milliers d'années. La solution retenue en France concernant leur stockage à très long terme est un projet d'enfouissement à 500 m de profondeur dans une roche argileuse imperméable. C'est le projet CIGEO localisé sur le territoire des communes de Bure (Meuse) et de Saudron (Haute Marne).

L'utilité publique de ce projet a été confirmée par la décision récente du Conseil d'État<sup>44</sup> et nombre de scientifiques considèrent que l'enfouissement est de loin la meilleure solution de stockage ultime des déchets nucléaires non-recyclables, dangereux et à longue durée de vie. Mais avec des échéances temporelles aussi longues, comme en ce qui concerne d'ailleurs les centrales nucléaires elles-mêmes, nul ne peut garantir le risque 0. C'est en particulier l'avis de France Nature Environnement qui fait partie du collectif des associations opposées au projet CIGEO.<sup>45</sup>

Par ailleurs, la production d'énergie d'origine nucléaire repose sur une technologie complexe. Sa maintenance à long terme exige une surveillance permanente de haut niveau. C'est une technologie pour un monde en paix. Un monde capable de maintenir en permanence, au chevet de ses centrales, des équipes ultra compétentes d'ingénieurs et de techniciens... Nous voyons actuellement en Ukraine les risques induits par la gestion de la centrale de Zaporijia perdue au milieu des bombardements et du théâtre de guerre...

---

<sup>43</sup> [lemonde.fr](http://lemonde.fr), le charbon entraîne 23.000 morts prématurées en Europe chaque année

<sup>44</sup> [conseil-etat.fr](http://conseil-etat.fr), le Conseil d'Etat confirme l'utilité publique du projet de stockage de déchets radioactifs CIGEO

<sup>45</sup> [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), l'essentiel à savoir sur le projet CIGEO à Bure

Pouvons-nous aujourd'hui, pour des décennies, promettre un monde en paix capable d'assurer sans relâche la maintenance de toutes les centrales nucléaires dispersées aux quatre coins du globe ?

Enfin, il y a les coûts induits et la maîtrise de cette technologie... La construction des nouveaux réacteurs EPR s'est avérée être un cas d'école de non maîtrise technologique et financière. L'EPR de Flamanville était promis en France pour une livraison en 2012 et pour un coût de 3,3 milliards d'euros. Nous sommes en 2024, la centrale allant de problèmes techniques en problèmes techniques n'est toujours pas livrée et son budget dépassera les 20 milliards d'euros...

L'EPR de Taishan en Chine a été mis en production en 2018 mais un de ses réacteurs a été mis à l'arrêt pour plusieurs mois début 2023 en raison de malfaçons sur les gaines métalliques contenant le combustible...

Point positif cependant dans cet océan de déboires, l'EPR d'Olkiluoto en Finlande a été mis en production après un retard de 13 ans, mais il produit à ce jour environ 30% de l'électricité Finlandaise.

L'EPR anglais, en chantier à Hinkley Point, estimé à 14 milliards d'euros en 2013, a été ré-estimé en 2015 à 24,5 milliards d'euros. En ce mois de janvier 2024, le démarrage de la production d'électricité initialement prévu fin 2025 a été reporté en 2029 voire 2030 ou 2031...

### ***Hierarchiser les perspectives***

Après ce tour d'horizon... très abrégé... nous voyons bien que les avantages, les inconvénients et les risques inhérents aux filières photovoltaïque, éolienne et nucléaire sont très hétérogènes et rendent incertaine toute vision claire des enjeux énergétiques actuels.

Pour sortir enfin des mauvais débats et des polémiques stériles, la République Écologique se doit impérativement d'en hiérarchiser les perspectives.

Pour réduire à la vitesse requise nos émissions de gaz à effet de serre, la première urgence est donc d'arrêter, à terme bref, toute production et toute exploitation des ressources fossiles. Donc, dans l'ordre des nuisances induites, arrêter d'abord le charbon, puis le pétrole puis le gaz.<sup>46</sup>

Si nous laissons perdurer nos tendances actuelles de consommation (et donc de production de biens et services), satisfaire à la fois la cible et l'urgence de la décroissance de nos émissions entraînerait au niveau mondial un plan d'investissement colossal : des milliers de km<sup>2</sup> couverts de panneaux photovoltaïques, des milliers d'éoliennes, des centaines de centrales nucléaires... Et, dans un cercle vicieux fatal, ce giga plan d'investissement entraînera, a contrario, ne serait-ce que pour sa mise en œuvre, une augmentation importante de nos émissions carbone et de notre consommation de ressources planétaires rares : métaux, béton, sable... Et ce, bien avant de réaliser une quelconque économie d'émission de gaz à effet de serre.

À l'évidence ce méga plan de mutation butera, bien avant d'arriver à son terme sur la rareté des ressources planétaires qu'il monopoliserait mais aussi sur d'autres obstacles majeurs qui freineront sa mise en œuvre : rareté des ressources humaines compétentes, opposition des populations et difficultés technologiques inhérentes à tout déploiement à grande échelle de

---

<sup>46</sup> *En ce qui concerne le charbon, n'oublions pas que si nous ne l'utilisons quasiment plus sur notre territoire national, nous continuons à l'utiliser massivement au travers de nos importations. Par exemple, la plupart des panneaux photovoltaïques installés en France ont été produits en Chine avec une énergie produite par des centrales au charbon !*

technologies récentes et, pour certaines, ni éprouvées ni vraiment stabilisées.

Ce giga-plan d'investissement planétaire ressemble aujourd'hui à une sorte de super-chantier « Flamanville mondial » qui a toutes les chances de s'enliser dans un maelström du même type.

Maelström durant lequel nous continuerons à brûler les dernières tonnes de charbon, les dernières gouttes de pétrole et de gaz de notre pauvre planète tout en y rajoutant des milliers de km<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, des milliers d'éoliennes et des centaines de centrales nucléaires enlisées dans d'interminables chantiers.

Alors oui, la voie est étroite pour rendre cette mutation un tant soit peu crédible et notre seule planche de salut réside dans un plan de sobriété très énergétique.

C'est-à-dire dans la réduction immédiate et considérable de notre niveau de consommation énergétique. Et donc dans la réduction immédiate et considérable de notre niveau de consommation tout court...

Et nous avons vu comment faire dans les chapitres précédents :

- Réduction drastique de nos niveaux individuels de consommation grâce à la connaissance et à la limitation de notre bilan carbone personnel,
- Réduction drastique du niveau d'émission des entreprises en généralisant l'économie de la fonctionnalité.
- Quotas limitant de manière très importante les usages récréatifs et professionnels de la voiture et de l'avion,
- Pénalisation financière très forte du fret routier et aérien,
- Forte taxation des produits importés transportés par fret maritime ou aérien et/ou issus de pays dont le système énergétique est fortement carboné,
- Interdiction de toute exploitation de nouvelles mines de charbon ou de nouveaux gisements pétroliers ou gaziers.

– ...

Force est de constater qu'aucune de ces mesures dont le « bon sens » crève les yeux n'est mise en œuvre actuellement. Ni même simplement envisagée d'ailleurs.

On ne s'occupe pas d'éviter l'incendie, on se contente d'envisager et d'accepter un avenir à +4°C, on se contente de promettre à nos équipes de pompiers des armadas de canadairs supplémentaires...

Et pourtant... si ce plan de sobriété était vraiment mis en œuvre, la mutation technologique de notre système énergétique serait considérablement simplifiée, on pourrait envisager une sortie beaucoup plus rapide des énergies fossiles. Charbon d'abord, puis pétrole, puis gaz... On pourrait faire ensuite une jonction beaucoup plus rapide entre la réduction progressive du nucléaire et la satisfaction de nos besoins énergétiques par des énergies renouvelables largement décentralisées.

Ceci tout en ayant adapté en parallèle d'une part nos usages et, d'autre part, les fonctionnalités de notre réseau électrique pour qu'il devienne capable de gérer l'intermittence de ces ressources renouvelables.

En conclusion, après avoir regardé ces questions de manière un peu approfondie avec mon regard de citoyen et d'ingénieur généraliste, mon intime conviction quant à la hiérarchie et à la pondération des priorités à adopter serait la suivante :

L'objectif prioritaire devrait être de réduire de manière très importante notre niveau de consommation énergétique pour le diminuer d'environ 70%.

Ce très robuste plan de sobriété énergétique et d'économie de ressources est un préalable indispensable pour assurer la faisabilité et la crédibilité du plan de mutation qui nous permettra de sortir des énergies fossiles.

Ensuite, pour réaliser cette mutation qui restera nécessaire, nous avons vu que nous sommes confrontés à une très grande diversité

de risques et d'incertitudes. Dans ce contexte, il semble donc prudent et intelligent de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier. Il serait donc souhaitable que les 30% résiduels de notre consommation énergétique soient assurés, durant ce 21<sup>ème</sup> siècle, à parts à peu près égales, par nos centrales nucléaires et par nos énergies renouvelables.

Ce partage permettra une bonne répartition des risques, un équilibrage raisonnable du réseau électrique et une optimisation des ressources en minéraux et en énergie mobilisées par le plan d'équipement global.

Mais ceci ne vaut que comme mon intime conviction à ce jour.

Compte-tenu des enjeux sociaux-économiques majeurs de cette mutation et surtout compte tenu de son impact politiquement et socialement très clivant, elle ne peut être mise en musique que dans un cadre démocratique positif et indiscutable.

Ce cadre démocratique, positif et indiscutable n'existe pas aujourd'hui et ne peut donc être basé que sur de nouvelles pratiques auxquelles nous allons consacrer un chapitre ci-dessous.

Elles conduiront à faire élaborer les choix et les scénarios possibles de déploiement par des conventions citoyennes préalables articulant leurs travaux avec la représentation nationale.

Puis, après une campagne explicative contradictoire et approfondie, en soumettant, si nécessaire, ces scénarios au vote populaire, par voie de référendum.<sup>47</sup>

---

<sup>47</sup> Un référendum est une extension du concept de référendum, qui ne se limite pas à répondre par « oui » ou par « non » à une question donnée. Il permet aux citoyens de se prononcer sur la manière de traiter un sujet donné, soit par l'intermédiaire d'un questionnaire à choix multiples, soit en choisissant entre plusieurs stratégies de traitement de ce sujet.

## *Construire le service public du numérique*

Je ne suis pas un spécialiste des nouveaux services numériques... Si j'utilise tous les jours certains d'entre eux : la messagerie d'Orange, le moteur de recherche Google, Wikipédia, WhatsApp... je me suis tenu à l'écart du monde dit des « réseaux sociaux » et je n'ai de compte, ni sur Facebook, ni sur Instagram, X (ex-Twitter), Tiktok ou Snapchat... J'en ai ouvert un sur LinkedIn, pour raisons professionnelles, mais je ne le regarde plus depuis quelques années.

Il est clair que ces nouveaux services numériques agrandissent le territoire de l'intelligence humaine, facilitent son accès à la connaissance et lui apportent de nouveaux et précieux moyens de communication. Par contre, simultanément, ils présentent des dangers considérables et jouent un rôle central et terriblement pervers, dans l'accélération des addictions modernes.

Il est impératif pour nous, aujourd'hui, de comprendre la genèse de ces nouveaux services, de comprendre l'articulation entre leur utilité sociale réelle et leur revers, porteur d'addictions d'une grande gravité, porteur de réalités truquées, voire de tentations totalitaires.

Ce qui est en jeu ici est d'une importance considérable. Il en va de la protection de l'enfance, de la possibilité de sortir de nos addictions sur-consommatrices et de la sauvegarde de nos libertés individuelles et démocratiques.

Historiquement, chaque fois que les progrès technologiques ont permis l'apparition de nouveaux médias, ces derniers ont fait l'objet, d'abord d'un développement public, puis, progressivement, une partie d'entre eux ont été privatisés et c'est un système d'économie mixte qui s'est progressivement mis en place.

Tel est particulièrement le cas de la radio et de la télévision au 20<sup>ème</sup> siècle en France. Aujourd'hui, le service public de

l'audiovisuel continue d'assumer des missions d'intérêt public extrêmement précieuses. Il est le garant d'une information pluraliste, il soutient la création musicale et artistique et diffuse des programmes éducatifs et culturels de grande qualité. Il fait l'objet d'un financement public complété par une contribution publicitaire privée significative (rien n'est parfait !) mais tout de même limitée.

Par contre, en ce qui concerne les nouveaux services numériques, force est de constater qu'ils se sont développés avec un niveau de contrôle tout à fait insuffisant quant à la préservation de l'intérêt public.

L'état des lieux de ces nouveaux services numériques est aujourd'hui très préoccupant. Une protection minimum de l'enfance n'y est en rien assurée et ils sont envahis par les fake-news et autres manipulations menaçant gravement nos démocraties et nos libertés individuelles.

La quasi-totalité de nos pratiques numériques sont espionnées. Nos interactions avec ces services numériques, sont mémorisées par leurs opérateurs privés dans un détail extrême, puis analysées et utilisées à des fins consuméristes.

Ces services numériques sont devenus, dans nos démocraties, des « moteurs d'accélération publicitaire » hors de contrôle. Et ils sont devenus de ce fait, les très puissants promoteurs de nos addictions hyper consommatrices. Ils jouent donc un rôle majeur d'accélération de la crise écologique et climatique.

Leur but n'est plus du tout de nous apporter le service de base pour lequel ils ont été créés, mais il est de nous maintenir fascinés et perpétuellement accrochés à nos écrans pour nous bombarder de messages publicitaires chaque jour plus ciblés sur nos pôles d'intérêt et nos fragilités addictives.

Et le risque de dérive peut aller largement au-delà. Les données personnelles que ces services collectent à notre insu sont d'ores et déjà utilisées par des pays totalitaires comme la Chine ou la

Russie à des fins de contrôle de la population et donc de limitation des libertés publiques. En Chine, l'espionnage des réseaux sociaux se combine avec l'espionnage des faits et gestes des citoyens, en milieu urbain, par les réseaux de vidéosurveillance avec reconnaissance faciale...

La seule solution crédible pour sortir de ce triste paysage est de remettre l'intérêt public, et lui seul, au centre du jeu en créant un service public du numérique.

C'est-à-dire, en créant un ensemble de services numériques accessibles à tous, garantissant nos libertés publiques, garantissant le non stockage et la non diffusion des données personnelles qu'ils manipulent, garantissant la protection de l'enfance et la non utilisation de ces services numériques à des fins commerciales.

La mise en place de ces nouveaux services publics constitue évidemment un chantier considérable et, en ce qui nous concerne, au-delà de sa mise en œuvre dans un cadre national, il devrait se concrétiser dans un vaste chantier au niveau européen.

Ces nouveaux services numériques publics auraient pour caractéristiques communes de ne pas être sponsorisés par des marques commerciales, de n'offrir aucun contenu publicitaire, de ne rien mémoriser des données consultées ni de la navigation de ses usagers sur internet et de ne faire aucune utilisation ou diffusion ultérieure de ces données ou de ces itinéraires de navigation.

Les grandes fonctionnalités qu'il faudrait mettre à disposition des citoyens au sein de ce bouquet de services numériques publics sont les suivantes :

- Un navigateur internet.
- Un moteur de recherche,
- Un service d'accès à Wikipedia

- Un service de géolocalisation fonctionnant en liaison avec le moteur de recherche public, fournissant un service de GPS. Ce service ne devra bien sûr ni tracer, ni mémoriser les déplacements de ses usagers, ni les diffuser auprès de tiers quels qu'ils soient.
- Un service de téléphonie et messagerie internet permettant l'envoi et le partage de textes, photos et de vidéos entre deux usagers ou pour un groupe d'usagers. (C'est-à-dire une sorte d'équivalent de WhatsApp).
- Un service générique d'accès à des contenus vidéos (type YouTube) mais sans aucune fonction « push » incitant l'utilisateur à rester scotché sur son écran.
- Un service de type « réseau social public » permettant des fonctions de publication, d'échange, de partage et de communication instantanées entre ses usagers. Il offrira des fonctionnalités génériques s'inspirant, sans viser à l'exhaustivité, des fonctionnalités aujourd'hui offertes par Facebook, Instagram, Tiktok... mais ces fonctionnalités seront exemptes d'algorithmes qui décident et sélectionnent sur la base de critères opaques, et à la place de l'utilisateur, le contenu des « points de vue » qu'ils lui présentent. Dans ces réseaux sociaux publics, ce sera toujours l'utilisateur qui décidera de la sélection des données et des correspondants qu'il souhaite voir y figurer.

En ce qui concerne la protection de l'enfance, il faut admettre que les mesures actuelles sont inopérantes quand elles ne sont pas purement et simplement inexistantes. Leur logique est d'offrir aux enfants comme aux adultes un accès complet à l'ensemble des services internet de la planète, puis de demander à certains de ces services, les services pornographiques par exemple, de mettre en place des systèmes d'habilitation forte permettant de garantir que leur accès sera interdit aux enfants, identifiés comme tels. Bien sûr, cela ne marchera jamais, car l'inventivité de ces nouveaux services et la facilité d'usurpation d'identité auront

toujours un coup d'avance par rapport aux procédures de contrôle qui seront mises en place, systématiquement, dans l'après-coup. La seule solution sera donc de prendre le problème dans l'autre sens et d'équiper nos enfants de téléphones qui n'accéderont pas à la totalité des sites internet de la planète, mais qui n'accéderont qu'à une liste définie de sites et de services clairement identifiés. Par mesure de sécurité, ils ne pourront avoir accès à cette sélection de sites et de services que par l'intermédiaire des « services publics numériques » que nous avons listés ci-dessous. Les parents pourront exercer un contrôle et n'y retenir pour leurs enfants que ceux qui leur semblent opportuns en fonction de leurs goûts, leurs centres d'intérêt et leur développement affectif. En ce qui concerne l'accès aux vidéos, aux sites internet et aux jeux, un « label enfance » pourrait être mis en place interdisant l'accès à tous les sites internet et vidéos à contenu commercial, publicitaire ou potentiellement addictifs. Sur ces points également les parents pourraient effectuer un contrôle effectif strict sur l'univers internet visible par leurs enfants.

## *De nouvelles pratiques démocratiques*

Dans son livre « Nous colonisons l'avenir » David Van Reybrouck analyse les racines de la démagogie qui sous-tend, aujourd'hui, la plupart des politiques menées par nos démocraties représentatives.

Être ambitieux, être à la hauteur des enjeux, est quasiment impossible pour nos leaders politiques, car ils fantasment, plus qu'ils ne les connaissent, les réactions des citoyens qui constituent leur base électorale. Ils en sont malades de peur.

Voilà ce que David Van Reybrouck, s'adressant à eux, dit à ce sujet :

*« ... si la base vous inspire une peur si tenace, vous pouvez réagir de deux façons différentes : édulcorer les mesures nécessaires pour les lui rendre acceptables – du moins, c'est ce que vous espérez, car en réalité vous n'avez aucune idée de ce que pense vraiment la base, (...) ou alors, et c'est la deuxième possibilité, vous pouvez choisir d'impliquer la base elle-même dans la conception de la politique climatique. »*

J'aurais envie, pour ma part, de faire quelques pas de plus. Si c'est bien vrai que nos responsables politiques n'ont qu'une idée faible de ce que pense vraiment la base, ils n'ont aussi, le plus souvent qu'une idée très faible de ce qu'ils pensent eux-mêmes.

Leur connaissance des sujets sur lesquels ils sont amenés à prendre des décisions quelquefois lourdes de conséquences reste, le plus souvent, très superficielle.

Leur cheminement vers la maîtrise du contenu de ces sujets est, la plupart du temps, balayé, arrêté avant son terme, consciemment ou inconsciemment, par leur anxiété quant à leur survie politique. Ainsi, ils ne prennent connaissance des sujets que jusqu'au niveau où cette connaissance leur permettra d'étayer leur « communication » les concernant.

Il ne s'agit donc pas pour eux, de connaître correctement le sujet sur lequel ils vont devoir poser des décisions, il ne s'agit que de le connaître suffisamment pour y coller un discours, une communication, ayant, selon leur analyse, une puissance démagogique suffisante pour renforcer leur positionnement politique.

La base elle-même, c'est-à-dire l'assemblée des citoyens, confrontée à ces mêmes sujets est dans une position symétrique. Immergée dans la communication « multi-démagogique » des partis en présence, elle n'a, elle aussi, qu'une idée très approximative sur ce qu'elle pense vraiment.

Et au final elle s'accroche souvent au discours qui, pulsionnellement, lui permettra, d'extérioriser ses affects et ses frustrations tout en lui évitant d'approfondir sa maîtrise réelle du sujet.

Voilà donc comment se forme la « ronde toxique » de la démagogie dans nos démocraties représentatives. Le problème, c'est que, face aux risques climatiques et écologiques actuels, cette « ronde toxique » nous emmène droit dans le gouffre.

Elle pervertit toutes les décisions politiques et leur interdit au sens strict, de se hisser au niveau réel des problèmes qu'elles devraient solutionner.

La République Écologique se doit donc, impérativement, de sortir de cette « ronde toxique ».

Et, pour ce faire, il n'est pas d'autre voie que d'approfondir la démocratie. Voie malaisée certes, mais seule voie tout de même. Parce que, voyez-vous, le problème avec les dictatures, c'est qu'en règle générale les dictateurs sont fous. Fous et dangereux.

Donc, revenons aux racines de notre démocratie représentative.

Elles érigent en principe constitutionnel le « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* » tout en précisant : « *la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum...* ». C'est ainsi, et par ces moyens exclusifs, qu'en France, toute loi est issue,

directement ou indirectement de la volonté du peuple, et ne peut être dissoute que par la volonté du peuple.

Pour sortir de la « ronde toxique » de la démagogie dans nos démocraties représentatives, la seule issue est de revenir au peuple, pour, qu'éclairé et informé, il puisse, plus directement, exercer sa volonté, dire la loi et la dissoudre si besoin.

Il faut donc que le peuple soit étroitement associé à l'élaboration de la loi et à son processus de vote pour toute décision qui engage profondément l'avenir de la Nation.

Bien sûr, bien sûr... Mais le problème c'est : comment ?

Essayons de tracer quelques pistes...

La mise en place de « conventions citoyennes » par tirage au sort, comme pour les jurys de cour d'assises, constitue un levier puissant pour associer le citoyen à l'élaboration de la loi.

Mais, pour que le peuple dise directement la loi, notre équipement constitutionnel actuel se limite au cadre exceptionnel et souvent caricatural du « référendum » qui, en général, ne répond pas à la question qui est posée (mais à celui qui la pose...) et dont la formulation simpliste interdit qu'il aborde des questions complexes et multifactorielles.<sup>48</sup>

Avant de proposer des améliorations structurelles pour mieux associer les citoyens à notre démocratie représentative, examinons plus en détail le déroulement et les résultats de la récente « convention citoyenne pour le climat ».

Constituée d'un échantillon de 150 membres, tirés au sort et représentatifs de la société française, elle a été réunie fin 2019 par

---

<sup>48</sup> Il est aussi possible en France, qu'à l'initiative de 20 % des parlementaires, un processus de demande d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) soit engagé. Mais cette procédure est très dissuasive : elle doit d'abord être soumise à la validation tatillonne du Conseil Constitutionnel, puis soutenue formellement par 10 % du corps électoral (4,9 millions d'électeurs !) et aucune information contradictoire n'est organisée vis-à-vis des citoyens durant toute la durée de cette consultation. La procédure est tellement dissuasive qu'aucun référendum d'initiative partagé n'a pu être organisé jusqu'à ce jour.

Emmanuel Macron dans le but de réduire de 65% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux émissions de 1990, tout en favorisant la justice sociale. Puis d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Dès le début de ses travaux, le Président s'est engagé, dans un élan démagogique mal contrôlé à reprendre « sans filtre » les propositions qui seraient formulées par la Convention.

La Convention, composée de citoyens a priori peu spécialistes, s'est alors mise au travail et a auditionné de nombreux experts et analystes qui leur ont apporté, de manière synthétique, une compétence de fond sur les sujets abordés mais aussi leurs analyses, éventuellement contradictoires.

Au bout de ce processus, ces 150 citoyens ont formulé 149 mesures ambitieuses et cohérentes de lutte contre le changement climatique. C'est un résultat de grande qualité, d'une profondeur de vue qui dépasse largement celle de toutes les initiatives antérieures prises par nos pouvoirs représentatifs, qu'ils soient exécutifs ou législatifs.

Pourquoi alors une aussi grande qualité dans ces propositions ?

Sans doute parce que ces citoyens ont pris le temps de se former, d'étudier et d'approfondir le sujet qu'on leur a confié. Sans doute aussi parce que, eux, contrairement à nos représentants élus, avaient peu d'intérêts personnels en jeu venant troubler ou limiter leur esprit critique et leur esprit d'initiative.

Ces citoyens nous ont en tout cas prouvé qu'une convention de ce type était un dispositif pertinent pour prendre à bras le corps un sujet à la fois difficile, complexe et central pour notre politique publique.

Mais voilà, comme disait Jacques Chirac, « *les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent* » et notre Président s'est bien vite empressé d'oublier la sienne...

Sur les 149 mesures proposées par la Convention, le journal en ligne Reporterre pointe que « *seules 15 ont été*

*transformées » sans filtre » en décisions politiques, 55 ont été adaptées ou affaiblies, tandis que pas moins de 79, soit plus de la moitié se voyaient rejetées ».*

Et bien sûr, ce sont les plus importantes et les plus impactantes sur nos émissions de gaz à effet de serre qui ont été rejetées.

Sans doute notre Président et ses équipes ministérielles n'ont-ils pas pris le temps de se former de manière assez approfondie sur tous ces sujets ? Sans doute aussi ont-ils vu quelques désavantages politiques à tenir leur promesse ?

En tous les cas, pour comprendre le fonctionnement actuel de notre démocratie, il est très édifiant de regarder « a posteriori », en vidéo, l'évolution temporelle à 180° des déclarations de notre président quant à sa manière de prendre en compte les propositions de la convention citoyenne...<sup>49</sup>

Et c'est ainsi que l'idée intelligente de la convention citoyenne pour le climat s'est terminée en pitoyable mascarade... et s'est réduite au final, pour notre Président, en une interminable opération de communication étalée sur plusieurs mois et un peu foireuse.

Mais enfin, on occupe le terrain comme on peut...

Alors, ceci analysé, comment pourrait-on faire dans le futur ?

Nous l'avons vu, la compétence des preneurs de décision est un point clef. Si convention citoyenne il y a, les avis et les propositions des experts et des praticiens doivent y faire l'objet d'auditions approfondies et contradictoires.

Mais, en parallèle, ils doivent aussi faire l'objet d'un plan de formation suffisant pour permettre à nos élus d'aborder le processus de décision en réelle connaissance de cause.

Une fois ces compétences acquises, la convention citoyenne est en mesure de trier, de finaliser et de hiérarchiser ses propositions

---

<sup>49</sup> <https://youtu.be/cMxx2DBXu0>

sur le sujet. Si le sujet est clivant en son sein, elle pourra proposer plusieurs scénarios, pour décision, à la représentation nationale.

À la suite des travaux de la convention, ce sera à la représentation nationale de prendre en main le sujet.

Son travail en commission pourra déboucher, selon les cas, sur une proposition de loi, ou sur une proposition de référendum<sup>50</sup> à choix multiples, basé sur les travaux de la Convention.

En cas de dissensus irréconciliable entre plusieurs groupes représentatifs de la représentation nationale (minimum 20% des députés), c'est une proposition de référendum entre plusieurs propositions de la loi qui sera retenue.

Dans tous les cas, le processus proposé par la représentation nationale devra être soumis, pour avis, à la convention citoyenne. Cette dernière vérifiera que la proposition de loi ou la proposition de référendum à choix multiple est suffisamment fidèle à l'esprit de ses travaux. Dans le cas contraire elle proposera des modifications qui seront rendues publiques, charge à la représentation nationale de les prendre en compte ou non.

Dans le cas du dissensus où la procédure débouche sur un référendum entre des projets de lois issus de plusieurs groupes politiques, la convention citoyenne votera sur son soutien relatif aux différents projets de loi et le résultat de ce vote sera également rendu public pour l'information des citoyens.

Au final, dans ce cas, le référendum sera soumis au vote populaire et son résultat, indiscutable, s'appliquera à tous.

Le fonctionnement de détail que nous proposons ici n'est sans doute pas le seul possible, mais il illustre bien les interactions sur

---

<sup>50</sup> Rappel : un référendum est une extension du concept de référendum, qui ne se limite pas à répondre par « oui » ou par « non » à une question donnée. Il permet aux citoyens de se prononcer sur la manière de traiter un sujet donné, soit par l'intermédiaire d'un questionnaire à choix multiples, soit en choisissant entre plusieurs stratégies de traitement de ce sujet.

lesquelles pourrait reposer une démocratie réellement participative, remettant entre les mains du peuple les décisions les plus fondamentales le concernant.

Instituer de telles pratiques démocratiques permettrait de prendre des orientations démocratiquement indiscutables sur des sujets complexes face auxquels il est objectivement difficile d'élaborer son intime conviction.

## *De l'exigence et du bonheur dans l'éducation*

Peu à peu, de laisser aller en perte de sens, notre société hyperconsommatrice a renoncé à valoriser de manière équilibrée ce qui fait la diversité, la beauté, la richesse, la fierté et finalement le bonheur des activités humaines.

Bonheur et fierté de cultiver les plantes et d'élever les animaux qui vont nous nourrir, de pétrir le pain, de cuisiner. Bonheur et fierté d'éduquer les enfants et de prendre soin des malades et des personnes âgées. Bonheur et fierté d'entretenir les paysages et la biodiversité, de maintenir, belles et propres, les rues de nos villes. Bonheur et fierté du « bel ouvrage » artisanal et industriel...

Bonheur et fierté de participer, par son travail et son engagement personnel au bonheur de tous.

Aujourd'hui, ce laisser-aller, cette perte de sens, s'insinue partout. Et, malheureusement en premier lieu, dans notre système éducatif.

C'est ainsi qu'en France on ne redouble plus, même si les élèves n'ont pas acquis les connaissances et les capacités de raisonnement indispensables pour suivre les enseignements qui sont au programme des classes suivantes.<sup>51</sup>

Ce décrochage dans l'acquisition des connaissances est constaté au niveau du collège dans les évaluations PISA.<sup>52</sup>

---

<sup>51</sup> *Je ne suis pas du tout un défenseur du redoublement à tout prix, parce qu'il peut induire des risques de stigmatisation des élèves, mais je pense aussi que ces risques de stigmatisation résident souvent dans le regard que les adultes portent sur ces élèves en difficulté. Il n'y a aucune honte à redoubler et la possibilité de redoubler au bon moment et de manière adaptée au parcours éducatif de chaque jeune peut lui permettre de recoller au peloton et de se libérer de son enlèvement dans le décrochage.*

<sup>52</sup> *Les évaluations PISA, réalisées dans l'ensemble des pays de l'OCDE, concernent l'acquisition des connaissances des collégiens de 15 ans en culture mathématique, sciences et compréhension de l'écrit. Dans le classement PISA, le niveau des collégiens français, décroche depuis le début des années 2000 sur les trois critères, surtout en mathématiques et en compréhension de l'écrit.*

Il concerne tout particulièrement les connaissances de base en mathématiques et les capacités de compréhension de l'écrit.

Une note d'alerte de septembre 2023, du CSEN (Conseil Scientifique de l'Education Nationale), est sur ce point particulièrement illustrative.<sup>53</sup>

Elle concerne « *l'inquiétante mécompréhension des nombres et surtout des fractions à l'entrée en 6<sup>e</sup>* ».

Elle constate en particulier que « *seule la moitié des élèves trouve la bonne réponse à la question « combien y a-t-il de quarts d'heure dans trois quarts d'heure ? » et 22 % placent correctement la fraction  $\frac{1}{2}$  sur une ligne graduée de 0 à 5, » Cette note d'alerte constate aussi que cet « *énorme déficit de compréhension des fractions continue de s'observer tout au long de la scolarité. Les évaluations montrent encore un taux d'échec de 45 % sur les fractions simples en seconde.* »*

Malgré ce constat catastrophique concernant les mathématiques, mais aussi la compréhension de l'écrit, en France, on ne redouble plus et le système de décrochage interne dans notre système éducatif s'accélère.

Mais, ce qui est réellement scandaleux, ce qui est typique du syndrome de « laisser-aller » et de « moindre exigence », de notre système éducatif, c'est que l'abandon du redoublement ait pu être décidé sans mettre en place le moindre système alternatif de rattrapage pour tous ces jeunes perdus en situation de décrochage. Et pourtant des systèmes alternatifs plus modernes et probablement plus efficaces que le redoublement pourraient exister.

---

*Les notes moyennes des pays de l'OCDE décrochent aussi, mais moins. Depuis 2018, ce « décrochage français » s'aggrave. Voir :*

[lemonde.fr, pisa-2022-une baisse sans précédent des résultats des élèves français comme partout ailleurs dans le sillage du covid 19](https://lemonde.fr/pisa-2022-une-baisse-sans-precedent-des-resultats-des-eleves-francais-comme-partout-ailleurs-dans-le-sillage-du-covid-19)

<sup>53</sup> [reseau-canope.fr, Conseil Scientifique Education Nationale, note alerte\\_02\\_V2](https://reseau-canope.fr/conseil-scientifique-education-nationale/note-alerte-02-v2)

L'Académie des Technologies a publié en septembre 2023 un avis présentant sur ces questions un plan d'action très complet et d'une grande intelligence.

Cet avis comporte, entre autres, une remarquable proposition d'alternative au redoublement :

*« Pour les élèves en grande difficulté, proposer que la durée d'un cycle (durée nominale de trois années) puisse être portée, au cas par cas, à quatre années, sans redoublement. Cet allongement du temps de cycle (plutôt au cycle 2 ou 3) <sup>54</sup> permettrait de donner plus de temps pour l'acquisition des savoirs dans les deux enseignements fondamentaux (tout en laissant leur place aux autres enseignements) et de déployer des démarches pédagogiques en rupture avec les pratiques dominantes. Il serait fait appel (...) à des moniteurs pour seconder les enseignants. »*

55

C'est donc ainsi que notre éducation nationale devient une usine à fabriquer des jeunes décrocheurs, incultes, frustrés et malheureux.

Des jeunes qui, forcément, s'ennuient à l'école, finissent par la rejeter et arrivent au bac, sans savoir correctement lire ni écrire notre langue, sans savoir comprendre et élaborer un raisonnement et qui ensuite, pour nombre d'entre eux, vont errer comme des fantômes sur les bancs d'une première année d'université, ne comprenant rien à ce qu'on va leur raconter.

Il faut avoir du courage et de l'abnégation pour être un bon enseignant par les temps qui courent. Pour enseigner devant des

---

<sup>54</sup> Le cycle 2 des apprentissages fondamentaux correspond aux classes de CP, CE1 et CE2 de l'école élémentaire. Le cycle 3 de consolidation correspond aux classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire et à la classe de sixième du collège.

<sup>55</sup> [academie-technologies.fr, place et enseignement des mathématiques en France](https://academie-technologies.fr/place-et-enseignement-des-mathematiques-en-france)

classes où un nombre important d'élèves n'ont pas acquis les bases de connaissances, de raisonnement et de comportement pourtant indispensables à l'enseignement qu'ils seraient censés recevoir.

Les meilleurs, parmi ces enseignants, perdent souvent un temps fou à simplement gérer les comportements perturbateurs de certains jeunes perdus, qui ont échoué dans leur classe. Puis ils consacrent une autre large part de leur énergie pour mettre en place, sur le tas, une pédagogie de rattrapage pour leurs élèves les plus faibles. Mais, bien sûr, ça marche mal, parce que, pour que ça marche bien, il faudrait qu'ils s'y consacrent à temps plein avec des techniques pédagogiques adaptées et des effectifs réduits.

Alors, au final, le temps que ces enseignants consacrent aux élèves qui pourraient encore suivre, voire atteindre des niveaux d'excellence, se réduit comme peau de chagrin.

Découragés et blasés, nombre d'entre eux, prisonniers de cette impossible équation, renoncent à prodiguer vraiment l'enseignement qu'ils devraient prodiguer et, au final, replient leur pratique sur des « activités pédagogiques » de façade sans mesure réelle de la progression des élèves qui leur sont confiés.

Et le cercle vicieux ne s'arrête pas là.

Ces enseignants à qui l'on confie cette mission impossible, on les paye mal, donc on abaisse pitoyablement le niveau d'exigence dans leur recrutement.<sup>56</sup>

Alors, pour boucler la boucle, comme on n'a plus de professeurs de mathématiques, on va au plus facile, et on réduit drastiquement

---

<sup>56</sup> Pour les professeurs des écoles, selon le témoignage d'une correctrice, la barre d'admission a été abaissée jusqu'à 6/20 dans l'académie de Créteil. Des consignes ont également été données pour « noter large » et ne pas sanctionner les lacunes graves en orthographe.

Pour le CAPES de mathématiques, la barre d'admission était à 8/20 en 2021 contre 9,5/20 en 2006 et de nombreux postes ouverts ne sont pas pourvus.

[lemonde.fr](http://lemonde.fr), [le niveau des enseignants une inquiétude qui monte](#)

l'enseignement mathématique de base en fin d'études secondaires.

Alors oui, quel triste gâchis ! À force de baisser les niveaux d'exigence, on décourage nos enseignants et on vole leur éducation à nos enfants. On leur vole aujourd'hui, la fierté et le bonheur d'apprendre, et on leur vole, pour demain, la fierté et le bonheur de vivre positivement en société.

## *Du travail et de l'implication sociale du citoyen*

Dans notre civilisation consumériste, l'implication sociale des individus s'est progressivement artificialisée. Elle s'inscrit aujourd'hui dans un rapport au travail normé dans des limites temporelles strictes, dans une envahissante « mise en machines » et dans l'omniprésence de la pression économique de court terme, avec, à sa frontière, menaçant, le « pas de travail du tout ».

La structuration de la « République Écologique » telle que nous l'avons dessinée à grands traits, la nouvelle hiérarchie de ses lois, ses nouvelles règles monétaires, ses nouveaux objectifs écologiques, économiques et sociaux, ne sont donc pas neutres du tout vis-à-vis du concept de travail tel qu'il est organisé et vécu actuellement.

Aujourd'hui, les compétences, le talent, le sérieux, la fiabilité, l'efficacité et la capacité à travailler positivement en équipe font partie des critères de reconnaissance et de valorisation du travail. Et c'est heureux.

Mais malheureusement, d'autres critères, beaucoup moins tournés vers le mérite, l'engagement personnel et l'intérêt commun, viennent perturber, voire pervertir le rapport entre le citoyen et la reconnaissance de son travail.

Aujourd'hui, le vécu et le ressenti du travail sont dictés par notre société de concentration capitaliste et de maximisation des profits à court terme.

Elle survalorise la position sociale et les rémunérations de ceux qui sont aux manettes et qui accélèrent cette concentration capitaliste et ces perspectives de profits à court terme. Elle survalorise donc les métiers du marketing et du management, les métiers commerciaux et financiers... et sous-valorise symétriquement certains métiers qui pourtant constituent la base même de notre organisation sociale et démocratique.

Ainsi en va-t-il de la sous valorisation des métiers agricoles, des métiers du soin et de l'éducation, des métiers de la propreté et de l'entretien des espaces publics... Et c'est ainsi que ces beaux métiers, ces métiers socialement fondamentaux, sont en train de s'enliser dans un cercle vicieux profondément toxique.

Le manque de considération, les difficultés de recrutement et les sous-effectifs chroniques conduisent à l'épuisement des professionnels qui, envers et contre tout, continuent à porter leur mission à bout de bras.

Au bout du chemin, pour nombre d'entre eux, ce sont, la perte du sens de leur travail, la dépression et le découragement qui gagnent du terrain.

La faiblesse de leurs salaires les conduit à boucler difficilement les fins de mois, à habiter loin de leurs lieux de travail et à subir chaque jour des temps de transport déraisonnables.

Mais la perte de sens et l'épuisement vont malheureusement beaucoup plus loin, c'est souvent le cœur même de leur métier qui part à vau l'eau : les équipes médicales et les équipes de soins de nos hôpitaux et de nos maisons de retraite, en sous-effectif chronique, travaillent « à l'abattage », d'acte administratif en acte technique, et perdent le sens et l'humanité du beau travail qu'elles ont choisi. Les agriculteurs piégés dans une spirale productiviste, s'éloignent de la nature et s'épuisent dans la paupérisation et l'insécurité sociale. Les enseignants s'enlisent dans un système qui n'arrive plus à mener à bien sa mission éducative et peinent même souvent à simplement « garder » les élèves qui leur sont confiés.

Et pourtant, certains métiers ou certains secteurs d'activité qui ont la chance d'être (ou d'avoir été) mieux positionnés dans notre organisation et notre histoire capitaliste, sont plus privilégiés que d'autres. Sans vouloir montrer quiconque du doigt, car là n'est pas notre propos, il vaut certainement mieux aujourd'hui

être contrôleur aérien ou employé d'EDF qu'enseignant, infirmier ou agriculteur.

Alors oui, il est clair que les valeurs de la « République Écologique » devront bouleverser nos critères actuels de valorisation du travail.

Il y a ce qui ne changera pas. La « République Écologique » continuera de reconnaître et de valoriser les compétences, le talent, le sérieux, la fiabilité, l'efficacité et la capacité à travailler positivement en équipe. Elle ne sera donc en rien la république d'un revenu uniformisé.

Et il y a ce qui changera... Pour la République Écologique, le deuxième pilier fondamental de reconnaissance et de valorisation du travail ne sera plus basé sur des objectifs de profit immédiat et de concentration du capital mais sera basé sur l'utilité de ce travail pour le bien commun, la cohérence sociale et le bonheur de vivre ensemble.

Ainsi les métiers dont nous parlions ci-dessus, les métiers agricoles, de l'artisanat, les métiers du soin et de l'éducation, les métiers de l'entretien des paysages et des espaces publics... devront être puissamment revalorisés et replacés, à parité avec tous les autres métiers socialement fondamentaux, au centre moteur de notre organisation sociale.

En effet, que devient une société dont les enfants ne peuvent plus rêver, positivement, selon leurs capacités et leurs choix, de devenir enseignant, agriculteur, soignant ou boulanger ?

Que devient une société au sein de laquelle les enfants ne peuvent plus rêver de trouver leur place, une place choisie librement et reconnue par tous dans l'organisation sociale ?

Pour cela, il nous est indispensable de reconstruire une trame positive d'interaction, de respect et de reconnaissance réciproque entre les métiers et les fonctions qui œuvrent ensemble pour le bien commun de notre société humaine.

Et puis ce qui doit également changer, ce sont ces écarts de rémunération indécents qui, année après année, se creusent et deviennent des gouffres. Les rémunérations excessives de certains dirigeants ne sont homogènes qu'avec la folle mécanique du profit à court terme et de la concentration capitaliste.

Elles ne sont en rien indexées sur la contribution effective de leurs bénéficiaires au bien commun.

Si l'on se réfère à l'étude d'Oxfam publiée en mai 2023 sur les inégalités salariales au sein des 100 plus grandes entreprises françaises :

*« Entre 2011 et 2021, les PDG des 100 plus grosses entreprises françaises ont vu leur rémunération augmenter de 66 % en moyenne, alors que le salaire moyen de leurs salarié.e.s a progressé de seulement 21 %. Sur cette même période, le Smic, lui, n'a augmenté que de 14 % (...) »*

*« Certains écarts sont vertigineux puisqu'en 2021, le PDG de Téléperformance <sup>57</sup> gagnait 1484 fois plus que le salarié moyen dans son entreprise. En deuxième position du classement, se trouve Stellantis <sup>58</sup> avec un écart de rémunération entre le salaire moyen et celui de son PDG, Carlos Tavares, de 1139. »*

*« L'écart entre le SMIC et la rémunération moyenne des PDG du CAC 40 était environ de 1 à 40 en France en 1979. Aujourd'hui on est à un écart de 1 à 423. (...) »*

Et enfin, au plan mondial, *« Depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté près des deux tiers de toutes les nouvelles richesses dans le monde. »*

Ce tableau concernant les inégalités croissantes de revenus et de patrimoine n'est donc en rien franco-français. Il est mondial et s'applique de manière similaire dans d'autres systèmes politico

---

<sup>57</sup> Leader mondial des centres d'appels

<sup>58</sup> Peugeot, Citroën, Fiat...

économiques pourtant très différents du nôtre. C'est le cas par exemple aux États-Unis, en Chine ou en Russie.

Ces inégalités sont caricaturales et il est important de noter qu'à ce niveau-là, elles sont récentes. En effet - qui le croirait ? - l'écart entre les rémunérations minimales et les rémunérations maximales n'était que de 1 à 20 aux États-Unis en 1965.<sup>59</sup>

En conclusion de son étude, Oxfam, un peu moins limitatif, propose en premier lieu, de limiter les écarts à un facteur 20 entre le salaire médian de l'entreprise et la rémunération de son PDG, en deuxième lieu de supprimer le système de la « flat tax » sur les dividendes des actions<sup>60</sup> et de la remplacer par un système progressif d'imposition et, en troisième lieu, de renforcer la représentation des salariés au sein des conseils d'administration pour rééquilibrer les pouvoirs entre salariés et actionnaires dans les entreprises.

Tout ceci serait tout à fait possible, et de petits bouts de chemin ont déjà été réalisés.

Par exemple, depuis 2012, un plafond de rémunération a été fixé à 450 000 € pour les dirigeants des entreprises publiques comme EDF ou La Poste en France, qui, comme chacun sait, ne sont pas vraiment des PME.

Et l'économie sociale et solidaire a instauré depuis longtemps, dans ses conventions collectives, des écarts modérés de rémunération entre ses salaires médians et le niveau de rémunération de ses dirigeants. L'agrément ESUS, qui améliore les possibilités de financement et le positionnement fiscal de ces entreprises, exige que la rémunération des cinq salariés ou dirigeants les mieux payés ne dépasse pas sept fois le SMIC et

---

<sup>59</sup> [theconversation.com](http://theconversation.com), [rémunérations des grands patrons les raisons d'une explosion](#)

<sup>60</sup> La « flat tax », taxe sur les dividendes des actions en France, est fixée à 30 % et n'est pas progressive selon le niveau de revenu.

que la rémunération du salarié le mieux payé n'excède pas dix fois le SMIC.

Ces mesures de modération concernant les écarts salariaux sont donc à la fois possibles, raisonnables et souhaitables, et elles devraient être imposées, très rapidement, a minima, à toutes les entreprises privées qui sont détentrices ou qui postulent sur des contrats de délégation de service public.

Cela assainirait considérablement les relations entre les pouvoirs publics et ses entreprises délégataires, limiterait la corruption et augmenterait significativement la confiance des citoyens dans l'exemplarité de ses services publics.

Cependant, d'autres mesures plus novatrices pourraient aussi être envisagées pour booster l'innovation dans la rapide et difficile transition écologique, économique et sociale que nous devons mener à bien.

Par exemple, l'écart entre le salaire médian et les plus hauts niveaux de rémunération de l'entreprise pourrait être borné entre 1 et 40. La part entre 1 et 20 de cet écart revenant personnellement à son bénéficiaire à qui on laisserait par ailleurs la liberté d'investir la part de l'écart entre 20 et 40 dans des projets de transition écologique sociale ou humanitaire, sous forme de fondations labellisées par l'État. Donc, des projets de son choix qu'il pourrait créer ou auxquels il pourrait participer en y associant son nom.

Il en tirerait personnellement un prestige social et une reconnaissance publique bien plus importante que s'il conservait à son seul profit cet excédent de rémunération.

C'est ainsi, peut-être, que la « République Écologique » pourrait se nourrir de foisonnantes initiatives novatrices en identifiant et en valorisant publiquement ceux qui deviendront alors, de manière fondée et exemplaire, ses véritables « premiers de cordée » ...

À contrario de ces mesures de modération (et d'implication) pour les plus hautes rémunérations, c'est toute l'architecture de reconnaissance des métiers à fort impact de cohérence écologique et sociale qui doit être revue. Cela passera bien sûr par un plan significatif de revalorisation des salaires et par une reconnaissance équitable de ces métiers.

Mais cela devra également passer par de puissantes mesures concernant l'habitat et les transports.

En effet la vitalité, le bonheur et l'épanouissement d'une société n'est pas compatible avec l'apartheid social de fait qui s'accélère actuellement.

Pour la « République Écologique », tout contributeur positif à la vie sociale doit pouvoir vivre à proximité de son travail. Les ingénieurs, les assistantes maternelles, les infirmiers, les cadres commerciaux, les éboueurs, les étudiants, les instituteurs doivent pouvoir, sans discrimination, habiter et partager les mêmes espaces urbains, accéder aux mêmes services éducatifs et culturels et se rencontrer sur les mêmes marchés.

Enfin une véritable réflexion collective devrait s'engager concernant l'établissement d'un « service citoyen d'utilité commune » (que j'appellerai par la suite « service civique » pour faire bref) qui pourrait devenir le pilier de la reconnaissance du « bien commun » pour chaque citoyen.

Ce service civique pourrait commencer très tôt, et accompagner le citoyen tout au long de sa vie.

Dès l'école maternelle et primaire, en associant régulièrement les enfants aux travaux d'entretien des jardins maraîchers de proximité qui fourniront les légumes de leur cantine scolaire. C'est les mains dans la terre qu'ils contribueront à prendre soin du jardin, qu'ils côtoieront de saison en saison, la beauté, la générosité mais aussi la fragilité de notre Terre nourricière, qu'ils apprendront l'influence du climat, l'importance de la qualité des

sols et qu'ils accompagneront, année après année, la croissance des arbres.

Durant les études secondaires et supérieures, ou à l'issue de ces études, ce service civique pourrait permettre aux adolescents et aux jeunes adultes, sur une durée totale de 18 mois ou 2 ans, organisée sous forme continue ou par missions de moyenne durée, de découvrir et de pratiquer, en conditions réelles de travail et sous la supervision des équipes salariées, certains métiers de base de la cohésion sociale : les métiers du soin, de la propreté des villes, de l'entretien des paysages, du monitorat et du soutien scolaire et nombre de métiers saisonniers agricoles... Il pourrait apporter aussi un soutien déterminant pour l'organisation de l'accueil des réfugiés ainsi que pour le soutien et l'insertion des plus démunis.

Ce service civique aura donc l'ambition d'instituer l'égalité et l'implication de tous vis-à-vis du bien commun.

Mais pour une partie de son temps, ce service civique pourra aussi avoir un rôle positif d'expérience et d'insertion professionnelle : des missions de monitorat pourront y être confiées à des étudiants professeurs, les élèves ingénieurs, architectes ou urbanistes pourront y être associés à des programmes de recherche relatifs aux biens communs, à l'estimation et l'optimisation du contenu carbone des biens et services, à des études d'organisation urbanistique... Les élèves en formation agricole pourront venir en soutien des équipes maraîchères œuvrant dans le service public de l'alimentation...

Au-delà de son rôle durant les périodes de formation, ce service civique pourrait également permettre à toute personne en période de chômage d'exercer une activité socialement utile et orientée vers les « biens communs » en contrepartie des prestations que lui accorde la collectivité.

Il permettrait aussi d'offrir des chemins de réinsertion à toute personne désocialisée suite à un accident de la vie.

Et enfin, il pourrait donner des débouchés associatifs structurés aux personnes à la retraite qui souhaitent continuer à s'investir dans des activités socialement, écologiquement ou culturellement utiles.

L'organisation de ce service civique pourra être, pour une large part, décentralisée. Il permettra ainsi d'expérimenter et de valider des formats diversifiés et bien adaptés aux différents contextes.

Selon les besoins, ses missions concrètes pourront être portées par des organismes publics, des entreprises de l'économie sociale et solidaire ou des associations d'intérêt général.

Cette organisation présente bien sûr des aspects délicats qui devront être débattus puis actés dans un processus de démocratie citoyenne auxquels les services de l'État, les syndicats représentatifs, les associations et entreprises d'insertion... seront associés.

En particulier devront y être décidés, selon les contextes, le panel, le cadre, la durée et la rémunération éventuelle des activités proposées ainsi que leur aspect obligatoire ou optionnel. Il est évident que tous ces paramètres devront être adaptés et différenciés selon l'âge et à la situation des bénéficiaires : enfants durant leur scolarité, étudiants, jeunes adultes, personnes en parcours de réinsertion, chômeurs ou personnes à la retraite...

Il sera important de ne jamais perdre de vue le but de ce service civique « tout au long de la vie » qui sera de « refaire société », Chaque citoyen, quel que soit son âge, quelle que soit sa situation sociale, étant appelé à être et à demeurer actif et utile, au sein de la société et pour le bien commun.

### ***Réussite éducative, insertion sociale et revenu minimum***

Retrouvons maintenant notre jeunesse à la sortie du système éducatif. Que sont devenus ces décrocheurs dont nous nous

sommes si mal occupés durant leur trajet de formation, ou plutôt, de non-formation ?

Le CNESCO (Centre national d'étude des systèmes scolaires), né d'un partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le CNAM (Centre National des Arts et Métiers) est un organisme intéressant car ses études interrogent le système scolaire vis-à-vis de l'intégration dans la société des jeunes qui en sont issus et visent à établir des dynamiques de changement dans l'école au profit de la réussite de tous les élèves.

Parmi les nombreux indicateurs suivis par cet organisme il en est un qui s'intéresse aux jeunes inactifs entre 18 et 24 ans, c'est-à-dire aux jeunes, sortis du système scolaire mais qui ont « disparu » de la vie sociale, en ce sens qu'ils ne sont ni en emploi, ni en formation.

C'est le taux de NEETs (Not in Education, Employment or Training). Cet indicateur est très intéressant parce qu'il est élaboré par l'OCDE et qu'il permet de faire des analyses au plan international.

Notons bien que la question du « diplôme » n'est ici pas prise en compte. Un NEET peut être éventuellement diplômé, de même qu'un jeune non diplômé peut-être en emploi et n'est donc pas un NEET.

Selon cet indicateur, en 2016, la France comptait 19,8 % de NEETs, soit environ 20% de jeunes entre 18 et 24 ans qui étaient non scolarisés, sans emploi et sans formation.

Dans l'OCDE 15,3% des jeunes étaient dans ce cas. <sup>61</sup>

Au niveau global de l'OCDE le constat n'est certes pas très brillant.

Mais il devient accablant pour le système scolaire français dont 20% des jeunes qui en sont issus se retrouvent entre 18 et 24 ans,

---

<sup>61</sup> [cnesco.fr](http://cnesco.fr), décrochage scolaire, indicateurs, état des lieux

inactifs et sans ressources, privés de perspective et bien peu armés pour s'intégrer dans notre société de manière valorisante.

Comment s'étonner alors que nombre d'entre eux, se retrouvent naufragés dans les marécages pulsionnels des réseaux sociaux et constituent des proies faciles pour les fake news, les enrôlements populistes, voire les trafics de toutes sortes qui leur permettent d'accéder à une valorisation, certes dangereuse, mais visible et rapide.

C'est dans ce contexte que fleurissent, à gauche de notre échiquier politique, mais également, dans les programmes écologistes, de nombreux projets de « revenu universel » sans réelle contrepartie d'intégration et d'utilité sociale ou de contribution au bien commun, et sans réelle réflexion sur la diversité des situations auxquelles il serait sensé répondre.

Et c'est un mauvais signal, qui masque mal sa complicité avec cette ambiance générale de laisser-aller et de démission face aux réelles difficultés que nous devons résoudre.

Alors, quelles sont les difficultés de ces jeunes ?

La première et la plus grave sans doute, c'est que nous les avons très gravement dévalorisés et que nombre d'entre eux ont perdu toute perspective de valorisation.

La deuxième c'est qu'ils sont objectivement handicapés par leur échec scolaire, handicapés par leurs incapacités de raisonnement, d'expression et de maîtrise intellectuelle, en lecture, en calcul...

La troisième c'est que, bien qu'ils soient adultes et majeurs, ils sont aussi sans ressources donc dépendants, soit de la solidarité de leur famille, soit de petits boulots non déclarés voire de trafics illicites.

Alors non, ce n'est pas en trouvant une solution facile à cette troisième question, et en nous limitant à cela, que nous aiderons ces jeunes à s'en sortir vraiment.

Nous devons d'abord leur redonner confiance, leur redonner, dans nos yeux et dans les leurs, la valeur qui leur a été prise. Leur

redonner aussi une deuxième chance éducative. On peut encore, à 18 ans, apprendre à lire, à comprendre, à élaborer un raisonnement, à compter...

Et nous devons ensuite trouver, dans le dialogue avec eux, le chemin d'insertion le mieux adapté à leur situation.

C'est donc sur ce dialogue et ces chemins de formation et d'insertion qu'il nous faut d'abord massivement investir.

Une fois ce dialogue établi, le panel des itinéraires d'insertion possibles et mobilisables peut être très diversifié.

Selon les cas la solution peut être de commencer un cycle « d'école de la deuxième chance » organisé, (ou non) avec un travail en alternance, ou bien d'engager ce jeune adulte dans un cycle de formation professionnelle ou une période de service civique...

Dans tous les cas cette activité visera à l'insertion sociale et professionnelle. Elle sortira donc ce jeune adulte de la situation d'isolement, d'inactivité et de passivité dans laquelle il risquerait, sinon, de sombrer. Dans laquelle il risquerait de sombrer d'autant plus, si on lui accordait un « revenu minimum » sans aucune proposition, sans aucune contrepartie sérieuse d'implication et de valorisation sociale capable de lui ouvrir de réelles perspectives d'avenir ...

Alors, et de manière justifiée, cet itinéraire d'insertion méritera un revenu d'existence suffisant pour que ce jeune adulte soit reconnu et commence à conquérir une réelle autonomie financière.

D'ailleurs, dans un contexte différent, cette philosophie de reconnaissance financière et d'autonomisation des jeunes adultes s'applique également à tous ces jeunes étudiants poursuivant leurs études supérieures entre 18 et 24 ans. En effet aujourd'hui, nombre d'entre eux, doivent s'engager dans des jobs de survie et subir des conditions de logement, voire d'alimentation, très pénalisantes pour la poursuite de leurs études.

C'est ainsi qu'il faudrait augmenter très significativement (en nombre et en niveau) les bourses d'éducation et les facilités de logement accordées aux jeunes en cours de formation dans le but de valoriser leurs efforts, de leur accorder un premier niveau d'autonomie et de leur permettre de poursuivre activement et dans de bonnes conditions ces études supérieures qui constituent pour eux, et pour la société au sens large, la promesse de leur future insertion sociale.

En dehors de la problématique de l'insertion sociale de la jeunesse, il est bien d'autres contextes dans lesquels la problématique d'un « revenu minimum » d'existence digne de ce nom se pose.

Certains de ces contextes font déjà l'objet de prestations sociales multiples qui s'avèrent souvent à la fois trop complexes et d'un niveau insuffisant. C'est le cas par exemple du soutien aux mères isolées dans une famille monoparentale dont l'activité parentale devrait être clairement reconnue comme contrepartie au moins partielle à un revenu minimum décent.

C'est le cas de l'ex RMI devenu RSA qui n'est jamais arrivé au point d'équilibre qu'il devrait atteindre, c'est-à-dire un salaire minimum digne de ce nom, s'appuyant sur une activité sociale ou une activité d'insertion valorisante négociée avec son bénéficiaire et permettant de lui ouvrir un avenir professionnel effectif.

L'examen de ces quelques situations montre bien qu'elles sont très hétérogènes et présentent, chacune de fortes spécificités. Il me semble donc très illusoire, voire vraiment inadapté, de vouloir les traiter de manière complètement nivelée dans le cadre d'un « revenu minimum universel » à un niveau unique et non progressif, quel que soit le contexte.

## *De la démographie, des migrations et du développement*

Selon les estimations et les prévisions des Nations-Unies, le seuil des 8 milliards d'humains a été franchi le 15 novembre 2022, la planète devrait compter 9,7 milliards d'habitants en 2050 et culminer à environ 10,4 milliards dans les années 2080.

La situation démographique est aujourd'hui très hétérogène et l'INED <sup>62</sup>, se basant sur les données des Nations Unies le résume ainsi :

*« La population de l'Afrique subsaharienne devrait presque doubler d'ici 2050 alors que celle de l'Europe et de l'Amérique du Nord n'augmentera que de 0,4 %. (...) »*

*« Les plus fortes augmentations de population d'ici 2050 auront lieu (par ordre décroissant d'augmentation attendue) au Congo (RDC), Égypte, Éthiopie, Inde, Nigéria, Pakistan, Philippines, Tanzanie (...). L'Inde a dépassé la Chine en tant que pays le plus peuplé du monde en 2023. (...) »*

*« Aujourd'hui, deux tiers de la population mondiale vit dans un pays ou une région où la fécondité est inférieure à 2,1 enfants par femme.*

*En 2021, la fécondité reste en moyenne supérieure à ce niveau en Afrique subsaharienne (4,6 enfants), en Océanie à l'exclusion de l'Australie/Nouvelle-Zélande (3,1), en Afrique du Nord et en Asie occidentale (2,8) et en Asie centrale et méridionale (2,3).*

*Le taux de fécondité mondial, qui est passé de 3,3 enfants par femme en 1990 à 2,3 en 2021, devrait encore reculer à 2,1 en 2050. »*

Ces prévisions laissent assez dubitatif tant elles s'appuient sur la projection des tendances démographiques constatées à ce jour.

---

<sup>62</sup> Institut National des Etudes Démographiques en France.

Ceci risque de changer très vite, comme l'indique une étude plus récente, datée du 20 mars 2024, dans la revue britannique The Lancet qui prévoit, dès 2050, une chute beaucoup plus significative du nombre des naissances au niveau mondial.

Et puis, au 21<sup>ème</sup> siècle, ces tendances et ces prévisions risquent fort d'être percutées de plein fouet par la crise climatique et l'effondrement écologique.

Il n'y a pas de miracle, si nous continuons sur notre lancée actuelle, des pays entiers seront dévastés par la fournaise climatique, la sécheresse ou par des inondations et submersions massives, d'origines terrestres ou maritimes.

Alors, inévitablement, les capacités nourricières de l'humanité chuteront gravement et l'ensemble du monde vivant, humanité comprise, sera entraîné dans un inéluctable processus de régression.

Que peut dire ou faire la République Écologique face à ce constat difficile ?

Elle peut, comme nous l'avons vu ci-dessus révolutionner l'agriculture, les transports, l'industrie, le commerce, le monde numérique et la gestion des biens communs.

Plus vite elle s'établira sur ces bases, plus vite elle limitera les dégâts. Et elle pourrait le faire dans des proportions considérables. Des proportions qui pourraient éviter le pire, des proportions qui pourraient éviter des océans de malheur et de souffrance.

Pour ce faire, elle doit avoir le courage de dire et d'assumer la vérité des faits. Aujourd'hui il y a trop d'humains sur Terre.

Ou plus exactement, il y a trop d'humains sur Terre si nous souhaitons qu'ils puissent tous, et de manière pérenne, se nourrir, disposer d'un abri décent, accéder à des services sanitaires, éducatifs et médicaux dignes de ce nom, et, ces besoins de base

étant pourvus, accéder, sans angoisse du lendemain, à une véritable réalisation affective et existentielle de leur destinée humaine.

Si la République Écologique, ne s'installe pas assez vite, ou ne s'installe pas du tout, la réduction du nombre des humains sur Terre aura lieu. Elle aura lieu dans un cortège de souffrances abominables, de manière beaucoup plus brutale, plus violente et plus grave que si la République Écologique arrive à mettre en place, dans des délais brefs, le plan énergique de sobriété et de partage des ressources qu'elle appelle de ses vœux.

Mais au-delà de la réduction du risque climatique et écologique dont elle est garante, la République Écologique se doit de promouvoir, au plan des relations internationales, la vision d'une politique démographique adaptée aux temps à venir.

Cette nouvelle vision aura pour objectif la décroissance, harmonieuse de la population mondiale, sans violence ni contrainte, mais de manière aussi rapide que possible.

Cette vision devra s'appuyer sur quatre piliers fondamentaux : la protection et la formation de la jeunesse, l'éducation et l'émancipation des femmes, l'incitation non contrainte à la limitation des naissances et enfin, la mise en place d'un plan global de solidarité, au niveau planétaire, entre pays riches et pays pauvres.

Le premier pilier, c'est donc la protection et la formation de la jeunesse.

La jeunesse mondiale se doit, d'être regardée, aujourd'hui, comme le plus précieux de nos biens communs. Car c'est elle qui vivra et portera le futur de l'humanité. Notre devoir, aujourd'hui est de lui en donner les moyens.

Alors, où se trouve la jeunesse aujourd'hui ? Et comment lui donner ces moyens ?

Nous l'avons vu, elle vit majoritairement dans les pays d'Afrique subsaharienne et en Océanie. Dans des pays pauvres donc. Elle

est souvent abritée dans des logements de fortune ou des camps de réfugiés. Elle est souvent confrontée à l'insécurité alimentaire et sanitaire et sans accès à des services éducatifs dignes de ce nom.

Tendanciellement, si aucune action énergique n'est mise en œuvre, la précarité des conditions de vie de cette jeunesse va augmenter dans le marasme de la crise climatique et des mouvements massifs de population qu'elle va entraîner.

La République Écologique érigera donc en principe de droit que tout enfant, où qu'il vive sur la planète, a droit à manger à sa faim, a droit à la sécurité d'un hébergement protégé, a droit à l'éducation et à la sécurité affective.

Elle érigera en principe de droit que chaque enfant sur notre planète est porteur de l'avenir, et donc que l'humanité en est, mutuellement, responsable.

Simultanément, la jeunesse des pays riches est, dans une situation fort différente. Elle se déréalise, de plus en plus, dans la passivité et dans l'immédiateté des injonctions hyper consommatrices auxquelles elle est, sans relâche, confrontée. Une des premières missions de la République Écologique sera d'assurer sa protection effective vis-à-vis de ces sollicitations addictives qui aujourd'hui ruinent son potentiel humain et son accès à une citoyenneté pleine et entière.

Le deuxième pilier, réside dans l'éducation et l'émancipation des femmes. Dans leur protection et leur accompagnement en ce qui concerne leur indépendance économique, leur épanouissement sexuel et leur liberté de choix contraceptif.

Et ceci, sans oublier d'y associer toutes les actions en miroir nécessaires, auprès de leurs partenaires ou conjoints hommes, pour qu'ils accèdent également à une sexualité masculine épanouie dialoguant de manière respectueuse et positive avec la sexualité de leur partenaire. Une sexualité donc, quelles qu'en soient ses orientations, assumée dans le dialogue et librement

consentie de part et d'autre, permettant d'établir en commun leurs choix contraceptifs, masculins et/ou féminins, et la réalisation, lorsqu'ils le souhaiteront, de leurs désirs d'enfants.

Le troisième pilier réside dans la mise en place d'une politique de planning familial, d'éducation sexuelle des femmes et des hommes, de connaissance et d'accès à des outils contraceptifs adaptés à chaque contexte culturel, social et démographique.

Elle doit devenir, particulièrement prioritaire dans les zones où le taux de fécondité est encore très élevé.

Il faut ainsi, partout, promouvoir et faciliter le libre accès des hommes et des femmes ayant réalisé leur projet procréatif personnel aux techniques de contraception définitives comme la ligature des trompes pour les femmes ou la vasectomie pour les hommes. Techniques contraceptives qui ont l'avantage de ne pas présenter d'effet secondaire indésirable ni au plan de la santé, ni au plan de l'épanouissement sexuel et qui peuvent libérer définitivement, hommes et femmes, une fois leur désir d'enfant réalisé, de l'inquiétude et de la charge mentale lié au risque de grossesse non désirée.<sup>63</sup>

Le quatrième pilier concerne la mise en place d'un plan massif de solidarité, au niveau planétaire, entre pays riches et pays pauvres pour satisfaire aux objectifs ambitieux des trois premiers piliers. Ces objectifs, absolument centraux, ne pourront être atteints qu'avec un transfert de richesse très significatif des pays riches vers les pays pauvres.

---

<sup>63</sup> *Statistique intéressante en France entre 2010 et 2021, le nombre de ligature des trompes a régressé de 31.000 à 21.000 alors que sur la même période, le nombre de vasectomies a progressé de manière considérable de 1.900 à 23.000.*

[fr.statista.com](https://fr.statista.com), [contraception définitive, vasectomie, ligature des trompes](#)

*Voir aussi sur ce sujet "Opération vasectomie", essai très complet écrit par Elodie Serna, docteure en Histoire, chez Libertalia.*

Il ne s'agira donc plus d'envisager l'aide au développement, ou l'aide à la transition climatique des pays pauvres comme une ligne budgétaire parmi d'autres dans les budgets nationaux des pays riches mais il s'agira de sanctuariser ces objectifs au plus haut niveau de priorité en mutualisant l'effort au niveau mondial, chacun y participant à la hauteur de ses moyens et de ses responsabilités historiques cumulées vis-à-vis du dérèglement climatique.

Il est relativement facile d'ailleurs de quantifier cette responsabilité historique en évaluant les émissions historiques cumulées de chaque pays depuis le début de la révolution industrielle.<sup>64</sup>

Les citoyens de la République Écologique, dans les pays riches, assumeront donc une mobilisation, beaucoup plus large qu'aujourd'hui, de leurs moyens domestiques au profit des populations des pays les plus démunis et les plus impactés par le dérèglement climatique.

Ceci aura un impact direct sur le mode de gestion des mouvements de population et des flux de migrants. La République Écologique aura pour ambition de mettre en place une gestion internationale de ces flux de population et des camps de réfugiés de manière paritaire avec les pays qui les hébergent. En particulier, la gouvernance paritaire des camps de réfugiés garantira le non détournement de tout ou partie de l'aide internationale par les réseaux de corruption locaux.

Et, dans cette organisation, une autre dimension est essentielle : les pays les plus riches devront accueillir sur leur sol, dans des proportions beaucoup plus larges qu'aujourd'hui, une partie de ces flux migratoires. Et ils contribueront de manière importante à l'effort financier nécessaire pour établir et gérer les camps de réfugiés dans les pays sinistrés eux-mêmes, ou au plus près de ces

---

<sup>64</sup> Voir : [citepa.org](http://citepa.org), [émissions cumulées de CO2 sur la période 1850-2021](#)

pays, pour ne pas aggraver le déracinement culturel, social et familial de ces populations, pour faciliter leur retour chez elles, s'il s'avère un jour possible, ou, sinon, pour préparer leur installation définitive sous d'autres cieux. <sup>65</sup>

Une large partie de l'avenir de l'humanité va se jouer dans ces camps de réfugiés. Au-delà de la « mise à l'abri » et du secours alimentaire, médical et sanitaire apporté aux migrants, l'organisation internationale de ces camps de réfugiés devra assurer la scolarisation des jeunes jusqu'à leur permettre l'accès à des formations supérieures. Elle fournira des services de planning familial, tout particulièrement des services d'information, de protection et de soutien auprès des populations féminines. Elle créera des opportunités d'emploi et de formation

---

*<sup>65</sup> Un exemple actuel sur cette question est intéressant : suite à la répression sauvage de Bachar Al Assad sur son propre peuple, il y a environ 4 millions de réfugiés syriens qui vivent ou plutôt survivent en Turquie qui constitue leur principal pays d'accueil.*

*Un premier accord avait été conclu entre la Turquie et l'UE concernant la gestion de cette crise migratoire. Accord au titre duquel l'Europe s'engageait d'abord à une aide immédiate de 3 milliards d'€ auprès de la Turquie et également à accueillir et à intégrer un million de réfugiés syriens sur le territoire de l'UE.*

*Probablement face au risque de la montée inquiétante de l'extrême droite en son sein, l'UE a ensuite pris prétexte de la dérive autoritaire du régime d'Erdogan pour ne tenir qu'une partie de ses engagements. Les 3 milliards d'€ ont bien été payés à la Turquie, mais il n'est plus question que l'UE prenne sa part en accueillant une partie significative de ce flux migratoire sur son sol. Face à cette situation, l'UE a accepté de verser à la Turquie une dotation supplémentaire de 3 milliards d'€ mais lui a laissé la quasi intégralité de la charge de l'accueil de ces réfugiés sur son sol. Ce nouveau "statu quo" constitue une impasse très instable tant il pérennise un fardeau impossible à porter pour la Turquie. Paradoxalement il sert le régime quasi totalitaire d'Erdogan, il lui permet, à tout moment, de menacer l'UE d'ouvrir unilatéralement les vannes à ce flux migratoire vers l'Europe et la place ainsi face à un chantage potentiel extrêmement puissant.*

*Voir sur cette question le remarquable documentaire d'Arte : "Migrants, les failles de l'Europe forteresse"*

grâce à l'insertion des réfugiés dans l'économie locale, lorsque c'est possible, ou grâce à la création sur place de manufactures industrielles ou artisanales.

Cette organisation permettra aussi aux réfugiés dont le cadre de vie d'origine aura été définitivement détruit, de préparer et d'accéder à de nouveaux projets de vie, sous d'autres cieux. Organiser cette réinsertion, est, pour l'humanité un défi considérable qui exigera des travaux d'ingénierie sociale, de simulation et d'organisation considérables.

Et il est certain qu'il serait plus utile que les ingénieurs du 21<sup>ème</sup> siècle travaillent sur ces sujets plutôt que de focaliser toute leur énergie sur l'analyse statistique des « big data » permettant de maintenir l'addiction de nos adolescents vis-à-vis de leur smartphone.

## *La République Écologique, une utopie du réel*

La promesse de la République Écologique n'est pas faite « de sang, de sueur et de larmes », c'est son évitement qui entraîne et entraînera, chaque jour un peu plus « la faim, le sang, les souffrances et les larmes ».

La promesse de la République Écologique est faite de sobriété et de modération en matière de consommation. Elle n'est en rien une régression temporelle. Une régression Amish, comme dirait notre Président qui n'y a pas compris grand-chose.

Elle n'est pas refus de la modernité, mais accession à une modernité radicalement nouvelle, favorable à un épanouissement humain en harmonie avec la finitude de notre planète.

La République Écologique est basée sur la satisfaction des besoins vitaux de chacun en lui ouvrant, sans discrimination, les portes de la sérénité sociale et les portes de l'excellence culturelle, scientifique et artistique.

Elle est donc garante d'une société fraternelle et non discriminatoire basée sur des interactions respectueuses entre tous.

Elle soutient la diversité des vocations. Elle offre à chacun une possibilité d'épanouissement qui lui permettra de choisir librement les orientations de sa vie.

Elle bâtit sur l'éducation, sur la coopération, sur la science. Elle bâtit sur une agriculture et sur une industrie en harmonie avec l'ensemble du monde vivant.

La République Écologique est garante de l'accès pour tous, et dans tous les domaines, à l'élaboration symbolique et à l'exploration de l'imaginaire.

Elle parie sur la participation active et créative de chacun au bien commun et elle fonde l'épanouissement de chacun sur cette participation active, créative et fraternelle.

Son pari est exactement contraire au renoncement, au laisser aller, aux addictions et aux pulsions passives et agressives véhiculées par la société hyper consommatrice actuelle.

Comme nous l'avons montré ci-dessus, elle place la capacité à donner, la capacité à préserver les équilibres, la capacité à coopérer, avant l'injonction à gagner et à posséder.

Elle ne peut donc être basée que sur un partage équitable des richesses et des ressources planétaires.

La République Écologique n'est en rien un système de « nivellement social » mais elle induit, au contraire, un système de valorisation sociale, très incitatif, non basé sur l'accumulation des richesses, ni sur la jalousie sociale, mais basé sur la reconnaissance de la contribution réelle de chacun à une société créative, imaginative, solidaire et fraternelle.

### *Le chemin du dépassement*

Mais voilà...

La République Écologique induit un chemin de dépassement et de libération vis-à-vis de nos égoïsmes, de nos addictions et de nos dévorantes pulsions de prédation, qu'elles soient individuelles ou collectives.

Elle induit aussi, pour les humains les plus favorisés, un renoncement à une partie de leurs privilèges de confort. Une acceptation d'un meilleur partage avec les plus pauvres.

La République Écologique s'oppose donc au monde des cinq prédatations.

Là est la difficulté, la grande difficulté.

Elle induit un chemin de sevrage vis-à-vis de la satisfaction facile et immédiate de nos besoins de consommation qui peuvent être réels mais qui sont de plus en plus factices et imaginaires, construits de toutes pièces par l'interaction des fonctionnements

primitifs de notre cerveau avec les injonctions publicitaires véhiculées de manière massive et incroyablement ciblée par notre société capitaliste et consumériste.

C'est ce chemin de renoncement au factice, ce chemin de sevrage qui, aujourd'hui tétanise quasiment tout le monde.

Tétanise aussi bien le citoyen de bonne volonté que les forces politiques progressistes.

Quasiment personne aujourd'hui n'est capable de positionner cette proposition de sobriété réelle, et donc cette proposition de renoncement, de manière claire et centrale dans le débat public.

Et pourtant, c'est exactement ceci que nous devons faire.



Partout règne, aujourd'hui, la facilité extrême à combler, sans jamais le satisfaire, le désir de consommation ou de possession immédiat. Partout règne la facilité extrême à caresser nos pulsions les plus médiocres dans le sens du poil.

Partout s'insinuent le laisser-aller et l'encouragement à la passivité.

Ainsi va le monde, et ainsi vont toutes les démagogies qui le gouvernent.

C'est ainsi que ceux qui en ont les moyens continuent à prendre l'avion pour un prix dérisoire, et passent leurs week-ends à Lisbonne ou à New-York, et leurs vacances à Bali ou à San Francisco.

C'est ainsi que s'est décidé l'absurde renouvellement 5G de l'ensemble du parc mondial de téléphonie mobile.

C'est ainsi que l'on continue à rouler à 130 km/h sur nos autoroutes.

C'est ainsi que SpaceX envoie des touristes dans l'espace.

C'est ainsi que notre Ministre de l'Education Nationale prend un avion Falcon pour se déplacer à Rennes.

C'est ainsi que la consommation de charbon, de pétrole et de gaz continue d'augmenter, attisée par la course coordonnée, fébrile et hyper rentable, des compagnies pétrolières et des pays producteurs.

C'est ainsi qu'en Norvège, on va construire d'immenses parcs éoliens flottants pour alimenter avec de l'énergie dite propre de nouvelles plateformes pétrolières et gazières offshore...



La République Écologique, quant à elle, est claire.

Elle vise à déconstruire ces soi-disant libertés qui ne sont, en fait, que de l'oppression déguisée.

Elle propose, sans ambiguïté aucune, de renoncer à ces habitudes de drogués et donc à toute l'organisation socio-économique qui les sous-tend et qui nous mène, tout droit, à la destruction du monde vivant et à la perte de notre humanité.

La République Écologique est établie sur une vision plus élevée de la liberté et de la responsabilité des citoyens présents. Une vision respectueuse de la liberté des générations futures et de l'environnement naturel que nous leur transmettrons.

Oui, elle induit un renoncement, un processus de sevrage effectif face à de bien mauvaises habitudes.

Mais rien dans ce renoncement salvateur n'est impossible. Rien dans cette nouvelle vision de nos responsabilités et de notre liberté n'est inatteignable.

Ce renoncement est un dépassement qui sera certes difficile à conquérir et à assumer, mais qui constitue la clef de notre futur.

Ce dépassement est possible, et il ouvre des portes extraordinaires. C'est la conquête de notre bonheur en société qui est ici en jeu.



Parce que ce ne sont ni l'argent, ni le pouvoir, ni la jalousie, ni la fainéantise, ni la consommation boulimique, ni la domination des autres, qui rendent heureux.

Tout ceci ne vaut vraiment pas grand-chose. Ce n'est que du noir minable avec lequel nous avons trop pris l'habitude de vivre. Mais nous pouvons le laisser derrière nous, ce noir-là, sans aucun regret.

Il est temps maintenant.

Parce que, ce qui rend heureux, c'est l'attention et le soin que nous prodiguons à nos proches et aux plus faibles d'entre nous, Ce qui rend heureux, c'est notre capacité à coopérer, à travailler ensemble sur de beaux projets et de belles œuvres humaines.

Ce qui rend heureux, ce sont nos capacités de partage et d'entraide, nos capacités à construire pour tous, une société juste, heureuse et solidaire.

Ce qui rend heureux c'est aussi notre capacité de dépassement. L'humain est fait comme ça. C'est grâce à ce « bonheur dans le dépassement » qu'il est capable de surmonter des difficultés quelquefois immenses.

C'est grâce à ce bonheur là qu'il est capable de réalisations collectives extraordinaires et de mobilisations extraordinaires.



La République Écologique invite à une Révolution puissante et douce. Là réside son « art de la guerre ».

Elle instaure une nouvelle morale de la loi et elle institue de nouveaux principes de décision démocratique.

Jour après jour, elle propose et diffuse de nouvelles expériences, de nouveaux récits exemplaires de partage et de bonheur, elle défait les nœuds serrés de nos addictions, elle nous désencombre

de notre réalité « d’humains imbéciles et irresponsables » et nous libère avec bienveillance de la culpabilité, consciente ou inconsciente, qui va avec.



Certains d’entre vous peut-être, me diront que tout ceci va prendre un temps fou, et que la destruction va si vite que nous n’avons plus le temps de la faire, cette Révolution.

He bien non, peut-être pas.

Je vous invite à regarder dans la vidéo ci-dessous le miracle contradictoire des dribbles de Zinedine Zidane. Son geste est tellement parfait qu’il prend le temps de cette perfection, qu’il s’installe dans une lenteur apparente alors qu’il est d’une rapidité extrême.<sup>66</sup>

Le dribble de Zinedine Zidane n’est pas un rêve, il est inscrit dans le réel et formidablement inspirant.



Et c’est ainsi, dans un geste parfait de lenteur et de vitesse effective que la Révolution Écologique pourrait advenir.

La République Écologique est une utopie certes, mais une utopie du réel. Elle n’est en rien une fumeuse fantasmagorie.

Son advenue est possible, réellement possible, son chemin est difficile, mais il peut être pris. Il n’en dépend que de nous.

Il est temps maintenant.

*Ferrals les Corbières, le 5 décembre 2023*

---

<sup>66</sup> [www.dailymotion.com/video/x88vt3q](http://www.dailymotion.com/video/x88vt3q)

*Ce texte a été largement réenvisagé, remodelé et approfondi grâce aux retours de lecture des quelques amis auxquels j'en avais confié une préversion en décembre 2023 et janvier 2024.*

*Je remercie donc très chaleureusement Albert, Anne-Christine, Armel, Bérénice, Bernard, Catherine, Cécile, Claire, Christiane, Dany, Denis, Dominique, Hubert, Julien, Philippe, René, Ségolène, Stéphane et Vincent d'avoir participé à l'aventure de ce livre en train de s'écrire.*

*J'espère qu'ils trouveront au moins un peu d'eux-mêmes aux détours de ses pages...*

*Ferrals les Corbières, le 15 avril 2024*

# Table des matières

Prologue.....	2
1. Le monde des cinq prédatations .....	4
L'asservissement de l'homme par l'homme.....	5
La domination et l'infériorisation des femmes par les hommes .....	7
La surexploitation de la nature par les humains.....	9
Les deux nouvelles logiques de prédation de l'anthropocène.....	14
La dissymétrie des responsabilités et des impacts écolo-climatiques.....	14
Le pillage du futur .....	19
Face au monde des cinq prédatations.....	20
2. De la liberté, de la morale et de la loi.....	22
3. De la République Écologique .....	27
Une utopie du réel.....	28
Des droits des êtres humains, du monde vivant et de l'avenir .....	30
Inscrire les limites planétaires dans nos échanges .....	35
Vers un compte carbone généralisé.....	40
L'effet redistributif du compte carbone.....	43
Un nouveau fonctionnement concurrentiel.....	45
Evaluer le « contenu carbone » des produits et services.....	46
Le compte carbone plus en détail : particuliers, entreprises.....	46
Organiser le marché d'échange carbone.....	50
La régulation du dispositif d'échange .....	51
Mise en œuvre du compte carbone.....	55
L'extension du compte carbone au niveau européen.....	56
Vers de nouvelles politiques publiques.....	63
Réviser les périmètres et les ambitions des services publics.....	64
Vers une agriculture saine et résiliente .....	66
Identifier et protéger le foncier agricole .....	70
Vers un service public de la production alimentaire .....	73
Développer les espaces tests agricoles .....	74

Agriculture : les autres grandes manœuvres .....	75
L'économie de la fonctionnalité et l'économie circulaire .....	79
Vers de nouvelles perspectives énergétiques.....	97
Quelle place donner aux énergies renouvelables ?.....	98
L'énergie nucléaire, une énergie de transition ?.....	103
Hiérarchiser les perspectives .....	106
Construire le service public du numérique .....	111
De nouvelles pratiques démocratiques .....	116
De l'exigence et du bonheur dans l'éducation.....	123
Du travail et de l'implication sociale du citoyen .....	128
Réussite éducative, insertion sociale et revenu minimum .....	136
De la démographie, des migrations et du développement .....	141
La République Écologique, une utopie du réel.....	149
Le chemin du dépassement.....	150